



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

COOPÉRATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE : QUEL LEADERSHIP NATIONAL POUR UNE COORDINATION EFFICACE DES INTERVENTIONS DES PTF AU BURKINA FASO ?



Août 2023

Direction générale de la coopération
www.dgcoop.gov.bf



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

COOPÉRATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE : QUEL LEADERSHIP NATIONAL POUR UNE COORDINATION EFFICACE DES INTERVENTIONS DES PTF AU BURKINA FASO ?

Août 2023

Direction générale de la coopération
www.dgcoop.gov.bf



AVANT-PROPOS

Le Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) est le symbole renouvelé de la coopération fructueuse entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement. Chaque année, le Gouvernement burkinabè, à travers le Ministère en charge des finances, dans un souci de transparence et de redevabilité, fait le bilan de sa coopération avec les partenaires au développement qui l'accompagnent dans l'œuvre de construction nationale.

L'édition 2022 du RCD a encore mis en exergue la longue tradition de promotion d'une solidarité internationale et confirmé la collaboration étroite que le Burkina Faso entretient depuis plusieurs années avec ses partenaires au développement. Ce document référentiel en matière d'analyse statistique de l'aide publique au développement apporte, faut-il le rappeler, un éclairage certain sur le volume d'aide allouée par les partenaires au Burkina Faso dans la mise en œuvre des actions de développement.

Bien que la coopération au développement en 2022 ait souffert du contexte national marqué par les crises sécuritaire et institutionnelle, d'une part, et de la conjoncture internationale, d'autre part, les partenaires ont maintenu leur élan de solidarité envers le peuple burkinabè engagé à faire face aux défis de l'heure sur le chantier du développement.

En effet, le volume d'aide publique au développement reçue s'est chiffré à 1 823,54 millions de dollars US (1 137,45 milliards de FCFA) contre 2 169,70 millions de dollars US (1 203,16 milliards de FCFA) en 2021, soit une baisse de 16,0%. L'aide décaissée est caractérisée par la prédominance des dons (67,9%) et de l'aide multilatérale (64,5%).

Cette baisse est principalement expliquée par la situation sociopolitique du pays qui, a priori, n'est pas propice au rayonnement de la coopération au développement classique. Cependant, les défis auxquels le pays fait face invitent aussi bien le peuple burkinabè que ses partenaires au développement à accepter de sortir de leur zone de confort pour permettre de modeler un nouveau Burkina où chaque acteur joue pleinement son rôle dans le processus de développement.

Dans cette lancée, il appartient à l'État d'imprimer une nouvelle dynamique dans ses relations de coopération avec les partenaires au développement, en affirmant davantage son leadership à travers la mise en place d'un dispositif national conséquent. Le RCD 2022, en se penchant sur la thématique « coopération technique et financière : quel leadership national pour une coordination efficace des interventions des PTF au Burkina Faso ? », met en exergue le rôle crucial que doit jouer le Gouvernement pour une meilleure coordination de la contribution des PTF dans le financement du développement.

**Le Ministre de l'économie, des finances
et de la prospective**



Aboubakar NACANABO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Économie et des Finances

EN 2022, LE MONTANT DE L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT S'ÉLÈVE À
1 823,54 millions de \$US
soit 1 137,45 milliards de FCFA

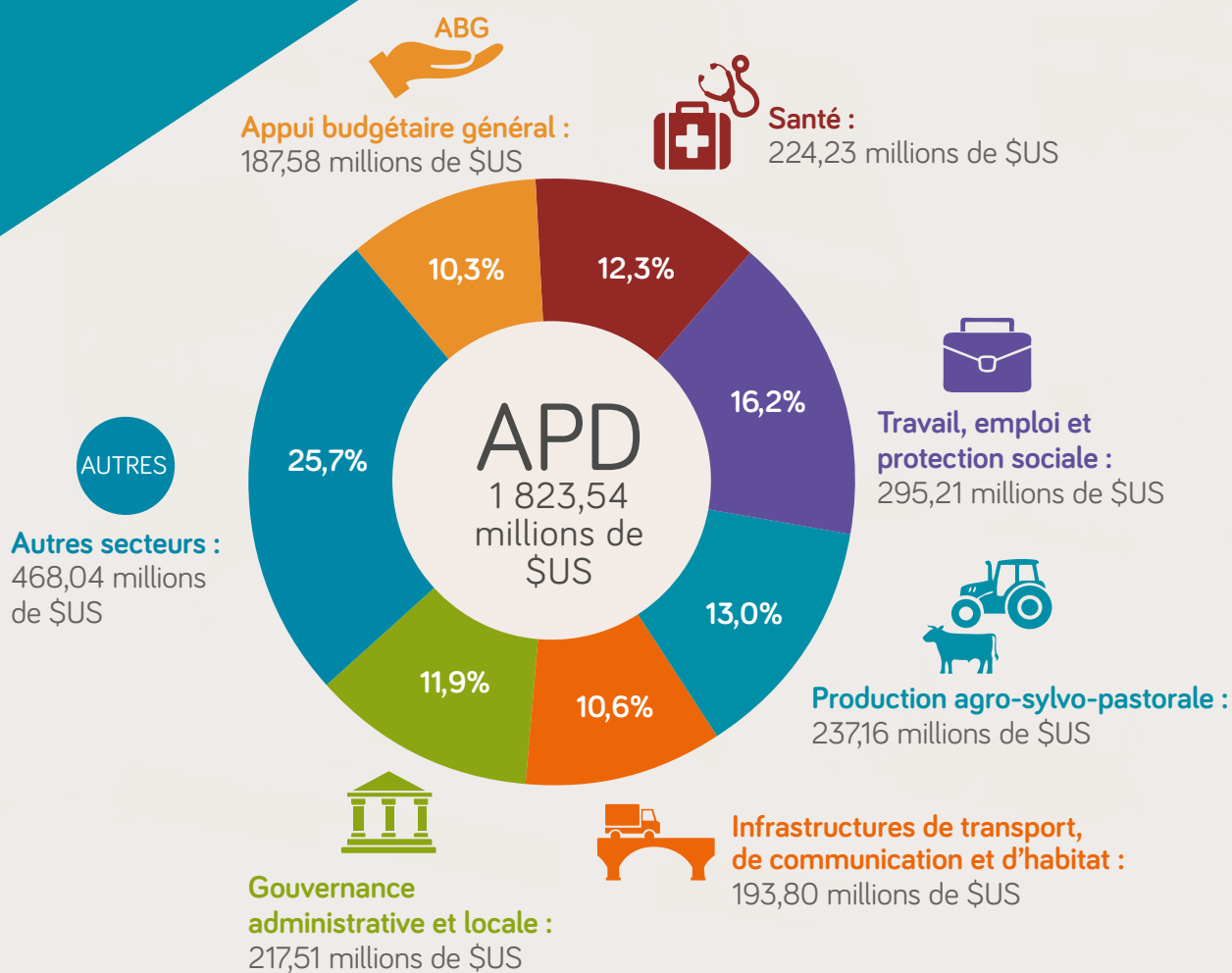
COMPOSÉ
AINSI QU'IL SUIT :



Prêts :
585,37 millions
de dollars US, soit
32,1% de l'APD

Dons :
1 238,74 millions de
dollars US, soit 67,9%
de l'APD

RÉPARTITION DE L'APD
SELON LE SECTEUR



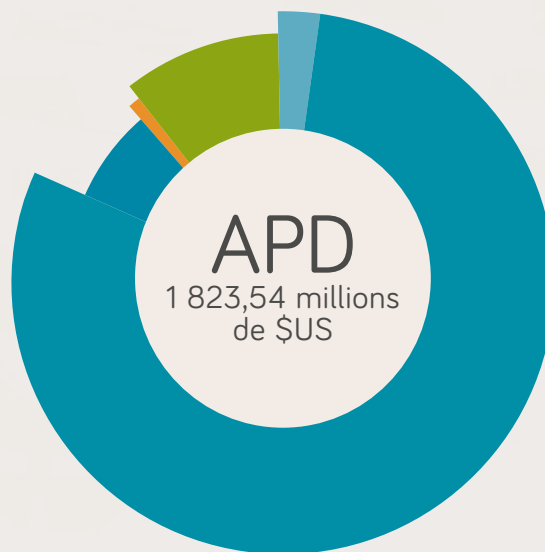
RÉPARTITION SELON LE TYPE D'ASSISTANCE



AIDE PROJET / 81,9%
1 493,66 millions de \$US

Sans fonds communs :
1 452,34 millions de \$US

Avec fonds communs :
41,32 millions de \$US



AIDE ALIMENTAIRE / 6,9%
126,26 millions de \$US



ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE / 0,9%
16,04 millions de \$US

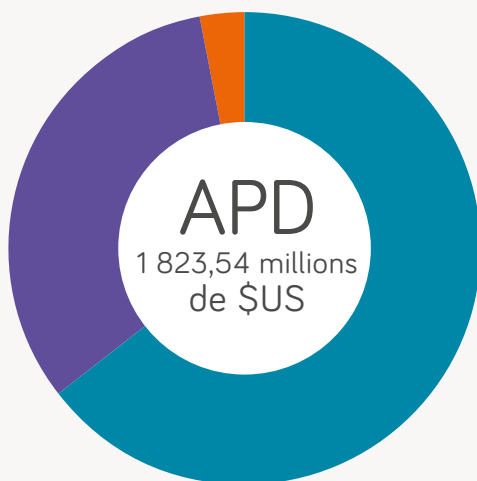
APPUI BUDGÉTAIRE / 10,3%
187,58 millions de \$US

Appui budgétaire général :
187,58 millions de \$US

Appui budgétaire sectoriel :
00 millions de \$US



RÉPARTITION SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT



AIDE MULTILATÉRALE
1 176,52 millions de \$US



AIDE BILATÉRALE
595,93 millions de \$US



CONTRIBUTION DES ONG
51,10 millions de \$US

AIDE PROJET SANS FONDS COMMUN :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 401,74 millions de \$US

AIDE PROJET FONDS COMMUN :
France
1^{er} contributeur avec 16,66 millions de \$US

APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRALE (ABG) :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 187,58 millions de \$US

AIDE ALIMENTAIRE : USA
1^{ers} contributeurs avec 107,70 millions de \$US

DONS :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 307,52 millions de \$US

PRÊTS :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 281,80 millions de \$US

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
TABLE DES MATIÈRES	8
LISTE DES TABLEAUX	12
LISTE DES GRAPHIQUES	13
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	14
INDICATEURS DE BASE	18
RÉSUMÉ	20
MÉTHODES ET SOURCES	21

INTRODUCTION GÉNÉRALE 23

PREMIÈRE PARTIE :

Contexte socioéconomique du Burkina Faso en 2022 25

1. CADRE MACROÉCONOMIQUE 26

- 1.1. Un ralentissement continu de l'économie mondiale 26
- 1.2. Une économie nationale toujours résiliente 27
 - 1.2.1. Une décélération de la croissance économique 27
 - 1.2.2. Une envolée généralisée des prix 27
 - 1.2.3. Un solde budgétaire en détérioration 28
 - 1.2.4. Un solde global de la balance des paiements en dégradation 28
 - 1.2.5. Une évolution contrastée des agrégats monétaires 28

2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE 29

- 2.1. Un effort continu pour un meilleur accès du public à l'information budgétaire 29
- 2.2. Le renforcement des actions de lutte contre la corruption 30
- 2.3. La poursuite des efforts pour l'amélioration du climat des affaires 30
- 2.4. Une quête permanente de la promotion de l'emploi 31
- 2.5. Des mesures multisectorielles face à la dégradation de la situation sécuritaire 32

3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE 34

- 3.1. Une perturbation de la démocratie et de l'État de droit 34
- 3.2. Une administration publique résiliente 35
- 3.3. Une dégradation de l'indicateur de la liberté de la presse 35
- 3.4. Un repli de la gouvernance locale 36

4. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN 37

- 4.1. L'offre éducative en régression 37
 - 4.1.1. L'éducation formelle 37
 - 4.1.2. L'éducation non formelle 39

4.2. La formation technique et professionnelle en consolidation	39
4.3. La poursuite de la consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur	40
4.4. Un effort d'accroissement de l'offre sanitaire dans un contexte de COVID-19 et d'insécurité	40
4.5. La poursuite du renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement	41

DEUXIÈME PARTIE :

Analyse de la coordination et de l'efficacité de la coopération au développement 43

1. ÉTAT DES LIEUX DES INSTRUMENTS ET OUTILS DE COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	44
1.1. Les outils de planification utilisés dans le cadre de la coordination de la coopération au développement	44
1.1.1. Le Plan d'action de la Transition comme instrument d'opérationnalisation de la Politique nationale du développement	44
1.1.2. Le Programme d'investissement public comme moyen de planification opérationnelle	44
1.2. Les cadres de concertation dans la coordination de la coopération au développement	46
1.2.1. Les cadres de suivi de la PND	46
1.2.2. Les concertations avec les partenaires au développement	46
2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	51
2.1. Le suivi de l'efficacité de la coopération au développement au niveau national	51
2.1.1. L'état de mise en œuvre de la Stratégie nationale de la coopération au développement entre 2020 et 2022	52
2.1.2. Une réforme mondiale du suivi de l'efficacité de la coopération au développement	53
2.2. La transparence dans la gestion de l'aide	54
2.2.1. L'analyse du système d'information sur la coopération pour le développement	54
2.2.2. La prévisibilité de l'aide	57
2.2.3. Le respect de l'esprit de la Division du travail	58

TROISIÈME PARTIE :

Profil de l'aide publique au développement en 2022 61

1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO	61
1.1. L'APD en baisse en 2022	62
1.2. L'analyse de l'APD dans le budget de l'État en 2022	64
1.2.1. Une amélioration du niveau d'exécution des dépenses d'investissement sur financements extérieurs	64
1.2.2. Une hausse du niveau d'exécution des contreparties nationales en 2022	65
1.2.3. Une légère baisse de la dépendance du budget vis-à-vis de l'APD en 2022	65
1.3. Une baisse du montant des conventions signées en 2022	66

2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT	67
2.1 Le maintien de la prédominance de l'Aide projet par rapport aux autres instruments de financement	67
2.1.1. Une contraction de l'Aide projet	67
2.1.2. Une forte baisse des Appuis budgétaires en 2022	69
2.1.3. Une augmentation exponentielle de l'aide alimentaire	70
2.1.4. L'assistance et secours d'urgence en baisse	71
2.2 Une aide toujours caractérisée par une prédominance des dons	72
2.2.1. Les dons	73
2.2.2. Les prêts	74
3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION	75
3.1 Une baisse généralisée de l'APD selon les sources de financement	75
3.1.1. L'Aide multilatérale	76
3.1.2. L'Aide bilatérale	77
3.1.3. L'aide des ONG	78
3.1.4. La contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique	79
3.2 Les autres formes de coopération	80
3.2.1. La coopération technique	80
3.2.2. La coopération déléguée	80
3.2.3. L'appui aux ONG/ADF	82
4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION ET SELON LE GENRE	83
4.1 L'analyse des cinq (05) principaux secteurs bénéficiaires de l'APD	83
4.1.1. Le secteur « Travail, emploi et protection sociale »	84
4.1.2. Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale »	86
4.1.3. Le secteur « Santé »	88
4.1.4. Le secteur « Gouvernance administrative et locale »	90
4.1.4. Le secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »	92
4.2 L'analyse des financements spécifiques au genre	94

QUATRIÈME PARTIE :

« Coopération technique et financière : quel leadership national pour une coordination efficace des interventions des PTF au Burkina Faso ? »	99
---	----

INTRODUCTION	100
---------------------	------------

1. CADRE THÉORIQUE DE LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	101
1.1 La définition des concepts	101
1.1.1. La notion de coopération au développement	101
1.1.2. La coordination de la coopération au développement	102
1.1.3. Le leadership dans la coopération au développement	102

1.2. Les objectifs et enjeux de la coordination de la coopération au développement	103
1.2.1. Le rappel des objectifs de la coordination de la coopération au développement	103
1.2.2. Les enjeux de la coordination de la coopération, une nécessité du leadership	103
2. LEADERSHIP NATIONAL DANS LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET LES MÉCANISMES DE COORDINATION	105
2.1. Les capacités institutionnelles de la coordination	105
2.1.1. La présentation des capacités institutionnelles	105
2.1.2. L'analyse des capacités institutionnelles	108
2.2. Les mécanismes de coordination	111
2.2.1. Les cadres de dialogue	111
2.2.2. Les mécanismes de mobilisation des financements	113
3. LEADERSHIP NATIONAL DANS LE CHOIX ET L'UTILISATION DES INSTRUMENTS DE COORDINATION	115
3. 1. Le leadership dans l'élaboration des documents de politique et de programmation	115
3.1.1. La présentation des documents de politique et de programmation	115
3.1.2. L'analyse des documents de politique et de programmation	116
3. 2. Les instruments de financement et de gestion de l'information sur la coopération au développement	118
3.2.1. Les instruments de financement	119
3.2.2. La présentation du système d'information sur la coopération au développement	119
3.2.3. L'analyse des outils de gestion de l'information sur la coopération au développement	121
4. RECOMMANDATIONS POUR UNE AMÉLIORATION DU LEADERSHIP NATIONAL DANS LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	123
4.1. Les recommandations liées au dispositif et aux mécanismes de coordination	123
4.2. Les recommandations liées au choix et à l'utilisation des instruments de coordination	124
CONCLUSION	125
CONCLUSION GÉNÉRALE	127
BIBLIOGRAPHIE	128
ANNEXES	131
Annexe 1 : Taux de change moyen en 2022 des principales devises utilisées	132
Annexe 2 : L'APD par instrument et source de financement en 2022 (en millions de dollars US)	133
Annexe 3 : L'APD par type et source de financement en 2021-2022 (en millions de dollars US)	134
Annexe 4 : Répartition de l'APD par secteur de planification du PNDES 2021-2022 (en millions de dollars US)	135
Annexe 5 : Situation des prévisions des décaissements de l'APD pour 2023, 2024, 2025 (en millions de dollars US)	136
Annexe 6 : Définition des termes	137

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Évolution de la croissance du PIB sur la période 2018-2022	27
Tableau 2 :	Évolution des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2020/2021 et 2021/2022	37
Tableau 3 :	Évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle par niveau entre 2020 et 2022	38
Tableau 4 :	Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2021 et 2022	39
Tableau 5 :	Assainissement des Eaux usées et excréta pour 2022	42
Tableau 6 :	Indicateurs effet/impact eau potable et assainissement	42
Tableau 7 :	PIP révisé par type et mode de financement entre 2021 et 2022 en milliards de FCFA	45
Tableau 8 :	Interventions sectorielles des PTF	58
Tableau 9 :	Évolution de l'APD par rapport au PIB de 2018 à 2022	63
Tableau 10 :	Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2022 (en milliards de FCFA)	64
Tableau 11 :	Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2018 à 2022 (en milliards de FCFA)	65
Tableau 12 :	Structure de l'APD par instrument de financement en 2022	67
Tableau 13 :	Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2022	79
Tableau 14 :	Situation par PTF de la coopération technique en 2022	80
Tableau 15 :	Situation des PTF ayant pratiqué la coopération déléguée en 2022	81
Tableau 16 :	Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG/ADF en 2022	82
Tableau 17 :	Répartition de l'APD par secteur de planification en 2021 et 2022	84
Tableau 18 :	Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2022	85
Tableau 19 :	Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2022	87
Tableau 20 :	Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2022 (en millions de dollars US)	89
Tableau 21 :	Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2022	91
Tableau 22 :	Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2022	93
Tableau 23 :	Interventions des PTF spécifiques au genre en 2022	95

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	État physique et financier de mise en œuvre de la SNCD de 2020 à 2022	53
Graphique 2 :	Évolution comparative des données de l'APD dans le budget de l'État et celles du RCD de 2017 à 2022 (en milliards de FCFA)	55
Graphique 3 :	Évolution comparative des données de l'IITA et celles de la PGA entre 2017 et 2021 (en millions de dollars US)	56
Graphique 4 :	Proportion des PTF ayant fourni des données prévisionnelles sur la période 2023- 2025	57
Graphique 5 :	Montant moyen décaissé par secteur et par PTF entre 2019 et 2022 (en millions de dollars US)	60
Graphique 6 :	L'évolution de l'APD de 2013 à 2022 (en millions de dollars US)	62
Graphique 7 :	Répartition du montant des conventions signées en 2022 par type de coopération	66
Graphique 8 :	Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2022 (en millions de dollars US)	68
Graphique 9 :	Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2022 (en millions de dollars US)	69
Graphique 10 :	Contribution des donateurs de l'Aide alimentaire en 2022 (en millions de dollars US)	71
Graphique 11 :	Contribution des donateurs de l'assistance et secours d'urgence en 2022 (en millions de dollars US)	72
Graphique 12 :	Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2018 à 2022	72
Graphique 13 :	Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2022 (en millions de dollars US)	73
Graphique 14 :	Les dix (10) principaux pourvoyeurs de prêts en 2022 (en millions de dollars US)	74
Graphique 15 :	Répartition de l'aide par source de financement de 2018 à 2022 (en millions de dollars US)	75
Graphique 16 :	Contribution des dix (10) premiers donateurs en 2022 (en millions de dollars US)	76
Graphique 17 :	Contribution des dix (10) premiers donateurs multilatéraux en 2022 (en millions de dollars US)	76
Graphique 18 :	Contribution des principaux PTF bilatéraux en 2022 (en millions de dollars US)	77
Graphique 19 :	Contribution des ONG en 2022 (en millions de dollars US)	78
Graphique 20 :	Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2022 (en millions de dollars US)	86
Graphique 21 :	Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2022 (en millions de dollars US)	87
Graphique 22 :	Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2022	90
Graphique 23 :	Les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2022 (en millions de dollars US)	93
Graphique 24 :	Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2022 (en millions de dollars US)	95

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AB	Appui budgétaire
ABG	Appui budgétaire général
ABS	Appui budgétaire sectoriel
AE-CP	Autorisation d'engagements et Crédits de paiement
AEN	Actifs extérieurs nets
AEPS	Adduction d'eau potable simplifiée
AMBF	Association des municipalités du Burkina Faso
ANAGRASC	Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués
AP	Aide projet
AP/FC	Aide projet avec fonds commun
AP/SFC	Aide projet sans fonds commun
APD	Aide publique au développement
APESS	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane
APS	Appui psychosocial
ARBF	Association des régions du Burkina Faso
ARCOP	Autorité de régulation de la commande publique
ASCE/LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption
ASE	Autorisation spéciale d'exporter
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIP	Banque intégrée des projets et programmes
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CAST	Compte d'affectation spéciale du Trésor
CAT	Cellule d'appui technique
CDA	Commissionnaires en douane agréés
CDMT	Cadres de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFP	Centre de formation professionnelle
CGAB	Cadre général des appuis budgétaires
CHR	Centre hospitalier régional
CHU	Centre hospitalier universitaire
CID	Circuit intégré de la dépense
CIFE	Circuit intégré des financements extérieurs
CN-AC	Créances nettes sur l'Administration centrale
CNP	Comité national de pilotage
CNPD	Commission nationale pour la planification du développement
CONACOD	Commission nationale de la coopération décentralisée
COVID	Coronavirus disease
CP	Crédit de paiement
CRD	Cadre régional de dialogue
CRS	Catholic relief services
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CTN	Comité technique national
DCB	Direction de la coopération bilatérale
DCE-APD	Direction de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement
DCM	Direction de la coopération multilatérale
DDP	Direction de la dette publique
DDT	Division du travail
DEP	Direction des études et de la planification
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydro-agricoles et du développement de l'irrigation
DGB	Direction générale du budget
DGCMEF	Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGD	Direction générale des douanes
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGESE	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGJEP	Direction générale de la jeunesse et de l'éducation permanente
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DOS	Document d'orientation stratégique
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPEI	Direction de la programmation et de l'évaluation des investissements publics
DRABHyD	Projet de dragage, assainissement et développement du bassin hydrographique de Dori
DRB	Déclaration sur les risques budgétaires
DREP	Directeurs régionaux de l'économie et de la planification
DSPF	Direction du suivi des programmes financiers
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnelles
EIU	Economist intelligence unit
ENP	Étude nationale prospective
FAARF	Fonds des activités génératrices de revenus
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAJ	Fonds d'assistance judiciaire
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FDS	Force de défense et de sécurité
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FONEPP	Fonds national d'études et de préparation des projets
FSD	Fonds saoudien de développement
GESNOM	Gestion des nominations en conseils des ministres
IGF	Inspection générale des finances
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
INSD	Institut national des statistiques et de la démographie
IPCA	Indice de perception du climat des affaires
IRAPOL	Identification, rapprochement, analyse de police
JNC	Journées nationales de concertation
LFI	Loi de finances initiale
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
MATDS	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MEA	Ministère de l'eau et de l'assainissement
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

MFPF	Mouvement français pour le planning familial
MJPEE	Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi
MOPSS	Mobilité pastorale transfrontalière apaisée et stabilité sociale au Sahel
MSNAH	Ministère de la solidarité nationale et de l'action humanitaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG/ADF	Organisation non gouvernementale/Association de développement et fondations
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OPJ	Officiers de police judiciaire
ORD	Organe de règlement des différends
OSC	Organisation de la société civile
PAA	Programme d'action d'Accra
PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales
PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PAT	Plan d'action de la transition
PCD	Plan communal de développement
PCRSS	Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel
PDDO	Projet de développement durable de Ouagadougou
PDI	Personnes déplacées internes
PDIS	Programme de développement intégré de la vallée de Samendeni
PDSEB	Programme de développement stratégique de l'éducation de base au Burkina
PEA	Postes d'eau autonomes
PEFA	Public Expenditure and Financial accountability
PGA	Plateforme de gestion de l'aide
PHASAO	Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissement public
PLD	Plans locaux de développement
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PME	Petite et moyenne entreprise
PND	Politique nationale du développement
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
POSEF	Politique sectorielle de l'économie et des finances
PPD	Projet et programme de développement
PQD	Plans quinquennaux de développement
PRD	Plan régional de développement
PRSA-AO	Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest
PS	Politiques sectorielles
PSACA	Plan stratégique d'amélioration du climat des affaires
PTF	Partenaire technique et financier
PUDTR	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
RCD	Rapport sur la coopération pour le développement
RENLAC	Réseau national de lutte contre la corruption
RESA	Reseau educational service agency
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RSF	Reporter sans frontières

SACD	Système d'analyse de la coopération au développement
SAIDI	Réduction de la durée moyenne d'interruption du système
SAIFI	Indice de la fréquence moyenne d'interruption du système
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDEFTP	Stratégie de développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
SEN/PND	Secrétariat exécutif national du Plan national de développement
SIGFE	Système intégré des financements extérieurs
SNCD	Stratégie nationale de la coopération au développement
SNDAEP	Stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire
SNU	Système des Nations unies
SPONG	Secrétariat permanent des ONG
SRFP	Stratégie de renforcement des finances publiques
ST-ESU	Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence
SYGADE	Système de gestion et d'analyse de la dette
TD	Travaux dirigés
TDR	Termes de référence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOSSD	Total official support for sustainable development
TRE	Technique de recherche d'emploi
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations unies
UNFPA	Fonds de Nations unies pour la population
UNHCR	Agence des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UPPP	Unité de partenariat public-privé
USA	États-Unis d'Amérique
VDP	Volontaire pour la défense et la patrie

INDICATEURS DE BASE

RUBRIQUES	CHIFFRES
SUPERFICIE	274 200 km²
DÉMOGRAPHIE	
Population (RGPH 2019)	20 505 155 habitants
- Femmes	10 604 308 <i>habitants</i>
- Hommes	9 900 847 <i>habitants</i>
Taux de croissance démographique (2019)	2,94%
AGRICULTURE	
- Superficies de périmètres maraîchers et de périmètres irrigués aménagés	335,5 ha
- Superficies de bas-fonds aménagés	2476,1 ha
ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT	
Taux d'accès à l'eau potable national (2022)	76,3%
- Zones urbaines	92,0%
- Zones rurales	69,6%
Taux d'accès à l'assainissement national	27,5%
- Zones urbaines	40,8%
- Zones rurales	21,9%
SANTÉ	
Espérance de vie à la naissance (2019)	61,9 ans
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA	0,70%
Rayon moyen d'action théorique	5,3 Km
Ratio habitants par CSPS	10 113
ÉDUCATION (2021/2022)	
Taux brut de scolarisation au primaire	85,8%
Taux brut de scolarisation au primaire pour les Filles	86,4%
Taux brut de scolarisation au post-primaire	45,2%
Taux brut de scolarisation au secondaire	21,6%
Ratio élèves/maître dans le primaire	49,6
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	948
Taux d'alphabétisation (2019)	31,9%
ÉCONOMIE	
PIB courant	11 944,8 milliards de FCFA
PIB réel	11 420,2 milliards de FCFA
- Part du secteur primaire	17,7%
- Part du secteur secondaire	30,4%
- Part du secteur tertiaire + droits et taxes + SIFIM	51,9%
Taux de croissance du PIB réel	1,5%
Indice de développement humain (2021)	0,449 (184 ^e /191)

RUBRIQUES	CHIFFRES
Taux d'inflation	14,1%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	56,4%
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources internes	94,0%
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources externes	116,1%
Taux d'inclusion financière (taux global d'utilisation des services financiers) (2021)	81,4%
Taux de bancarisation élargi (2021)	35,8%
DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE	
Nombre de Tribunaux de grande instance	28 dont 07 délocalisés
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants (2020)	2,9
Part du budget transférée aux collectivités territoriales (2022)	15,53%
DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ (EMC 2018)	
Seuil de pauvreté national	173 760 FCFA
Incidence de la pauvreté globale	36,2%
Incidence de la pauvreté urbaine	10,0%
Incidence de la pauvreté rurale	44,6%
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (2020)	
Total routes	22 367,3 km
- Routes nationales	6 728 km
- Routes bitumées	108,1 km
- Routes en terre	11 868,3 km
Pistes rurales aménagées	413 km
Voies ferrées	625 km
ÉLECTRICITÉ (2020)	
Taux d'électrification national	22,57%
- Taux d'électrification urbain	67,38%
- Taux d'électrification rural	5,32%
Taux de couverture national	41,83%

RÉSUMÉ

Le présent rapport analyse la dynamique de la coopération économique et financière au cours de l'année 2022. Il met en exergue le contexte socioéconomique et politique de cette coopération, la coordination et l'efficacité de la coopération au développement, le profil de l'APD reçue par le Burkina Faso et traite du thème retenu pour 2022.

L'analyse des contextes socioéconomique et politique indique une résilience de l'économie nationale en dépit du ralentissement continu de l'économie mondiale et la persistance des crises sécuritaire et humanitaire au niveau national. Cette résilience s'est traduite par une croissance de l'activité économique de 1,5% en 2022. Elle s'est également matérialisée dans le domaine de la gouvernance qui a enregistré des efforts pour améliorer, d'une part, la gouvernance économique et financière et, d'autre part, la gouvernance politique et administrative malgré la perturbation du processus démocratique. Des efforts ont également été consentis en vue du développement du capital humain à travers surtout l'éducation, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur, la santé, l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

Dans la coordination, les chocs institutionnels n'ont pas entaché la dynamique de l'élaboration et l'opérationnalisation des outils de coordination de la coopération au développement ainsi que la tenue des cadres de concertation. Quant à l'efficacité de cette coopération, l'attention a surtout été portée, d'une part, sur le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la coopération au développement qui indique des résultats satisfaisants entre 2020 et 2022 et, d'autre part, sur la transparence de la gestion de l'aide dont l'analyse révèle la nécessité de poursuivre les efforts dans la maîtrise des statistiques en la matière.

S'agissant des flux d'aide reçue en 2022, l'analyse de son profil montre une baisse de l'APD de 16,0%, après une croissance continue entamée depuis 2017. Cette aide en 2022 a été principalement octroyée par les PTF multilatéraux et sous forme d'Aide projet et de dons. Sa répartition sectorielle indique que 64,0% ont été absorbés par les cinq (05) secteurs de planification suivants :



Travail, emploi et protection sociale (16,2%)



Production agro-sylvo-pastorale (13,0%)



Santé (12,3%)



Gouvernance administrative et locale (11,9%)



Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (10,6%)

Le choix du thème du RCD 2022 « Coopération technique et financière : quel leadership national pour une coordination efficace des interventions des PTF au Burkina Faso ? » se justifie par le fait que la gestion de la coopération au développement implique plusieurs acteurs qui interagissent pour une coordination des actions de développement. L'analyse du leadership du Burkina Faso dans la coordination apprécie le dispositif institutionnel et les mécanismes de coordination, d'une part, le choix et l'utilisation des instruments de coordination, d'autre part. Elle indique que le dispositif institutionnel mis en place est suffisamment cohérent pour piloter efficacement la coordination de la coopération au développement. Le pays a une riche expérience dans la planification qui facilite et canalise la coopération pour le développement. Cependant, des insuffisances limitent le leadership du Gouvernement dans cette coordination. Il s'agit, entre autres, de la faible dotation des organes du dispositif institutionnel en moyens conséquents de fonctionnement et du faible niveau de synergie d'actions entre les structures.

Face à ces insuffisances, des recommandations ont été faites dont la prise en charge devrait permettre d'améliorer le leadership du Burkina Faso dans la coordination de la coopération au développement. Ces recommandations s'adressent tant à l'État qu'aux partenaires au développement.

MÉTHODES ET SOURCES

Le présent rapport a été élaboré par un Comité technique qui a travaillé sous la supervision d'Inoussa OUIHINGA, Directeur général de la coopération, avec l'appui des Directeurs techniques que sont :

- Alimatou ZONGO/KABORÉ, Directrice du partenariat avec les ONG/ADF ;
- Sanata KONÉ, Directrice du suivi des programmes financiers ;
- Amidou OUEÐRAOGO, Directeur de la coopération multilatérale ;
- Jean-Baptiste OUEÐRAOGO, Directeur de la coopération bilatérale.

Le Comité technique d'élaboration comprend des cadres du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) et se compose comme suit :

- W. Jean Marie KÉBRÉ, Directeur de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP), Président du Comité ;
- Seydou SAWADOGO, Chef de Département réformes des institutions et modernisation de l'Administration publique (SEN-PND);
- Dieudonné GOUNGOUNGA, Chargé d'études (CAT/DGCOOP) ;
- D. Moustapha BAGA, Chef du Service de la coordination de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Djénéba SIRITIÉ/KOUANDA, Chef du Service de suivi de l'efficacité de la coopération au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Inès Marina KABORÉ/TOÉ, Chef du Service de l'analyse et des statistiques de la dette publique (DDP/DGTCP) ;
- Satta FOFANA/TRAORÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Aïcha Blandine S. DIALLO/SOUGUÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Kadidia SAVADOGO/SAWADOGO, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Bourahima NABI, Chargé de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Michel Frédéric OUEÐRAOGO, Chargé d'analyse et de prévision budgétaire (DPB/DGB) ;
- Mariam SORY/TRAORÉ, Chargée de programme de coopération (DCB/DGCOOP) ;
- Salfo YAMÉOGO, Chargé de programme de coopération (DCM/DGCOOP) ;
- Adama COULIBALY, Chargé de programme de coopération (DSPF/DGCOOP) ;
- Yahaya OUEÐRAOGO, Assistant de programme de coopération (DP-ONG/DGCOOP) ;
- L. N. Pauline GOUBA/MASSÉ, Assistante en suivi et évaluation des politiques publiques (DPEI/DGEP) ;
- Justine DAMBRÉ/NIKIÉMA, Assistante de programme de coopération (SDS/DGCOOP) ;
- R. Raïssa SANOU/OUEÐRAOGO, Assistante de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP).

Les étapes suivantes ont marqué le processus d'élaboration du rapport :

01

la rencontre de cadrage : tenue le 25 janvier 2023, elle a servi de réunion de prise de contact des membres du Comité technique et d'examen des TDR et du chronogramme d'élaboration du RCD 2022. Cette rencontre a tenu lieu également de démarrage des travaux de l'étude sur le thème du RCD 2022 avec la répartition des groupes de travail ;

02

le lancement de la collecte des données : il a consisté en la tenue d'une rencontre virtuelle le 23 février 2023 qui a regroupé les PTF et les ONG. La rencontre a permis d'échanger sur le processus et les responsabilités des acteurs à toutes les étapes de l'élaboration du rapport ;

03

la collecte, la saisie et le traitement des données : les données économiques et sociales ont été collectées auprès des structures techniques des départements ministériels. Celles relatives aux décaissements proviennent des PTF, des ONG, de la DGCOOP et de la DGTCP. Ces dernières ont été saisies et traitées dans la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) selon les devises ayant servi aux transactions. Les informations sur les taux de change moyens annuels de ces devises en 2022 ont été collectées sur le site https://www.imf.org/external/np/fin/data/param_rms_mth.aspx du Fonds monétaire international (FMI) (cf. annexe 1). Le processus de collecte de données a été optimisé grâce à une validation des données par consultation à domicile qui a permis un dialogue plus approfondi avec les PTF ;

04

l'élaboration du projet de document : une répartition du travail entre les membres du Comité de rédaction et les travaux en ateliers ont permis la rédaction, l'examen, l'analyse et l'enrichissement du document. Les acteurs intervenant dans la gestion de la coopération ont été mis à contribution à travers la validation du projet de rapport élaboré par le Comité technique.

Pour la présentation des résultats, les pourcentages et les taux sont arrondis à un dixième près, tandis que les montants sont arrondis à un centième près. Les données de l'APD sont exprimées en millions de dollars US.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Instaurée dans le cadre de la solidarité internationale, la coopération au développement contribue à promouvoir le développement économique et à améliorer les conditions de vie dans les pays bénéficiaires. Dans ce sens, le Burkina Faso entretient des relations de partenariat avec ses partenaires qui lui sont profitables.

En 2022, le contexte national marqué par les crises sécuritaire et sociopolitique n'a pas entamé la détermination du Gouvernement à créer un environnement économique propice au bien-être des communautés à la base. Cela s'est manifesté par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), qui constitue l'instrument d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement.

Des efforts considérables ont été consentis pour accroître la mobilisation des ressources propres en sus des ressources extérieures sous forme d'Aide publique au développement (APD). Au-delà des efforts appréciables de mobilisation, des interrogations demeurent quant à la gestion de la coopération qui présente des insuffisances, principalement, dans sa coordination. Au fil des années, le leadership national semble s'affaiblir, limitant ainsi l'impact de la coopération sur les objectifs de développement. Le RCD 2022 s'est penché sur cette problématique en vue de contribuer à la réflexion pour une meilleure efficacité de cette coopération.

En tant que document récapitulatif de la dynamique de la coopération au développement courant 2022, le présent Rapport sur la coopération pour le développement :

- présente, dans sa première partie, l'évolution du contexte socio-économique du pays ;
- fait une analyse de la coordination et de l'efficacité de la coopération au développement dans sa deuxième partie ;
- retrace le profil de l'aide reçue par le pays dans sa troisième partie ;
- aborde, sous la forme d'une étude, l'analyse du leadership national dans la coordination des interventions des PTF au Burkina Faso dans sa dernière partie.



1

PREMIÈRE PARTIE : Contexte socioéconomique du Burkina Faso en 2022

En 2022, la coopération au développement s'est déroulée dans des contextes international et national marqués par des tensions économiques et politiques ainsi que des crises sécuritaire et humanitaire. Cette partie traite du cadre macroéconomique, de la gouvernance économique et financière, de la gouvernance politique et administrative et du capital humain.

1. CADRE MACROÉCONOMIQUE

Le cadre macroéconomique est analysé essentiellement à travers l'activité économique tant au niveau mondial que national.

1.1. Un ralentissement continu de l'économie mondiale

L'année 2022 a été caractérisée par un ralentissement de l'activité économique au niveau mondial du fait des répercussions de l'inflation, de la persistance de la pandémie de COVID-19 et de la survenue de la crise russo-ukrainienne. En effet, selon le FMI¹, la croissance économique mondiale est ressortie à 3,5% en 2022 contre 6,3% en 2021.

Dans les pays avancés, la croissance économique a chuté en 2022 à 2,7% contre 5,4% en 2021. Cette décélération de la croissance économique résulte principalement du ralentissement de l'activité économique au Royaume-Uni (4,1% en 2022 contre 7,6% en 2021), aux États-Unis (2,1% en 2022 contre 5,9% en 2021) et dans la Zone Euro (3,5% en 2022 contre 5,3% en 2021). Ce ralentissement s'explique en grande partie par la réduction du pouvoir d'achat causée par une inflation élevée et le resserrement de la politique monétaire qui pèse sur les dépenses de consommation.

Dans les pays émergents et les pays en développement, le taux de croissance économique s'est situé à 4,0% en 2022 contre 6,8% en 2021. Cette décélération a été aussi ressentie en Chine qui enregistre un taux de croissance de 3,0% en 2022 contre 8,4% en 2021, en lien avec les restrictions strictes face à

la recrudescence de la COVID-19, la baisse des investissements dans le secteur de l'immobilier, principal moteur de l'activité économique du pays et le resserrement monétaire dans les grandes économies.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu également un ralentissement avec un taux de croissance de 3,9% en 2022 contre 4,7% en 2021. Ce ralentissement est tiré par les trois grandes économies de la zone que sont l'Afrique du Sud (1,9% contre 4,7% en 2021), le Nigeria (3,3% contre 3,6% en 2021) et le Ghana (3,2% contre 5,4% en 2021). Ce fléchissement est la résultante du ralentissement de l'économie mondiale, du resserrement des conditions financières dans le monde et de l'inflation.

Dans l'espace UEMOA, l'activité économique enregistre un léger ralentissement avec un taux de croissance économique de 5,9% contre 6,1% en 2021, en dépit des chocs internes que connaît la région en lien avec le contexte sociopolitique difficile, la crise alimentaire, les défis sécuritaires, etc. Cette résilience est portée par l'intensification des investissements publics, dans un contexte de finalisation des projets d'envergure dans les secteurs gazier et pétrolier.



5,9%
de croissance
économique
dans l'espace
UEMOA en 2022
contre 6,1%
en 2021

¹ Perspectives de l'économie mondiale (juin 2023)

1.2. Une économie nationale toujours résiliente

L'activité économique nationale s'est déroulée en 2022 dans un contexte international marqué par la crise russo-ukrainienne, les tensions géostratégiques, la résurgence de nouvelles variantes de la COVID-19 et le durcissement des conditions financières mondiales. Au niveau interne, l'environnement a été caractérisé par la persistance des attaques terroristes entraînant des déplacements internes de populations, l'avènement de transitions politiques et des tensions inflationnistes sur les produits de grande consommation. Toutefois, l'économie burkinabè a fait preuve de résilience, entre autres, par une bonne campagne agricole à travers l'amélioration de la production vivrière et la solidité du secteur bancaire qui présente de bons résultats et des taux de dégradation du portefeuille en deçà de la moyenne régionale.

1.2.1. Une décélération de la croissance économique

Le PIB nominal s'est établi à 11 777,5 milliards de FCFA en 2022 contre 10 932,8 milliards de FCFA en 2021, enregistrant ainsi une croissance du PIB réel de 1,5% en 2022 contre 6,9% en 2021. Cette croissance est tirée par les secteurs primaire (+7,7%) et tertiaire (+6,1%) ; le secteur secondaire ayant connu une contraction de 8,7%.

La croissance du secteur primaire est expliquée par l'agriculture vivrière (+15,0%) et l'« égrenage coton » (+5,7%). Celle du secteur tertiaire est principalement imputable aux activités des branches « activités financières et d'assurance » (+5,4%), « activités professionnelles, scientifiques, techniques, services de soutien et de bureau » (+2,5%), « commerce et réparation » (+10,9%) et « hôtellerie et restauration » (+0,5%). Quant au secteur secondaire, sa contre-performance est imputable aux branches « Construction » (-13,9%) et « activités extractives » (-17,1%) atténuée par les performances des branches « Electricité-Eau-Assainissement » (+2,7%) et « activités manufacturières » (+0,4%).

Le tableau ci-dessous fait ressortir les taux de croissance du PIB par secteur de 2018 à 2022.

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB sur la période 2018-2022

Rubrique	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de croissance du PIB réel (%)	6,7	5,7	1,9	6,9	1,5
<i>Secteur primaire (%)</i>	13,3	1,7	6,5	-7,6	7,7
<i>Secteur secondaire (%)</i>	2,8	2,3	6,4	8,3	-8,7
<i>Secteur tertiaire (%)</i>	3,7	8,4	-3,1	13,5	6,1
<i>Impôts et taxes nets sur les produits (%)</i>	16,3	11,8	3,5	6,7	-1,0
PIB nominal en milliards de FCFA	8 920,4	9 369,2	10 310,6	10 932,8	11 777,5

Source : DGEF, août 2023

1.2.2. Une envolée généralisée des prix

Le taux d'inflation s'est établi en 2022 à 14,1% contre 3,9% en 2021. Cette flambée des prix est imputable au renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+23,4%), des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+10,2%), des services de « transport » (+4,9%), des services de « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,3%) et des services d'« enseignement » (+3,2%).



1,5%
de croissance
du PIB réel
en 2022 contre
6,9% en 2021



14,1%
de taux d'inflation
en 2022 contre
3,9% en 2021

1.2.3. Un solde budgétaire en détérioration

L'exécution des finances publiques en 2022 fait ressortir un solde net de gestion positif (+130,3 milliards de FCFA), traduisant une couverture des charges par les recettes. Ce solde s'est détérioré de 116,7 milliards de FCFA (-47,2%) par rapport à celui de 2021.

Prenant en compte les acquisitions nettes d'actifs non financiers, il en ressort un besoin

de financement de 1 078,6 milliards de FCFA en 2022 contre un besoin de 710,7 milliards de FCFA en 2021, soit une aggravation du déficit de l'Administration centrale de 367,8 milliards de FCFA (+51,8%). Ce besoin a été couvert par une accumulation nette de passifs de 883,4 milliards de FCFA et par une cession nette d'actifs financiers de 201,4 milliards de FCFA.

1.2.4. Un solde global de la balance des paiements en dégradation

Dans l'ensemble, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire de 664,7 milliards de FCFA en 2022, contre un excédent de 648,7 milliards de FCFA en 2021, soit une dégradation de 1 313,4 milliards de FCFA sur un an.

En ce qui concerne les transactions courantes avec le reste du monde, elles se sont soldées par un déficit de 721,9 milliards de FCFA, représentant 6,1% du PIB en 2022 contre un excédent de 0,4% du PIB en 2021.

S'agissant du solde du compte de capital qui est structurellement excédentaire, il s'est établi

à 260,3 milliards de FCFA en 2022 contre 235,7 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 24,6 milliards de FCFA. Cette performance est principalement imputable au transfert en capital au profit du secteur public (+23,5 milliards de FCFA).

Enfin, le flux net résultant des acquisitions nettes d'actifs financiers et d'accroissements nets de passifs s'est soldé par des sorties nettes de ressources financières de 198,2 milliards de FCFA en 2022 contre des entrées nettes de ressources financières de 374,5 milliards de FCFA en 2021.

1.2.5. Une évolution contrastée des agrégats monétaires

L'évolution de la situation monétaire a été marquée, entre 2021 et 2022, par une hausse des créances intérieures de 908,7 milliards de FCFA (+26,1%) et un repli des Actifs extérieurs nets (AEN) de 664,7 milliards de FCFA (-25,2%). On note une augmentation de la masse monétaire qui est ressortie à 5 716,9 milliards de FCFA à fin décembre 2022 contre 5 585,1 milliards de FCFA à fin décembre 2021. Cette évolution de la masse monétaire s'explique par l'accroissement des « dépôts » (+30,3 milliards de FCFA, soit +1,1%) et des « autres dépôts inclus dans la masse monétaire » (+106,3 milliards de FCFA, soit +5,4%).

Les AEN des Institutions monétaires sont ressortis à 1 972,1 milliards de FCFA à fin 2022 contre 2 636,8 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 664,7 milliards de FCFA (-25,2%). Ce reflux des AEN est imputable à ceux de la Banque Centrale (-1 091,5 milliards de FCFA) atténué par ceux des « Autres institutions de dépôts » (AID) (+426,8 milliards de FCFA, soit +19,7%).

Pour ce qui est des créances intérieures,

elles se sont établies à 4 396,1 milliards de FCFA à fin décembre 2022 contre 3 487,4 milliards de FCFA à fin décembre 2021, soit une augmentation de 26,1%. Cette hausse est rendue possible grâce à une augmentation de 700,2 milliards de FCFA des créances sur l'économie et celle des Créances nettes sur l'Administration centrale (CN-AC) de 208,6 milliards de FCFA.

Le marché monétaire a été actif durant l'année 2022. En effet, les appels d'offres d'injection de liquidité, aux maturités d'une semaine et d'un mois, réalisés par la BCEAO, ont enregistré des demandes d'avances de montants respectifs de 227 376,1 milliards de FCFA et de 21 197,0 milliards de FCFA, totalement satisfaites. Ces adjudications se sont opérées sans plafonnement. Concernant les participants du Burkina Faso à ces opérations d'injection de liquidité, ils ont bénéficié d'un montant global de 32 186,3 milliards de FCFA pour les injections à une semaine et de 4 065,1 milliards de FCFA pour les injections à un mois, soit un total de 36 251,3 milliards de FCFA en 2022. Ce montant cumulé est en hausse de 13 240,6 milliards de FCFA sur un an, soit 57,5%.



664,7
milliards de FCFA
de déficit

de la balance
en paiement
en 2022

2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les résultats enregistrés en matière de gouvernance économique et financière indiquent que des efforts ont été faits pour améliorer l'accès du public à l'information budgétaire de façon continue, lutter contre la corruption, dynamiser le climat des affaires et favoriser la création d'emplois.

2.1. Un effort continu pour un meilleur accès du public à l'information budgétaire

La transparence dans la gestion des affaires publiques, en l'occurrence le budget de l'État, est un droit du citoyen consacré par la Déclaration des droits de l'Homme du 26 août 1789. L'article 14 de ladite déclaration dispose en effet que *« tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée »*.

L'accès du public à l'information budgétaire est consacré au Burkina Faso par la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques. En effet, l'alinéa 6 de son article 2, dispose que *« les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques »*.

La transparence budgétaire relève donc d'une obligation des Gouvernements vis-à-vis des citoyens. Pour ce faire, elle exige la mise à disposition de documents budgétaires compréhensibles et accessibles au profit des citoyens. Elle concerne de ce fait la présentation du budget, l'accessibilité à l'information budgétaire ainsi que les rapports entre l'État et ses démembrements.

Ainsi, dans le souci d'améliorer l'accessibilité des informations et données budgétaires aux citoyens, le Gouvernement du Burkina Faso élabore, au titre de chaque exercice budgétaire, un budget citoyen² et ce, depuis 2014.

Ce document reprend dans un langage simplifié l'essentiel du contenu du budget de l'État, souvent difficile à comprendre par le citoyen, du fait de son caractère technique. Il permet donc à celui-ci de s'approprier le budget et d'exercer pleinement son rôle de contrôle et de veille citoyenne conféré par la Constitution du 02 juin 1991.

Pour permettre une large couverture des informations et des données du budget de l'État à l'ensemble de la population, le budget citoyen fait l'objet de traduction en plusieurs langues nationales et d'une large diffusion.

Aussi, d'autres documents budgétaires que sont le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), la Circulaire budgétaire, la Loi de finances initiale et ses annexes ainsi que les Rapports trimestriels d'exécution du budget sont mis à la disposition du public. En effet, pour l'année 2022, l'ensemble de ces documents ont été publiés sur le site web de la Direction générale du budget (www.dgb.gov.bf), conformément à la directive sur la diffusion des données et informations budgétaires. Par ailleurs, le semestriel « Budget infos » a été régulièrement publié en 2022.

2 Le premier budget citoyen du Burkina correspond à celui de la Loi de finances, exercice 2015.

2.2. Le renforcement des actions de lutte contre la corruption



77^{ème}
rang mondial
selon le rapport
2022 de
Transparency
international

En 2022, l'indice de perception de la corruption du Burkina Faso est ressorti à 42 tout comme en 2021. Ce score place le pays au 77^{ème} rang mondial. Le maintien de son score en 2022 est la résultante de la mise en œuvre de plusieurs actions de lutte contre la corruption par l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de Lutte contre la corruption (ASCE/LC), l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) et la société civile, notamment le Réseau national de lutte contre la corruption (REN-LAC).

Au titre de l'ASCE/LC, les actions menées ont été, entre autres :

- (i) les campagnes de sensibilisation au refus de la corruption et des conférences publiques et éducatives de prévention de la corruption et des infractions assimilées ;
- (ii) le contrôle de la gestion financière et comptable des Ministères et institutions ;
- (iii) l'enquête sur la contrebande de carburant, la corruption et le blanchiment de capitaux ;

- (iv) l'élaboration d'un guide d'enquêtes sur des infractions spécifiques citées dans la loi n°04 et dans le Code pénal ;
- (v) la conception d'un système informatisé de suivi de la mise en œuvre des recommandations et des actions en justice ;
- (vi) la validation de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Concernant l'ARCOP, les principales actions ont porté sur la tenue de six (06) sessions de discipline en 2022 de l'Organe de règlement des différends (ORD) qui se sont soldées par l'exclusion de quatorze (14) entreprises et leurs premiers responsables de la participation à la commande publique pour une durée comprise entre un (01) et trois (03) ans, et l'audit indépendant du système national de passation des marchés publics ainsi que les marchés publics des années 2018 et 2019.

Pour ce qui est du REN-LAC, les actions ont porté sur la publication du Rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso au titre de l'année 2021 et la réception de 651 plaintes/dénonciations des faits de corruption.

2.3. La poursuite des efforts pour l'amélioration du climat des affaires



101,6
points en 2022
d'indice de
perception du climat
des affaires (IPCA)
contre 103,2
points en 2021

L'amélioration de l'environnement des affaires demeure un défi majeur pour le Gouvernement du Burkina Faso. Pour ce faire, des efforts ont été consentis à travers l'adoption du Plan stratégique d'amélioration du climat des affaires (PSACA) 2021-2025 qui est assorti d'un dispositif institutionnel de pilotage et de suivi du climat des affaires. Le rapport de suivi du PSACA fait ressortir que l'Indice de perception du climat des affaires (IPCA) s'est établi à 101,6 points en 2022 contre 103,2 points en 2021, soit un léger repli de 1,6%.

Un plan de réformes 2022 a été bâti autour des trois (03) axes stratégiques du PSACA adopté par le Comité de pilotage lors de sa session tenue le 31 mai 2021. La mise en œuvre de ce plan a permis la réalisation de plusieurs réformes dont :

- la mise en place d'un dispositif sécuritaire spécifique aux grands axes de commerce avec plus de 127 000 patrouilles de sécurisation effectuées par les services de la police et de la gendarmerie ;
- la conduite d'un plaidoyer auprès des banques et établissements financiers en vue de la reconnaissance et de l'acceptation des statuts sous seing privé ;
- la tenue de l'atelier de validation de l'avant-projet de Code de procédure civile ;

- la prise d'une note de service n°2022-360/MEFP/SG/DGD/DRFC du 27 avril 2022 permettant désormais aux Commissionnaires en douane agréés (CDA) d'éditer directement les bons à enlever à partir de leur bureau pour les déclarations d'exportation sélectionnées au circuit vert pour les marchandises non soumises à l'Autorisation spéciale d'exporter (ASE) ;
- la réduction de la durée moyenne d'interruption du système SAIDI et de l'indice de la fréquence moyenne d'interruption du système SAIFI de la distribution d'électricité qui se situe respectivement à 77 heures et 82 heures au 31 décembre 2022.

2.4. Une quête permanente de la promotion de l'emploi

La situation de l'emploi au Burkina Faso en 2022 reste toujours caractérisée par une quête permanente d'amélioration. Le Gouvernement est toujours dans la dynamique de multiplier les initiatives permanentes pour accroître et améliorer l'employabilité et l'emploi pour tous. Malgré les différents remous auxquels le pays fait face, on constate une régression du taux de chômage qui est de 2,4% contre 2,5% en 2021 et un taux de sous-emploi atteignant 26,7% en 2021 et en 2022.

En effet, ce sont 1 057 emplois directs et 1 793 emplois indirects à travers le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes et le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi, soit un total de 2 850 emplois qui ont été créés. De même, 3 856 jeunes ont été formés en 2022 en Technologies de l'information et de la communication (TIC) et en Techniques de recherche d'emploi (TRE) contre 7 770 jeunes en 2021 pour une cible de 10 000 jeunes. Par ailleurs, 2 668 projets de jeunes ont été financés en 2022 contre 2 511 projets en 2021 pour une cible de 3 000 projets.

2,4%
de chômage en
2022 contre
2,5% en 2021



2 850
emplois créés



3 856
jeunes formés en TIC
et TRE



2 668
projets de jeunes
financés



En matière de promotion de l'employabilité des femmes, 108 703 femmes ont bénéficié de crédit en 2022 contre 132 445 femmes en 2021, soit une baisse de 17,7%. Le nombre de femmes bénéficiaires de crédits formées, quant à lui, est de 3 163 femmes en 2022 contre 2 870 en 2021, soit une hausse de 10,2%. Par ailleurs, le FAARF a financé des Activités génératrices de revenus des femmes dont 225 activités des femmes PDI.



108 703

femmes ont bénéficié de crédit



3 163

femmes bénéficiaires de crédit, formées

2.5. Des mesures multisectorielles face à la dégradation de la situation sécuritaire

Le Burkina Faso fait face depuis 2015 à un défi sécuritaire qui impacte la paix et la cohésion sociale. En vue de rétablir la paix, de sauvegarder et de restaurer l'intégrité du territoire national, le Burkina Faso et ses partenaires au développement ont mené plusieurs actions dans le domaine de la sécurité, de l'action humanitaire et économique.

Sur le plan sécuritaire, plusieurs actions ont été menées en 2022 en lien avec le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes. Ce sont, entre autres : l'acquisition de 998 moyens roulants au profit de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale, le recrutement de 50 000 VDP, l'interconnexion de 20 services de sécurité à la plateforme Identification, rapprochement, analyse de police (IRAPOL). Aussi, l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme s'est traduite par la réalisation de 51 966 patrouilles de sécurisation des axes routiers et des voies urbaines par la

Police nationale et la Gendarmerie nationale ainsi que de 15 291 patrouilles de sécurisation des massifs forestiers.

Sur le plan humanitaire, le Gouvernement a entrepris des actions en vue de renforcer la résilience des populations face au défi humanitaire engendré par la crise sécuritaire. Des acquis ont été enregistrés à travers l'opérationnalisation du Plan de stabilisation de l'axe Ouaga-Kaya-Dori (OKD), du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel (PCRSS) et d'autres actions dans les Ministères et institutions. Il s'est agi notamment de la prise en charge psychosociale de plus de 2 millions de PDI et des victimes de catastrophes, du cash transfert au profit des 202 256 ménages pauvres et vulnérables dont 70 103 ménages PDI, du don de vivres à plus de 3,5 millions de personnes vulnérables victimes de catastrophes et de PDI, de l'octroi d'abris à 462 203 ménages vulnérables victimes de catastrophes et de PDI.



3,5 millions
de personnes
vulnérables dotés
en vivres



462 203
ménages vulnérables
dotés en abri



998

moyens roulants au
profit de la Gendarmerie
nationale et de
la Police nationale



50 000
VDP recrutés



51 966
patrouilles de
sécurisation des axes
routiers

Par ailleurs, les FDS, appuyées par des Organisations de la société civile, ont mené d'autres actions en 2022. Il s'agit notamment de la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence aux populations des localités assiégées par l'hydre terroriste et aux PDI, de la fourniture d'une assistance aux PDI en vue de mener des activités de production maraîchère et d'élevage, de l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves, hôtes comme déplacés internes, et de l'organisation des concertations au niveau local en vue de promouvoir la résilience et la cohésion sociale entre les PDI et les communautés hôtes.

Sur le plan économique, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement a poursuivi la mise en œuvre du PADEL et du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) dans l'objectif de fournir des infrastructures socio-économiques de base aux populations et aux collectivités territoriales. Dans ce sens, les acquis de 2022 concernent, entre autres, la construction de 1 200 boutiques de rue, de 6 aires d'abattage, de 28 marchés, 59 hangars de marché et 14 halls centraux de marché, la construction de 9 marchés à bétail, de 3 gares routières ainsi que le financement de 2 137 promoteurs de projet et la formation de 500 entrepreneurs dont 340 femmes.



3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Cette section est consacrée à la présentation des actions menées dans les domaines de la démocratie et l'État de droit, de l'Administration publique, de la liberté de la presse et de la gouvernance locale.

3.1. Une perturbation de la démocratie et de l'État de droit

L'année 2022 a été marquée au Burkina Faso par des changements politiques et institutionnels qui sont intervenus les 24 janvier et 30 septembre. En effet, en l'espace de huit (08) mois, le pays a connu deux changements de régime. Ils ont conduit à la suspension temporaire de la Constitution, à la dissolution de l'Assemblée nationale, du Gouvernement et des conseils de collectivités territoriales. Mais, l'engagement des forces vives du pays a permis l'adoption de Chartes de transition lors d'assises nationales. Ces Chartes ont consacré la mise en place d'organes de transition composés d'exécutifs et d'Assemblées législatives de Transition. Les conseils de collectivités sont désormais gérés par des délégations spéciales. Ces changements ont dégradé la situation de la démocratie et de l'État de droit au Burkina Faso.

En effet, selon le rapport 2022 de « Economist intelligence unit (EIU) » sur la démocratie dans le monde publié le 08 février 2023, les changements sociopolitiques et institutionnels enregistrés au cours de l'année 2022 au Burkina Faso ont entraîné une baisse de 0,76 de son score qui est passé de 3,84 en 2021 à 3,08 en 2022. Cette baisse est la plus forte de tous les pays du continent africain et la deuxième plus forte baisse au niveau mondial.

Malgré ces changements, l'appareil judiciaire a continué de fonctionner. En 2022, en plus des audiences que les juridictions du pays tiennent ordinairement à leurs sièges, 30 audiences foraines et 16 audiences criminelles ont permis de rendre respectivement 454 jugements,

29 500 jugements déclaratifs ou supplétifs en matière d'état civil et 301 arrêts.

Dans la même dynamique, à travers la tenue de 27 audiences extraordinaires correctionnelles, les juridictions ont pu rendre 287 décisions. Les pôles économiques et financiers, quant à eux, ont rendu 80 décisions.

Aussi, le Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) a accompagné financièrement sept cent quatre-vingt-sept (787) personnes, dont 223 femmes et 14 mineurs dans le cadre de leurs procédures judiciaires. Le FAJ a également permis d'entamer les travaux de réhabilitation du Palais de justice de Bobo-Dioulasso. Pour un meilleur accès des populations à ce Fonds, des ateliers d'information et de sensibilisation ont été organisés sur son existence et ses conditions d'accès. Ainsi, 60 Officiers de police judiciaire (OPJ) et 30 membres des délégations spéciales de Ouaga, Bobo, Ouahigouya, Yako et Ziniaré ont été formés sur le mécanisme de l'assistance judiciaire au Burkina Faso.

Par ailleurs, dans l'optique de l'amélioration du système judiciaire, le Département en charge de la justice a mis en place des cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale qui sont des instances d'échanges regroupant les procureurs du Faso, les juges d'instruction et les OPJ. En outre, un décret portant création de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) a été adopté.

3.2. Une Administration publique résiliente

L'Administration publique est constituée d'un ensemble d'institutions dont la fonction première est de produire des services publics aux usagers. Ces services publics doivent être accessibles et fournis aux usagers de manière égalitaire et continue.

Au cours de l'année 2022, la persistance des attaques terroristes a impacté négativement le fonctionnement de l'Administration publique. En effet, dans les localités à fort défis sécuritaire, de nombreuses structures administratives ont été fermées privant ainsi les populations des services administratifs et sociaux de base.

Néanmoins, le Gouvernement, tenant compte des défis sécuritaire et humanitaire, a poursuivi la prise de mesures d'adaptation en vue d'assurer l'alimentation et la délivrance des services sociaux de base (santé, éducation, eau, assainissement) aux populations fragilisées,

notamment les Personnes déplacées internes (PDI).

Dans le cadre de la dématérialisation des services publics, quatorze (14) nouveaux e-services ont été développés en 2022. Ce sont, entre autres, la déclaration d'ouverture d'établissement, la déclaration de changement de statut juridique, les plateformes de publication des textes législatifs et réglementaires et les plateformes de Gestion des nominations en conseils des ministres (GESNOM).

Cependant, des défis restent à relever. Il s'agit de la poursuite de la dématérialisation complète des actes et procédures des services publics pour permettre de réduire le délai de traitement des dossiers, les coûts des services aux usagers et de lutter contre la corruption.



14

nouveaux
e-services
ont été développés
en 2022

3.3. Une dégradation de l'indicateur de la liberté de la presse

La liberté de la presse est l'un des principaux facteurs d'ancrage démocratique qui est basé sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Elle est un indicateur de mesure de la bonne gouvernance d'un pays.

En vue de favoriser une pluralité de l'information, le Gouvernement s'est engagé depuis 1997 dans l'accompagnement des entreprises de presse privée. Cet accompagnement se traduit par l'octroi de subventions et l'ouverture de lignes de crédit à taux réduits. En 2022, ce sont 400 millions de FCFA qui ont été alloués

à 114 entreprises et structures de presse privée.

Selon le classement mondial de la liberté de la presse publié par Reporter sans frontières (RSF), le Burkina Faso occupe la 41^{ème} place en 2022 sur 180 pays. Ce rang indique que la liberté de la presse est en recul par rapport à 2021 où le pays occupait la 37^{ème} place. Cette situation de recul s'explique par la dégradation du climat sécuritaire et politique qui a induit une augmentation de l'auto censure et les pressions sur les entreprises de presse.



400
millions

de FCFA de
subventions
allouées à 114
entreprises et
structures de
presse privée

3.4. Un repli de la gouvernance locale

La décentralisation au Burkina Faso est régie par la loi n°055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs. Ce Code détermine les compétences, les moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. Aux termes de l'article 2 de cette loi, la décentralisation est le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

La gouvernance locale au Burkina Faso en 2022 a été marquée par des faits majeurs au plan institutionnel et au plan sécuritaire.

Au plan institutionnel, l'année 2022 a vu la dissolution des conseils des collectivités et la mise en place des délégations spéciales aux niveaux régional et communal. Ce repli a relativement affecté le fonctionnement de l'Administration décentralisée, notamment à travers le retard qui a prévalu dans l'effectivité desdites délégations spéciales.

Au plan sécuritaire, l'insécurité persistante a conduit à la fermeture totale ou au fonctionnement à minima des services sociaux de base dans les collectivités territoriales affectées par le terrorisme.

Malgré ce contexte difficile, des actions majeures ont été entreprises au cours de 2022. Ces actions sont :

- la révision de la stratégie décennale de la décentralisation pour se conformer à la réglementation nationale, notamment la loi n°034-2018/an portant pilotage et gestion du développement ;
- la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent au Burkina Faso ;
- le renforcement des capacités de 6 079 membres des délégations spéciales sur leur rôle.

Aussi, des réflexions ont été engagées pour une révision du Code général des collectivités territoriales. Cette révision vise, d'une part, à clarifier les compétences ainsi que les ressources à transférer aux régions et aux communes et, d'autre part, à redéfinir le statut des départements et des villages afin de préciser et de renforcer leurs rôles dans le développement local. Elle pourrait également s'étendre sur la réforme des communes à statut particulier pour donner plus de responsabilités aux arrondissements.

4. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

L'efficacité et l'épanouissement des ressources humaines jouent un rôle fondamental au niveau du développement économique d'un pays et renforcent l'inclusion sociale. Investir dans les ressources humaines au moyen de la nutrition, des services de santé, d'une éducation de qualité, des compétences et des emplois favorise le développement du capital humain. C'est pourquoi le Burkina Faso a mis l'accent sur la qualification du capital humain, à travers l'axe 3 « Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale » de la Politique nationale de développement (PND). L'analyse du développement du capital humain pour l'année 2022 se fera à travers l'éducation, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur, la santé, l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

4.1. L'offre éducative en régression

Le Burkina Faso, dans sa quête de faire de l'éducation son cheval de bataille malgré la situation sécuritaire, a pris l'engagement d'accroître l'offre éducative aussi bien en quantité qu'en qualité au niveau de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle. C'est dans ce sens que la Stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire (SNDAEP) 2021-2025 a été adoptée en 2022.

4.1.1 L'éducation formelle

Au cours de l'année 2022, malgré des efforts déployés, l'offre éducative et le renforcement des capacités du personnel a connu une baisse à cause de la situation sécuritaire.

- De la réalisation des infrastructures éducatives et de la situation des effectifs des élèves

Plusieurs actes ont été entrepris par le Gouvernement burkinabè et ses partenaires au développement pour assurer l'accroissement de l'offre éducative tout en mettant fin aux classes sous paillotes. Cependant, la persistance de l'insécurité a conduit à la fermeture de 2 973 établissements scolaires courant 2022, portant le nombre total d'établissements fermés à 6 253, selon le Secrétariat technique de l'Éducation en situation d'urgence (ST-ESU).

Le tableau ci-dessous donne la situation des établissements de l'éducation formelle entre les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022.

Tableau 2 : Évolution des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2020/2021 et 2021/2022

Niveau d'enseignement	2020/2021	2021/2022	Taux d'accroissement (%)
Préscolaire	1 681	1 769	5,0
Primaire	15 077	14 427	-4,5
Post-primaire et secondaire	4 484	4 262	-5,2
Total	21 242	20 458	-3,8

Source : DGESS/MENAPLN 2023

Les établissements scolaires fonctionnels ont connu une baisse en termes de nombre, passant de 21 242 à fin décembre 2021 à 20 458 à fin décembre 2022, soit un taux décroissant de 3,8%. Cette baisse est liée à la non mise en œuvre des actions prévues pour pallier la fermeture des écoles due aux changements institutionnels survenus au cours de l'année 2022. Seul le préscolaire a enregistré une variation positive avec une hausse de 5,0% du nombre d'établissements entre 2021 et



2 973
établissements
scolaires fermés
courant 2022

2022. Cela s'explique par le fait que la majorité des établissements préscolaires se trouve dans les centres urbains qui sont moins affectés par le terrorisme.

L'évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle par niveau entre 2020-2022

Niveau d'enseignement	2020/2021	2021/2022	Taux d'accroissement (%)
Préscolaire	130 411	138 668	6,0
Primaire	3 289 736	3 174 946	-3,6
Post-primaire et secondaire	1 370 452	1 250 222	-9,6
Total	4 790 599	4 563 836	-5,0

Source : DGESS/MENAPLN 2023

Le nombre total des élèves dans l'éducation formelle pour l'année scolaire 2021/2022 a connu une baisse de 5,0% par rapport à celle de 2020/2021. Cette baisse a atteint 9,6% au niveau du post-primaire et du secondaire en raison de l'augmentation du nombre des classes fermées dans les zones touchées par l'insécurité.

- Du renforcement du personnel enseignant

Au 31 décembre 2022, au total 5 862 agents ont été recrutés dont 676 au préscolaire, 1 691 au primaire et 3 495 au post-primaire et secondaire.

- Des autres actions liées à l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité de l'éducation

Au titre de la cantine scolaire, le Gouvernement, avec l'accompagnement de ses partenaires a doté les cantines scolaires en vivres en 2022. Ainsi, au total 30 891 tonnes de vivres ont été acquis au profit des élèves du préscolaire, du primaire, des garderies « Bisongo » et des candidats au baccalauréat, session 2022. Aussi, les régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, du Centre-Nord, du Nord et du Sahel ont bénéficié de 1 520,8 tonnes de vivres dans le cadre de la mise en œuvre de la cantine d'urgence.

Au 31 décembre 2022, ce sont 11 219 bourses qui ont été renouvelées et 6 348 nouvelles bourses qui ont été octroyées aux élèves du primaire, du secondaire ainsi que de l'enseignement technique et professionnel pour un montant de 3,54 milliards de FCFA.

Dans le cadre de la réouverture des établissements fermés, 100 enseignants communautaires ont été pris en charge à hauteur de 109 millions de FCFA. Aussi, 93 salles ont été louées afin d'assurer la continuité éducative pour un montant de 20,93 millions de FCFA. Par ailleurs, des ressources

supplémentaires de 46,4 millions de FCFA ont permis de louer 206 autres salles de classe. Cela a permis d'accueillir 17 641 élèves déplacés internes dont 879 filles.

À la date du 31 décembre 2022, un nombre total de 6 145 tables-bancs ont été acquis au profit des établissements hôtes pour un montant de 215 millions de FCFA. La contribution des Partenaires techniques et financiers a permis d'acquérir 11 855 tables-bancs de plus, faisant passer le nombre de tables-bancs de 6 145 à 18 000.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte de l'éducation dans l'action humanitaire, 1 650 enseignants ont été formés en Appui psychosocial (APS), sur l'approche Safe school, sur les curricula ESU et sur l'enseignement à distance et autres approches innovantes. Aussi, 475 filles et enfants vulnérables déplacés ont bénéficié de subventions scolaires, 51 000 élèves des zones de repli des Populations déplacées internes ont été dotés en kits scolaires et 470 élèves chef de ménage ont reçu une bourse afin de poursuivre leurs études.


5 862
personnels
enseignants ont
été recrutés


30 891
tonnes de vivres
ont été acquis au
profit des élèves du
préscolaire

11 219
bourses ont été
renouvelées et
6 348 nouvelles
bourses ont été
octroyées aux
élèves du primaire

4.1.2 L'éducation non formelle

Le Gouvernement, à travers la mise en place des structures d'alphabétisation et de formation, contribue pour beaucoup à l'essor de l'éducation non formelle. Cette dernière participe au développement socio-économique, à la promotion de la santé et à l'autopromotion individuelle et collective.

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2021 et 2022.

Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2021 et 2022

Sexe	2021	2022			Taux d'accroissement (%)
		Adultes	Adolescents	Total	
Hommes	21 859	11 653	6 804	18 457	-18,4
Femmes/filles	78 007	59 259	9 375	68 634	-13,7
Ensemble	99 866	70 912	16 179	87 091	-14,7

Source : DGESS/MENAPLN 2023

Le nombre total d'apprenants en éducation non formelle est passé de 99 866 en 2021 à 87 091 en 2022, soit une baisse de 14,7%. La campagne d'alphabétisation 2022 a enregistré 70 912 apprenants adultes et 16 179 adolescents. Les femmes ont représenté 78,8% des apprenants.

4.2. La formation technique et professionnelle en consolidation

L'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ont pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences pour le monde du travail et jouent un rôle déterminant dans le développement économique du pays. Les connaissances et compétences spécifiques acquises ouvrent les portes d'un travail décent et améliorent l'employabilité des jeunes formés. Le Gouvernement du Burkina Faso, dans sa quête d'offrir aux différentes couches sociales les compétences nécessaires à une insertion professionnelle réussie, a mis l'accent ces dernières années sur l'EFTP.

En 2022, plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration de la formation technique et professionnelle au profit des jeunes et adultes. Ainsi, on peut noter l'adoption de la Stratégie de développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (SDEFTP) à l'horizon 2021-2025.

En ce qui concerne les formations dispensées, en 2022, des sessions de formation ont été organisées au profit de 202 formateurs dont 33 en perfectionnement technique et 169

dans le cadre de l'amélioration de la qualité des formations dans les Centres de formation professionnelle (CFP). Aussi, des bourses d'études ont été octroyées aux élèves inscrits dans les filières de l'EFTP, option industrielle, en situation de précarité et à ceux inscrits dans les lycées scientifiques.

Par ailleurs, les compétences de 148 formateurs ont été renforcées à l'exploitation des référentiels de formation. Aussi, 75 stagiaires dont 30 femmes ont été recrutés et mis en position de stage au Maroc et en Tunisie.



148
formateurs ont eu
leurs compétences
renforcées

4.3. La poursuite de la consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur

Au cours de l'année 2022, le Gouvernement est resté constant dans la mise en œuvre de sa politique éducative au niveau supérieur. Des acquis majeurs ont été engrangés en lien avec la capacité d'accueil et les offres de formation. Les investissements au profit des universités et des grandes écoles publiques ont permis d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur, faisant passer le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants à 948 en 2022 contre 884 en 2021. En outre, 03 établissements publics d'enseignement supérieur ont été ouverts, portant le nombre d'établissements publics à 61. À cela s'ajoute la construction de 3 amphithéâtres au cours de 2022 faisant passer le nombre d'amphithéâtres à 88.

Les efforts de l'État dans l'enseignement supérieur se sont traduits également en 2022

par la construction de 16 salles de Travaux dirigés (TD) et 25 salles de Travaux pratiques (TP), le recrutement de 211 enseignants du supérieur, la subvention de l'achat de 11 000 ordinateurs à hauteur de 1,16 milliard de FCFA au profit des étudiants pour faciliter leurs travaux de recherche et l'octroi de l'aide à 69 849 étudiants du public et de prêts à 25 940 étudiants du public et du privé.

Dans le cadre de l'amélioration des fournitures des services sociaux aux étudiants, 7 920 étudiants, représentant 97,79% des étudiants demandeurs de logement, ont été admis dans les cités et résidences universitaires. À cela s'ajoutent la prise en charge médicale et la restauration des étudiants avec 10 945 764 plats servis, l'octroi de 2 300 bourses ainsi que le renouvellement de 6 910 autres.



948 étudiants
pour 100 000 habitants
en 2022 contre 884
en 2021



211 enseignants
du supérieur recrutés



11 000
ordinateurs achetés
à hauteur de 1,16
milliard de FCFA

4.4. Un effort d'accroissement de l'offre sanitaire dans un contexte de COVID-19 et d'insécurité

En 2022, dans le but de contribuer à l'atteinte de l'objectif stratégique 3.1 « Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique » de la PND, les actions du secteur de la santé ont consisté en l'équipement des formations sanitaires et en la mise en œuvre de réformes stratégiques dans le secteur. Il faut aussi noter les mesures de prise en charge, de prévention et de promotion visant à contenir les effets de morbidité et de mortalité liés à la maladie à coronavirus.

Pour ce qui concerne le renforcement des infrastructures sanitaires et des équipements, les acquis en 2022 ont porté sur la construction de 27 CSPS, la normalisation de 17 autres et la mise en fonction de scanners aux CHR de Kaya, Ouahigouya, Gaoua et Tenkodogo.

Par ailleurs, les travaux de construction en cours se sont poursuivis en 2022. Il s'agit notamment des travaux de construction :

- de la première phase du centre de Cancérologie de Tengandogo ;
- du nouveau CHU de Bobo-Dioulasso ;
- du CHR de Manga et de Fada ;
- du pool mère enfant du nouveau CHR de Dédougou ;
- du centre de neurochirurgie spécialisé de Ouagadougou ;
- du centre de gériatrie de Ouagadougou ;
- du centre de radiothérapie de Bobo-Dioulasso.

En termes de renforcement de la qualité des soins et d'amélioration des services de santé en 2022, des progrès significatifs ont été enregistrés. Il s'agit de l'offre gratuite de 18,29 millions d'actes de soins aux enfants de 0 à 5 ans et aux femmes, 2,32 millions d'offres de planification familiale, l'introduction du vaccin contre le cancer du col de l'utérus et du vaccin contre l'hépatite B et le traitement gratuit de 7 020 cas de cataracte.

Ces efforts ont permis de faire passer le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans, de 1,3% en 2021 à 0,8% en 2022, la proportion des dépôts de médicaments essentiels génériques n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs de 13,4% en 2021 à 8,3% en 2022 et le rayon moyen d'action théorique y compris le privé de 5,5 km en 2021 à 5,3 km en 2022 pour une norme OMS de 6 km.



4.5. La poursuite du renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Le renforcement de l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement s'est perpétué en 2022 par la réalisation d'activités de consolidation des acquis, d'une part, et celles entrant dans le cadre de la mise en œuvre d'investissements structurants d'autre part.

Les investissements réalisés pour l'accès à l'eau potable ont porté sur la réalisation de 2 574 forages, 89 forages à gros débit, 304 adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et 352 Postes d'eau autonomes (PEA) au profit des localités hautement déficitaires, et

la réhabilitation de 496 forages et 27 AEPS en milieu rural. En milieu urbain, ce sont 42 bornes-fontaines et 31 106 branchements privés qui ont été réalisés.

Afin de contribuer à l'assainissement et à la gestion des eaux usées et excréta, ce sont 36 120 latrines familiales en milieu rural et urbain et 10 641 puisards familiaux dont 3 356 en milieu rural et 7 285 en milieu urbain, qui ont été réalisés.

La synthèse des réalisations selon le milieu est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Assainissement des eaux usées et excréta pour 2022

Intitulé	Milieu rural	Milieu urbain	Total réalisation
Latrines familiales	26 979	9 141	36 120
Puisards familiaux	3 356	7 285	10 641
Latrines institutionnelles et publiques	723	347	1 070
Raccorder de nouveaux abonnés au réseau d'assainissement collectif	-	-	24

Source : DGESS/MEEA 2023

Le taux d'accès à l'eau a légèrement progressé passant de 76,2% en 2021 à 76,3% en 2022. Quant au taux d'accès à l'assainissement, il est passé de 26,8% en 2021 à 27,5% en 2022, enregistrant une progression de 0,7%.

Le tableau ci-dessus présente le niveau de réalisation des indicateurs d'effet/impact de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

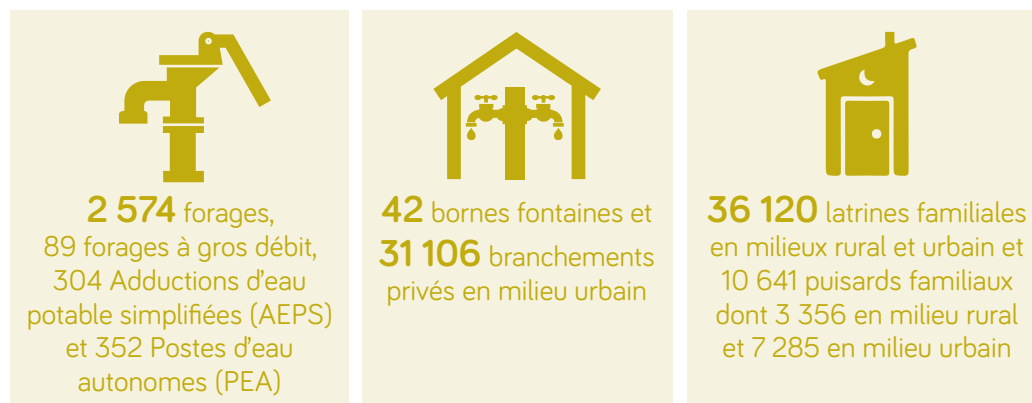


Tableau 6 : Indicateurs effet/impact eau potable et assainissement

Indicateurs	2021	2022
Approvisionnement en eau potable		
Taux d'accès national à l'eau potable (%)	76,2	76,3
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	69,5	69,6
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	92,2	92,0
Assainissement		
Taux d'accès à l'assainissement (%)	26,8	27,5
Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)	21	21,9
Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain (%)	40,8	40,8

Source : DGESS/MEEA 2023

En termes d'aménagements hydrauliques pour 2022, ce sont 02 nouveaux barrages qui ont été réalisés et 06 réhabilités. À cela s'ajoutent l'entretien de 10 barrages et la sécurisation de 03 barrages. La capacité de stockage en eau de surface s'est accrue, passant de 6 145,7 m³ en 2021 à 6 150,96 m³ en 2022. Aussi, le taux de fonctionnalité des barrages est passé de 56,7% en 2021 à 57,1% en 2022.

2

DEUXIÈME PARTIE : Analyse de la coordination et de l'efficacité de la coopération au développement

Dans le cadre de l'animation de la coopération au développement, le Burkina Faso a mis en place un dispositif de coordination et de suivi de son efficacité en étroite collaboration avec ses partenaires. Cette partie aborde l'état des lieux des instruments et des outils de coordination de la coopération au développement et analyse son efficacité.

1. ÉTAT DES LIEUX DES INSTRUMENTS ET OUTILS DE COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Ce point est consacré à la présentation des outils de planification et des cadres de concertation qui viennent en appui à la coordination de la coopération au développement.

1.1. Les outils de planification utilisés dans le cadre de la coordination de la coopération au développement

Les outils de planification comprennent le Plan d'action de la Transition (PAT) et le Programme d'investissement public.

1.1.1. Le Plan d'action de la Transition comme instrument d'opérationnalisation de la Politique nationale du développement

La Politique nationale du développement (PND) 2021-2025 est le référentiel national en matière de planification du développement économique et social, conformément à l'article 33 de la loi n°034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement. Elle a été adoptée le 30 juillet 2021 par le Gouvernement burkinabè, après un processus participatif.

Dans son format initial, la PND a prévu plusieurs instruments d'opérationnalisation que sont les programmes sectoriels, les programmes régionaux, les Plans locaux de développement, la Matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants (MRSIS), les grands projets de développement, etc. À la suite des changements institutionnels intervenus en janvier 2022 à la tête de l'État, une transition politique a été mise en place. Pour l'opérationnalisation de ses orientations, le Gouvernement a adopté, le 06 mai 2022, le Plan d'action de la Transition (PAT) qui découle des priorités définies par l'agenda de la Transition et des actions pertinentes et structurantes du Plan national de développement économique et social phase 2 (PNDES II).

1.1.2. Le Programme d'investissement public comme moyen de planification opérationnelle

Le Programme d'investissement public (PIP) est l'instrument de programmation et de suivi de l'exécution des dépenses d'investissement. À ce titre, il est la traduction, en termes de projets et programmes, des orientations du Gouvernement visant à promouvoir les conditions favorables pour une croissance durable à même de réduire la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie des populations et à créer des emplois décents.

Le PIP est constitué de projets dont les financements sont entièrement ou partiellement acquis. Ces projets sont regroupés en deux (02) types :

- les projets dont les financements sont assurés exclusivement par les ressources propres de l'État ;
- les projets dont les financements sont assurés par les ressources extérieures, avec ou sans contrepartie nationale.

En 2022, les prévisions des dépenses publiques d'investissement se sont élevées à 1 122,41 milliards de FCFA contre 891,67 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 25,9%. Cette hausse s'explique principalement par la priorité donnée aux investissements publics sur ressources internes dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi, les dotations révisées du PIP de 2022 en Crédit de paiement (CP) sur ressources internes se sont chiffrées à 776,25 milliards de FCFA contre 346,16 milliards de FCFA sur ressources extérieures.

Au 31 décembre 2022, le montant total des dépenses ordonnancées au titre des investissements s'élève à 1 131,69 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 100,8% contre 89,9% en 2021.

Au titre des dépenses d'investissement sur ressources propres, le niveau d'exécution « base ordonnancement » au 31 décembre 2022 s'est élevé à 729,96 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 94,0%. En 2021, à la même période, les dépenses ordonnancées étaient de 497,63 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 91,1%.

Concernant les dépenses d'investissement sur ressources extérieures, le montant total des décaissements « base ordonnancement » en 2022 s'est élevé à 401,73 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 116,1%. Ce dépassement s'explique par des décaissements hors budget relatifs à des projets nés au cours de l'année 2022 et qui n'étaient pas pris en compte dans le PIP.

Le tableau ci-dessous met en exergue la situation d'exécution du PIP en 2021 et 2022.

Tableau 7 : PIP révisé par type et mode de financement entre 2021 et 2022 en milliards de FCFA

Mode de financement	2021		2022		VARIATION (2021/2022) (en %)	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Ressources internes	546,09	497,63	776,25	729,96	42,15	46,7
Projets entièrement financés sur ressources propres y compris contrepartie nationale	546,09	497,63	776,25	729,96	42,15	46,7
Ressources extérieures	345,58	303,79	346,16	401,73	0,17	32,2
Projets entièrement financés sur prêts	124,49	124,49	124,49	198,93	0,00	59,8
Projets entièrement financés sur dons	221,09	179,30	221,67	202,80	0,26	13,1
Total général	891,67	801,43	1 122,41	1 131,69	25,88	41,2

Source : DGB et DGTCP, 2023



1 131,69
milliards de FCFA
de dépenses ordonnancées au titre des investissements soit un taux d'exécution de 100,8% en 2022 contre 89,9% en 2021

1.2. Les cadres de concertation dans la coordination de la coopération au développement

Pour plus d'efficacité dans la coordination de la coopération au développement, il est indispensable d'avoir des cadres de concertation permanents dans le but d'harmoniser les procédures et de rationaliser les interventions.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a mis en place plusieurs cadres mixtes de concertation. Il s'agit, entre autres, des cadres de suivi de la PND, des rencontres Gouvernement et partenaires au développement et des cadres de concertation bilatéraux.

1.2.1. Les cadres de suivi de la PND

Aux termes du décret n°2022-0437/PRES-TRANS/PM/MEFP du 12 juillet 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la PND, la coordination et l'animation du dispositif de suivi et d'évaluation sont assurées par le Secrétariat exécutif national de la PND (SEN-PND).

À ce titre, il assure, entre autres, le Secrétariat des cadres de concertation de suivi de la PND au niveau national et participe aux travaux des cadres de concertation aux niveaux sectoriel et régional. Ces cadres sont le Comité national de pilotage (CNP), le Comité technique national (CTN), les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et les Cadres régionaux de dialogue (CRD).

- Le Comité national de pilotage

Il est l'organe de pilotage et de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des actions prioritaires de la PND. Le CNP est présidé par son Excellence Monsieur le Premier ministre. Il est composé, entre autres, des Gouverneurs de région, de la Troïka des PTF, des Présidents des CSD, des CRD et des faïtières des collectivités territoriales, des représentants du secteur privé et de la société civile ainsi que des observateurs. En 2022, le CNP ne s'est pas tenu du fait de la situation sécuritaire et sociopolitique nationale.



- **Le Comité technique national**

Le CTN est l'organe technique chargé de préparer les travaux du CNP. Présidé par le Secrétaire général (SG) du Ministère en charge de l'économie et des finances, il est composé, entre autres, des SG des départements ministériels, des Directeurs généraux des études et des statistiques sectorielles (DGESS), du Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), des Directeurs régionaux de l'économie et de la planification (DREP), des PTF, d'observateurs et de rapporteurs. En 2022, le CTN ne s'est pas tenu du fait de la situation sécuritaire et sociopolitique nationale.

- **Les Cadres sectoriels de dialogue**

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PND au niveau sectoriel sont assurés par les Secrétariats techniques des quatorze (14) CSD correspondant aux secteurs de planification. Chaque CSD est présidé par un Ministre chef

de file du secteur, assisté des Ministres vice-présidents.

En 2022, tous les CSD ont tenu des revues couplées, annuelle 2021 et à mi-parcours 2022. Les revues couplées ont eu pour ordre du jour, l'adoption des rapports de performance 2021 et des plans d'action sectoriels de la Transition 2022-2025.

- **Les Cadres régionaux de dialogue**

Au niveau régional, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PND sont assurés par les Secrétariats techniques des CRD que sont les DREP. Les CRD sont présidés par les Gouverneurs de région.

En 2022, tous les CRD ont tenu des revues couplées, annuelle 2021 et à mi-parcours 2022. Les revues couplées ont eu pour ordre du jour, l'adoption des rapports régionaux de performance 2021 et des Plans d'action régionaux de la Transition 2022-2025.

1.2.2. **Les concertations avec les partenaires au développement**

Ce point est consacré à la présentation des cadres de concertation entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

1.2.1.1 **Les rencontres Gouvernement et Troïka des Partenaires techniques et financiers**

Les rencontres entre le Gouvernement et la Troïka des PTF ont été instituées en vue de faciliter les échanges sur les questions de développement en général, et celles liées à la coopération en particulier. Ainsi, quatre (04) rencontres MEFP-Troïka des PTF, à raison d'une rencontre par trimestre et deux (02) rencontres

entre le Premier ministre et l'ensemble des PTF sont prévues annuellement.

En 2022, sur les quatre (04) rencontres prévues entre le MEFP et la Troïka des PTF, deux rencontres se sont tenues le 14 avril et le 10 novembre.



La première rencontre a porté sur les points d'intérêts suivants :

- le devenir du PNDES II et l'agenda de la Transition ;
- la situation sécuritaire et les mesures prises pour la poursuite des interventions des PTF ;
- la vision de la Transition sur les engagements pris par le pays sur certaines réformes au cadre macroéconomique.

La deuxième rencontre était une réunion de prise de contact avec la Troïka des PTF afin de présenter la nouvelle vision du Gouvernement sur la période de la Transition.

Concernant les deux rencontres annuelles Gouvernement-PTF, elles se sont tenues respectivement le 28 avril 2022 et le 14 juillet 2022.

La rencontre du 28 avril a porté sur des points d'intérêts que sont :

- la sécurité et la gestion de la crise alimentaire ;
- la décentralisation et le redécoupage du territoire ;
- la sécurité alimentaire ;
- l'agenda de la Transition et son financement.

La deuxième rencontre a porté essentiellement sur le Plan d'action de la Transition et son financement.

1.2.1.2 Les cadres de concertations bilatérales

Les cadres de concertation bilatéraux sont des rencontres entre le Gouvernement et les partenaires pris individuellement pour échanger autour du financement et la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Les principaux cadres de concertations bilatérales qui se sont tenues en 2022 sont :

- **La mission technique et financière du Fonds saoudien de développement (FSD)**

Elle s'est déroulée du 13 au 19 août 2022 et avait pour objectifs d'effectuer une supervision des projets et programmes en cours d'exécution au Burkina Faso, de négocier le projet d'accord de prêt pour le financement de la deuxième phase du projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier régional de Manga (CHR Manga) et d'effectuer des visites

de terrain afin d'évaluer l'état d'exécution de certains projets.

- **La revue des programmes de l'USAID**

Cette revue s'est tenue le 1^{er} septembre 2022 et avait pour objectifs de faire le point sur les programmes de l'USAID dans le contexte socioéconomique actuel et de relever les défis et les opportunités.



- La revue du portefeuille de coopération entre le Burkina Faso et l'Italie

Tenue le 13 mai 2022, à l'occasion de la visite du Directeur général de l'Agence italienne pour la coopération au développement, elle a eu pour objectifs de passer en revue l'ensemble des projets et programmes contenus dans le portefeuille de coopération entre le Burkina Faso et l'Italie, et de faire des recommandations.

Les principales conclusions de cette revue sont :

- l'inscription du projet de Renforcement de la résilience des populations à l'insécurité alimentaire dans les régions du Centre-Nord et du Sahel (P2RPIA-CNS) sur la liste des projets du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) afin de rendre visible sa contribution aux résultats de cet important programme porté par le Gouvernement burkinabè ;
- la prise de décision permettant de lever les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre du Projet de dragage, assainissement et développement du bassin hydrographique de Dori (DRABHyD) ;
- la poursuite des concertations entre l'AICS et l'Unité de gestion du projet sur tous les aspects du projet de mise en place d'un « Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton (CNATAC) » ;
- la prise de mesure pour la finalisation et la signature de l'Accord exécutif pour le financement de la 2^{ème} phase du Projet « Appui au développement durable de l'apiculture au Burkina Faso (PADDA/BF) ».

- La revue avec la Banque mondiale

Elle s'est tenue du 20 au 21 juin 2022 à Ouagadougou autour du thème : « La performance du portefeuille dans un contexte de crises : quelles approches innovantes pour une mise en œuvre efficiente des projets et programmes financés par la Banque mondiale ? ».

La revue avait pour objectif global « d'examiner les outils et instruments innovants disponibles ou à adopter aussi bien par la Banque mondiale que par le Gouvernement pour assurer une mise en œuvre efficiente des projets et programmes pour une contribution optimale à la résilience économique et sociale du pays ».

Les recommandations issues de cette revue sont entre autres :

- adapter les outils de suivi citoyen des projets et programmes (numéro vert, plateformes numériques de veille citoyenne, Kobo Toolbox, émissions radiophoniques interactives de veille citoyenne, ...) et diversifier leur utilisation (OSC, projets et programmes) ;
- pérenniser l'utilisation de SUPERMUN au niveau local à travers une provision sur les ressources de l'Administration publique ;
- renforcer la présence de l'État dans les zones difficiles d'accès afin de donner confiance aux populations par le renforcement du dispositif sécuritaire et le déploiement des services de base au profit de la population ;
- alléger la procédure de conclusion des avenants, c'est-à-dire faire l'option de permettre au coordonnateur d'autoriser tout avenant sans incidence financière, après un avis technique d'un expert du domaine ou tout avenant à incidence financière d'un montant inférieur ou égal au montant de l'avance de démarrage du contrat initial, après avis technique de la Direction chargée du contrôle des marchés publics du projet.

1.2.1.3. Les rencontres Gouvernement - ONG

Les 22 et 23 septembre 2022 s'est tenue, à Ouagadougou, la dixième (10^{ème}) édition des Journées nationales de concertation (JNC) entre l'État, les Organisations non gouvernementales, les Associations de développement et les fondations sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

Cette édition des JNC s'est tenue sous le thème : « *Crise humanitaire au Burkina Faso : synergie d'actions État - ONG/ADF pour la prise en charge efficace et la résilience des populations affectées* ». Elle a connu la participation des membres du Gouvernement, des Gouverneurs des régions et des représentants des ONG/ADF, des collectivités territoriales, des Partenaires techniques et financiers, et des structures de l'Administration publique.

Ces journées de concertation ont été marquées par une série de communications suivies d'échanges. Quatre (04) communications ont été livrées par le Ministère de la solidarité nationale et de l'action humanitaire (MSNAH), le Forum des ONG internationales humanitaires (FONGIH), le Secrétariat permanent des ONG (SPONG) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du système des Nations unies (OCHA). Ces communications avaient trait à la synergie d'actions entre l'État et les acteurs associatifs pour une prise en charge efficace des populations affectées par la crise humanitaire et aux expériences de ces dernières en matière de renforcement de la résilience des populations concernées.

À l'issue des échanges, des recommandations ont été formulées. Ce sont entre autres :

- faciliter l'enregistrement des PDI en associant les ONG/Associations de développement et fondations ;
- relancer la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme national de financement des ONG/Associations de développement et fondations qui pourrait avoir un axe portant sur les actions de soutien aux PDI et aux populations hôtes.



2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Depuis 2000, avec l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'efficacité de l'Aide publique au développement est inscrite au rang des principales réflexions au niveau international et a été fortement réaffirmée lors des sommets de haut niveau de Paris et d'Accra.

Poursuivant dans le même sens, l'Accord de partenariat de Busan, adopté en 2011, vise à étendre les engagements de la Déclaration de Paris pour les adapter aux nouveaux acteurs et au contexte du développement. Les pays fournisseurs d'aide et les pays bénéficiaires ont fait de l'efficacité de la coopération au développement une priorité et réaffirmé leur engagement à redoubler d'efforts en vue de la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les Objectifs de développement durable (ODD).

2.1. Le suivi de l'efficacité de la coopération au développement au niveau national

Le suivi de l'efficacité de la coopération au développement au niveau national a pour objectifs de :

- présenter la vision du pays en matière de développement afin de mobiliser les financements pour la mise en œuvre du Référentiel national de développement ou des programmes sectoriels ;
- améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso ;
- vulgariser la Déclaration de Paris et l'Accord de partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération au développement et tout autre engagement pris au niveau international en la matière ;
- assurer davantage une lisibilité des efforts entrepris en vue d'améliorer l'efficacité des ressources extérieures obtenues des PTF ;
- développer les relations avec les partenaires au développement.

Ce suivi consiste principalement en la définition et l'évaluation d'indicateurs de performance à travers la stratégie nationale de la coopération au développement, en l'organisation et le suivi des conclusions des concertations multipartenaires sur des thématiques de la coopération au développement, en l'animation de rencontres d'information et de sensibilisation sur les engagements internationaux en matière d'efficacité de la coopération au développement. Au-delà de ces actions de suivi au niveau national, le Burkina Faso participe à l'exercice de suivi de l'efficacité de la coopération au développement au niveau international.

2.1.1. L'état de mise en œuvre de la Stratégie nationale de la coopération au développement entre 2020 et 2022

La Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025 est un document d'orientation en matière de coopération économique, technique et financière. Elle a été adoptée le 21 février 2020. La SNCD définit la vision et les grandes orientations du Gouvernement burkinabè en matière de coopération avec ses partenaires au développement. L'objectif général de ladite stratégie est d'améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso à l'horizon 2025.

Elle s'organise autour de quatre (04) axes stratégiques déclinés en treize (13) actions prioritaires :

- axe 1 : renforcement du leadership national dans la coopération au développement qui comporte quatre (04) actions prioritaires ;
- axe 2 : renforcement des capacités institutionnelles de la coopération au développement qui compte trois (03) actions prioritaires ;
- axe 3 : promotion d'un partenariat ouvert avec deux (02) actions prioritaires ;
- axe 4 : amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources, comportant quatre (04) actions prioritaires.

En vue de son opérationnalisation, la SNCD a été déclinée en Plans d'action opérationnels triennaux glissants. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ladite Stratégie, un dispositif de suivi et évaluation a été mis en place. Le Comité de pilotage, le Comité technique de suivi et le Secrétariat technique de suivi constituent les organes de ce dispositif. Le dispositif de suivi-évaluation prévoit des revues annuelles, à mi-parcours et une évaluation à terme de la mise en œuvre de la SNCD. Les revues annuelles et à mi-parcours ont pour objectifs l'examen et l'adoption des plans d'action et des rapports périodiques de mise en œuvre.

De 2020 à 2022, la mise en œuvre des activités de la SNCD s'est faite dans un contexte difficile marqué par la crise sécuritaire et l'instabilité sociopolitique que connaît le Burkina Faso. Au niveau international, la coopération au développement a été marquée par les effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne qui ont impacté la mobilisation des ressources extérieures.

La mise en œuvre de la SNCD a permis d'enregistrer des résultats probants tels que :

- l'élaboration des Référentiels nationaux et sectoriels de développement ;
- l'élaboration des Plans stratégiques sectoriels ;
- l'élaboration de la Stratégie nationale des investissements publics ;
- la production et la publication des statistiques des marchés publics sur les sites web de l'ARCOP, de la DGCMEF et du Ministère en charge des finances ;
- la finalisation des textes d'application des PPP (le projet de décret portant mise en œuvre des PPP par les collectivités territoriales et l'arrêté portant commission de sélection du partenaire privé) ;
- la réalisation de missions de dynamisation et de prospection des partenariats ;
- la négociation et la signature de 138 conventions/accords de financement d'une valeur de 2 567,755 milliards de FCFA de 2020 à 2022.

Nonobstant cet environnement peu favorable, la mise en œuvre triennale de la SNCD a permis d'atteindre des résultats satisfaisants. En effet, sur les trois premières années de mise en œuvre de la SNCD, le taux physique moyen de réalisation des activités de la stratégie s'élève à 62,2% pour un taux financier de 48,0%. Le taux financier moyen ne tient pas compte de celui de 2020 au regard de la non-disponibilité des données financières de ladite année.

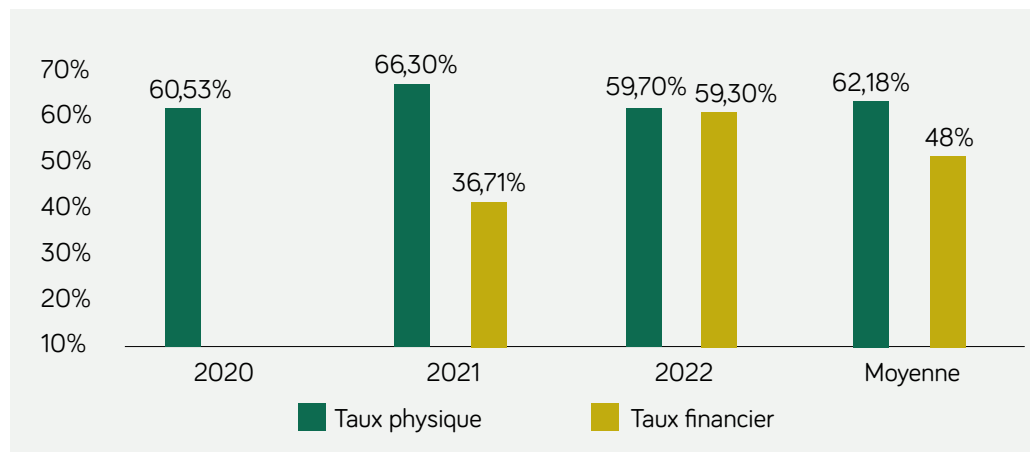


2 567,755

milliards de
financement
obtenus par la
négociation et
la signature de
138 conventions/
accords de 2020
à 2022

Le graphique suivant présente l'état de mise en œuvre de la SNCD de 2020 à 2022.

Graphique 1 : État physique et financier de mise en œuvre de la SNCD de 2020 à 2022



Source : DGCOOP, août 2023

2.1.2. Une réforme mondiale du suivi de l'efficacité de la coopération au développement

Lors du 4^{ème} Forum de haut niveau tenu à Busan, de nombreux pays et organisations internationales se sont accordés sur la nécessité de créer un cadre de partenariat plus élargi, dans le but d'assurer un impact maximal de la coopération au service du développement. Ainsi est né le Partenariat mondial pour une Coopération efficace au service du développement (PMCED).

Le Partenariat mondial est une plateforme mise en place pour assurer un dialogue au niveau politique sur l'efficacité de la coopération au développement avec l'ensemble des parties prenantes que sont le Gouvernement, les PTF, les ONG, la société civile et le secteur privé.

Le Partenariat mondial prévoit un suivi régulier des engagements convenus à Busan. La participation à cet exercice de suivi est volontaire et le Burkina Faso, qui a adhéré au Partenariat mondial depuis 2013, a régulièrement pris part aux enquêtes de suivi de 2013 à 2016 et en 2018.

L'exercice de suivi de l'efficacité de la coopération au développement consiste à mesurer les progrès accomplis par rapport aux engagements pris pour une coopération efficace au service du développement et vise

à appliquer les quatre principes d'efficacité du développement, à savoir :

- l'appropriation par les pays ;
- l'orientation vers les résultats de développement ;
- les partenariats inclusifs ;
- l'amélioration de la transparence et de la redevabilité mutuelle.

Cependant, une réforme globale de l'exercice de suivi a été entreprise entre 2020 et 2022, et a abouti à un nouveau processus avec un cadre de suivi révisé. Ce cadre a été approuvé lors de la 3^{ème} réunion de haut niveau du Partenariat mondial tenue à Genève en décembre 2022. En outre, le sommet de Genève a lancé le 4^{ème} cycle de suivi qui s'étend de 2023 à 2026.

En effet, le PMCED donne la possibilité aux Gouvernements nationaux de décider de la date de réalisation de l'exercice. Un canevas de feuille de route est proposé aux pays qui peuvent l'adapter en fonction de leur disponibilité. La feuille de route définit le rôle de toutes les parties prenantes ainsi que leurs responsabilités particulières pour assurer le succès de l'exercice. Tous les acteurs nationaux de développement sont encouragés à participer

à l'exercice de suivi, y compris le secteur privé, la société civile, les fondations, les syndicats, les Parlements et les Gouvernements infranationaux. Bien qu'ils n'aient pas tous un rôle à jouer dans la collecte des données, ces acteurs peuvent tous participer aux discussions sur les résultats de l'exercice et contribuer à déterminer des voies à suivre pour stimuler le développement durable de leurs pays.

Le processus de suivi se concentre désormais sur la participation multi-parties prenantes, la collecte des données et la diffusion des résultats, conduisant à une période de réflexion stratégique, de dialogue et d'actions, en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement. Au niveau de chaque pays, l'exercice est organisé en cinq (05) phases : les phases 1 à 3 concernent la préparation et la collecte des données,

et les phases 4 et 5 mettent l'accent sur un processus orienté vers l'action qui peut aider à institutionnaliser l'efficacité par des actions concrètes et un dialogue fondé sur les résultats du suivi provenant des données collectées.

Les résultats de l'exercice de suivi permettent aux partenaires d'identifier les atouts et opportunités qui s'offrent à eux et de guider le dialogue ainsi que les actions à mener pour maximiser l'impact de leur travail. L'exercice de suivi contribue également au processus de suivi et d'examen des ODD en générant des données pour les ODD 5 et 17 et en aidant le pays à évaluer le degré d'efficacité de la collaboration de l'ensemble des acteurs pour soutenir les priorités nationales de développement. Ainsi, le Burkina Faso s'est engagé à réaliser le 4^{ème} cycle mondial de l'exercice de suivi du PMCED en 2023.

2.2. La transparence dans la gestion de l'aide

Lors du 4^{ème} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, organisé à Busan en 2011, toutes les parties prenantes se sont engagées en faveur de la transparence. Le principe de transparence a pour finalité de renforcer l'efficacité de la coopération au développement à travers l'amélioration de la prévisibilité, de la coordination et de la responsabilité. La mesure et la publication de données statistiques sur les ressources de l'aide constituent des aspects fondamentaux de la transparence.

2.2.1. L'analyse du système d'information sur la coopération pour le développement

L'objectif fondamental du système d'information sur la coopération au développement est de fournir des informations, notamment statistiques, permettant la connaissance et le suivi régulier des relations de coopération.

- Traçabilité de l'APD au niveau national

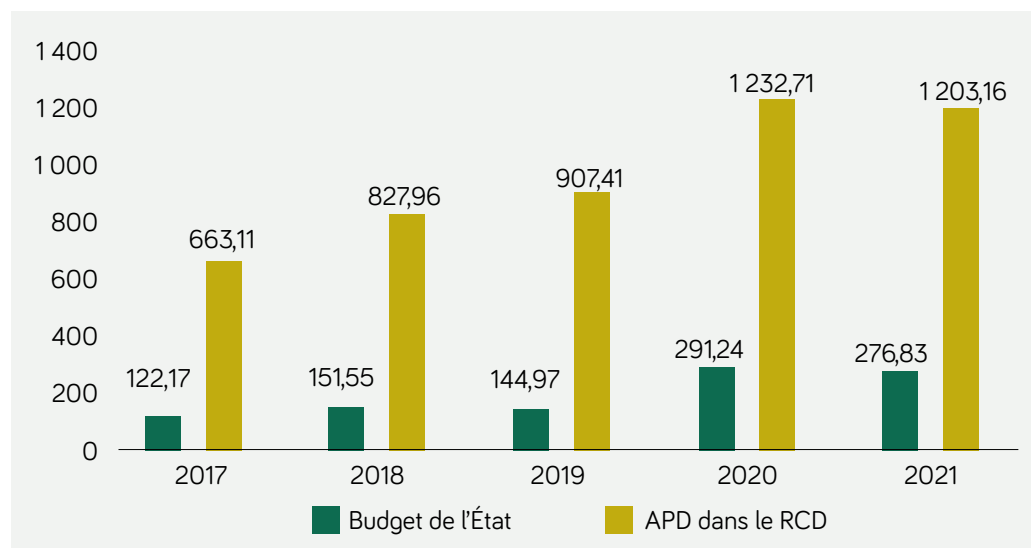
Au niveau national, le Burkina Faso s'est résolument engagé à rendre disponibles et publiques les données sur l'APD à travers la publication du budget de l'État et du RCD. En effet, le budget de l'État présente aussi bien les ressources intérieures qu'une partie des financements extérieurs. Quant au RCD, il est censé présenter l'exhaustivité de l'APD reçue.

L'inscription des données de l'APD dans le budget de l'État permet d'apprécier l'alignement des partenaires sur les priorités nationales

et son degré de déliement. Les données du RCD proviennent essentiellement de la PGA alimentée à partir des informations fournies par les PTF. Ce qui permet de disponibiliser des informations plus exhaustives que celles inscrites dans le budget de l'État.

Le graphique suivant donne la situation comparée des données de l'APD inscrites dans le budget de l'État et celles du RCD de 2017 à 2022.

Graphique 2 : Évolution comparative des données de l'APD dans le Budget de l'État et celles du RCD de 2017 à 2022 (en milliards de FCFA)



Source : DGCOOP août 2023

Le graphique montre que les montants de l'APD dans le RCD sont constamment supérieurs aux montants de l'APD inscrits dans le budget de l'État sur la période de 2017 à 2021. En termes de précision et d'exhaustivité, le montant de l'APD inscrit dans le budget de l'État représente en moyenne 20,4% par an des données de celle enregistrée par le RCD. Autrement dit, près de 80,0% de l'APD échappent au budget de l'État. Cette situation rend difficiles la capitalisation et le suivi des projets et programmes mis en œuvre sur financements extérieurs. Cet état

de fait est cependant contraire aux principes édictés par les accords internationaux en matière d'efficacité de la coopération au développement.

En vue de permettre au Gouvernement d'assurer pleinement son leadership en matière de planification du développement, il est impératif d'engager un dialogue avec l'ensemble des partenaires pour une meilleure inscription des ressources d'aide dans le budget de l'État.

- Traçabilité de l'APD au niveau international

La communauté internationale a mis en place l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) et s'est inscrite dans une dynamique de mise en place du Total official support for sustainable development (TOSSD).

L'IITA est née de la volonté de relever le défi de la disponibilité et de la transparence des données sur la coopération au développement. La disponibilité et la transparence accrues des données relatives à la coopération au développement sont une étape essentielle pour améliorer la coordination, la redevabilité et l'efficacité des ressources de développement. Cette étape devrait permettre de maximiser l'impact des ressources de développement en soutenant la réalisation des objectifs de développement, notamment les ODD.

Lancée lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra en 2008, l'IITA a été conçue pour répondre aux besoins d'information des pays partenaires. Son objectif est de permettre une meilleure allocation des ressources dans les budgets nationaux sur la base d'informations plus précises et plus opportunes sur les flux de ressources et aider les donateurs à respecter les engagements pris à Accra en matière de transparence. Depuis 2008, la communauté de l'IITA s'est considérablement élargie et compte à nos jours plus de 100 membres qui démontrent leur engagement en faveur de l'ouverture des données sur la coopération au développement et d'une transparence accrue, et compte les représentants de 32 Gouvernements de pays partenaires.

L'IITA a mis au point une norme internationale commune et ouverte pour la publication et l'utilisation des données sur la coopération au développement. Elle a mis en place une plateforme accessible en ligne à partir du lien www.countrydata.iatistandard.org. Les informations concernent les données sur les activités de développement bénéficiant de financements extérieurs et les flux financiers. Les acteurs qui y publient les données sont les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les fondations philanthropiques, les ONG ainsi que les organisations du secteur privé.

L'année 2022 a été marquée par des séries de renforcement de capacités des pays partenaires pour faciliter l'utilisation des données de l'IITA. Conçu pour satisfaire surtout aux besoins des gouvernements des pays partenaires, l'outil permet d'accéder à des données au format Excel sur les décaissements, les dépenses et

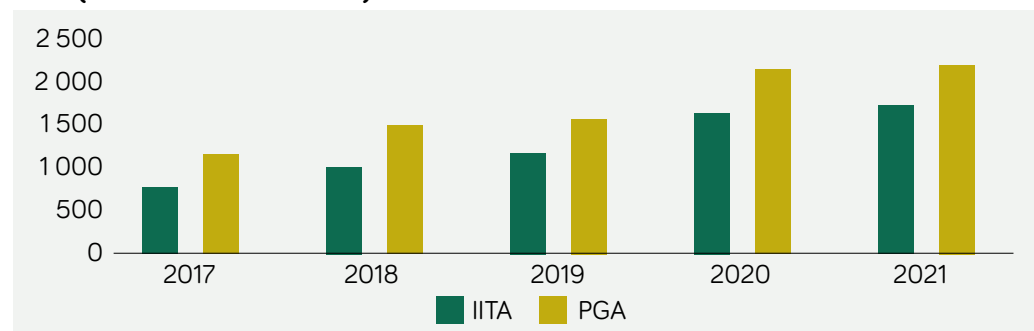
les projections de décaissements.

Plusieurs pays partenaires utilisent déjà les données de l'IITA pour leurs prévisions budgétaires (des ressources extérieures) ou pour leurs besoins d'élaboration de leurs rapports sur la coopération au développement. D'autres y ont recours pour compléter les données générées par leur système national de gestion des données. Un tel engouement est la preuve de la qualité des données fournies par l'outil de l'IITA.

Au Burkina Faso, pour l'heure, le recours aux données de l'IITA se fait uniquement à des fins d'analyse comparative dans le Rapport sur la coopération pour le développement.

La figure qui suit montre les écarts qui existent entre les données de la base de l'IITA et celles de la PGA entre 2017 et 2021.

Graphique 3 : Évolution comparative des données de l'IITA et celles de la PGA entre 2017 et 2021 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

Les évolutions sur la figure indiquent l'existence d'écarts entre les deux bases de données. En effet, sur la période 2017 à 2021, les données de la PGA sont supérieures à celles de l'IITA de 27,0% en moyenne. Cette situation révèle une certaine maîtrise de la gestion des données de la coopération au Burkina Faso qui fait de lui un exemple toujours cité par ses pairs. Néanmoins, l'outil mis en place par l'IITA et la richesse des données qui y figurent pourraient permettre d'améliorer la base de données de la PGA. De plus, les possibilités d'analyse comparative offrent de la matière pour des dialogues d'action avec les PTF pour une coopération plus efficace.

Quant au TOSSD, il est un cadre de mesure de l'ensemble des ressources extérieures

fournies par les organismes publics bilatéraux et multilatéraux, quels que soient les instruments financiers utilisés ou le niveau de concessionnalité de ces ressources. Le groupe de travail mis en place depuis 2017, et dont le Burkina Faso est membre, se réunit périodiquement pour affiner la mesure statistique du TOSSD. Les différentes rencontres visent à développer ce nouveau cadre de mesure des résultats en termes de financement des ODD.

Le cadre TOSSD est adapté au contexte des pays en développement pour plusieurs raisons. D'abord, ces pays sont dépendants de l'APD des bailleurs traditionnels, mais ont besoin de plus de ressources qui doivent provenir d'autres bailleurs publics, notamment ceux émergents

(BRICS, pays arabes). Ensuite, le paysage du financement du développement est aujourd'hui caractérisé par la présence d'une multitude d'acteurs et de sources de financement, et le TOSSD vise précisément à prendre en compte l'ensemble des approches et modalités de financement du développement durable (coopération Sud-Sud et triangulaire). Enfin, le financement privé joue aujourd'hui un rôle déterminant et le cadre du TOSSD prévoit de mesurer la finance privée mobilisée par les interventions publiques.

Le TOSSD a pour objectif de créer des mécanismes incitatifs permettant l'utilisation de la finance publique internationale pour mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement. Il vise également à créer un standard international de notification pour

tous les fournisseurs de coopération pour le développement, y compris les pays émergents.

En 2022, les différentes rencontres du groupe de travail ont permis d'échanger sur la nouvelle gouvernance du TOSSD et les améliorations à apporter à la méthodologie. Un tournant majeur a été franchi en 2022 avec la reconnaissance du TOSSD par le Système des Nations unies comme indicateur de mesure du financement des ODD.

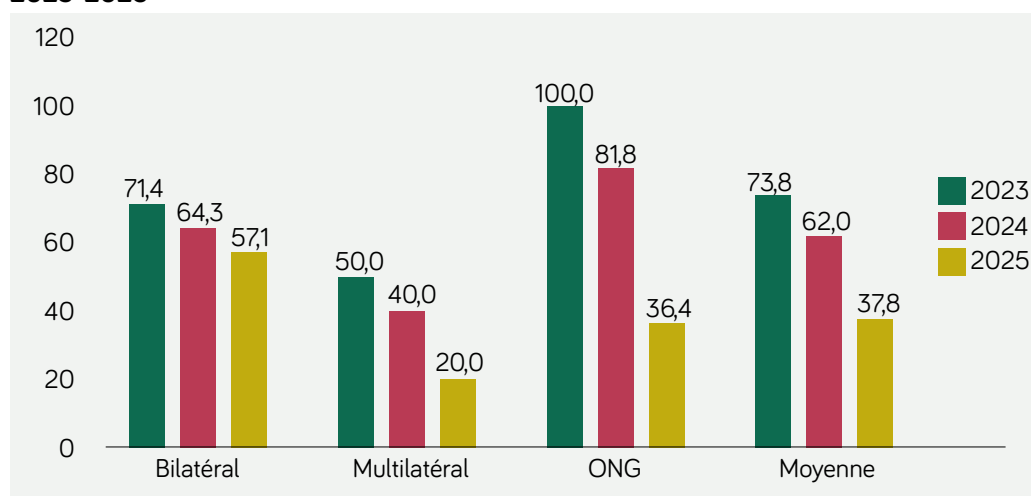
Par ailleurs, pour assurer un meilleur suivi du TOSSD, le groupe de travail a proposé une nouvelle gouvernance avec la mise en place d'un Forum international sur le TOSSD. Les échanges sont en cours pour formaliser ledit Forum.

2.2.2. La prévisibilité de l'aide

Pour améliorer la prévisibilité de l'aide, une gestion transparente des ressources de l'aide s'avère fondamentale. L'aide prévisible correspond à la proportion d'aide que les pays donateurs programment et communiquent aux pays bénéficiaires. La programmation de l'aide doit être plus précise pour permettre aux pays bénéficiaires de planifier et de gérer efficacement leurs programmes de développement. C'est dans ce sens que l'Accord de partenariat de Busan a souligné l'importance de la prévisibilité et de la transparence dans les relations de coopération.

Dans le cadre de l'élaboration du RCD sous revue, la collecte des données sur les prévisions de décaissements a concerné celles des années 2023, 2024 et 2025. Les résultats sont consignés dans la figure ci-dessous.

Graphique 4 : Proportion des PTF ayant fourni des données prévisionnelles sur la période 2023-2025



Source : DGCOOP, août 2023

L'analyse du graphique fait ressortir qu'environ 73,8% des PTF ont fourni des informations sur les prévisions de décaissements de 2023. Ce pourcentage est passé à 62,0% pour les prévisions de décaissements de 2024, puis à 37,8% pour celles de 2025 ; une baisse progressive des prévisions de décaissements est constatée au fil des années. Elle est plus significative au niveau des ONG, avec une baisse de près de 74 points de pourcentage entre 2023 et 2025. Cette baisse est estimée sur la période à 14,3 et 30,0 points respectivement pour les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

2.2.3. Le respect de l'esprit de la Division du travail

La Division du travail (DDT) entre PTF est une modalité importante pour un meilleur impact de l'aide sur le développement. Ce concept a été soutenu et réaffirmé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et l'Accord de partenariat de Busan pour une coopération au développement efficace (2011). En effet, la mise en place d'un mécanisme de partage des tâches entre les PTF fait suite au constat que l'excessive fragmentation de l'aide nuit à son efficacité.

L'objectif recherché à travers la DDT est de mettre à la disposition des PTF, les options et modalités devant guider leur positionnement ou redéploiement dans les secteurs de planification ; le but étant d'améliorer l'efficacité de leurs interventions sur le terrain.

L'analyse des décaissements de l'APD selon les secteurs définis par l'OCDE montre qu'en moyenne, chaque PTF est intervenu dans 5,63 secteurs en 2022 contre 6,29 en 2021. Ce qui indique une amélioration dans la mise en œuvre de l'esprit de la Division du travail. Cette amélioration est beaucoup plus constatée au niveau des PTF bilatéraux dont le nombre de secteurs d'intervention est passé de 7,23 en 2021 à 5,58 en 2022. Par contre, pour les partenaires multilatéraux, le nombre de secteurs d'intervention a augmenté entre 2021 et 2022 passant de 5,36 à 5,67.

Le tableau suivant fournit les détails sur le nombre de secteurs d'intervention et le montant décaissé par PTF.

Tableau 8 : Interventions sectorielles des PTF

PTF	Nombre de secteurs				Montant (millions de dollars US)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
MOYENNE PTF BILATÉRAUX	7,13	5,93	7,23	5,14	30,35	48,28	55,68	42,61
Allemagne	10	4	6	7	74,1	75,51	80,2	72,11
Arabie saoudite	2	1		1	1,68	2,55		3,70
Autriche	7	4		4	8,65	7,17		32,22
Belgique	8	8	8	6	18,86	41,34	40,59	22,51
Canada	10	14	10	7	29,43	47,46	56,35	43,79
Danemark	3	3	4		26,93	12,46	27,24	
Espagne				1				0,19
USA	8	8	7	6	73,23	195,78	180,45	218,15
France	12	10	11	9	105,59	171,63	132,13	91,18
Inde	2	0			1,39	0		
Italie	9	8	7	3	10,69	11,89	14,32	5,28

5,58
représentant le
nombre de secteurs
d'intervention en
2022 contre 7,23 en
2021

PTF	Nombre de secteurs				Montant (millions de dollars US)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Japon	7	5	7	5	11,05	53,31	32,38	20,05
Koweït	2	1	1	2	3,09	0,06	0,98	2,27
Luxembourg	12	12	11	8	24,74	30,35	33,14	19,98
Suisse	7	7	9	6	29,43	38,18	40,75	28,47
Suède	8	4	6	7	36,35	36,43	29,58	36,59
Pays-Bas			7				31,55	
MOYENNE PTF MULTILATÉRAUX	4,44	4,31	5,36	5,67	57,96	79,75	98,82	118,71
BAD	7	7	6	6	48,74	49,65	15,72	17,62
BADEA	4	4	4	4	16,98	25,62	11,16	8,27
BID	7	6	7	6	65,83	25,23	223,02	72,04
BM	13	13	14	10	331,9	416,79	544,09	589,32
BOAD	3	3	5	5	25,51	46,23	139,55	122,09
BIDC	1	0		2	0	0		4,95
FMI	1	1	1		49,69	195,22	29,99	
Fonds OPEP	5	5	5	4	4,02	27,28	17,09	7,50
FIDA	2	2	1		17,55	10,91	11,42	
UNICEF	4	4	5		48	87,37	85,47	
UNFPA	4	4	3		18,02	12,24	16,62	
OMS	1	1			3,04	18,33		
FAO	2	2			5,81	5,79		
PNUD	5	5	6		14,93	28,76	28,63	
UE	11	11	15	12	176,24	265,21	149,45	132,14
Fonds mondial/Gavi	1	1	2	2	101,07	61,37	109,44	114,47
UEMOA			1				1,83	
Moyenne globale	5,79	5,12	6,29	5,40	44,15	64,01	77,25	80,66

Source : DGCOOP, août 2023

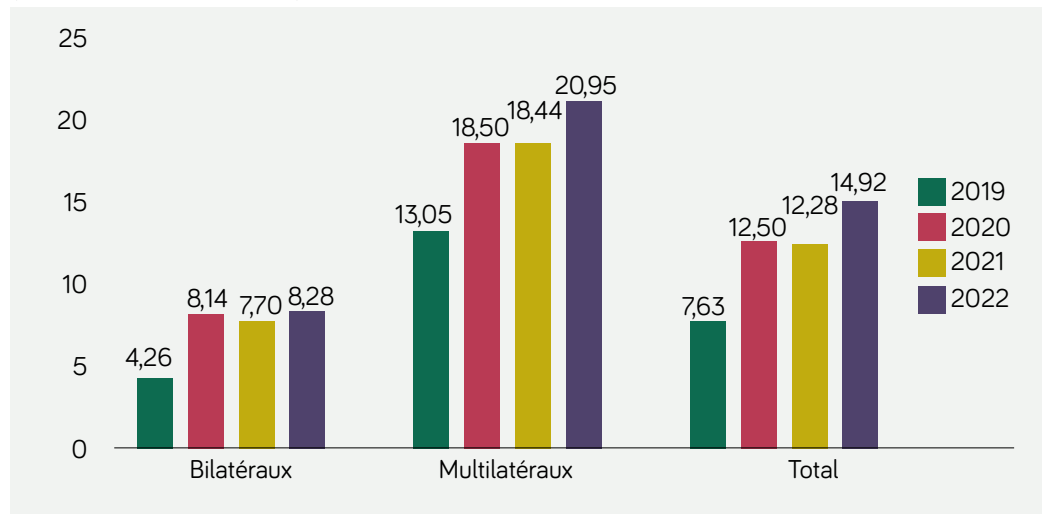
Les décaissements moyens de l'APD par PTF ont connu une hausse entre 2021 et 2022 en passant de 77,25 millions de dollars US à 82,17 millions de dollars US. Cette hausse est liée à l'APD des PTF multilatéraux qui a augmenté de 20,2% tandis que celle des PTF bilatéraux a connu une diminution de 18,2%. Avec cette hausse, on constate une augmentation du montant moyen décaissé par PTF et par secteur. Ce montant a été de 12,28 millions de dollars US en 2021 contre 14,61 millions de dollars US en 2022, ce qui représente une hausse moyenne de 2,33 millions de dollars US. L'accroissement est plus important au niveau des partenaires multilatéraux dont le montant décaissé par secteur et par partenaire est passé de 18,44 millions de dollars US en 2021 à 20,96 millions de dollars US en 2022.

Le graphique suivant présente les montants moyens décaissés par secteurs et par partenaire entre 2019 et 2022 en millions de dollars US.



82,17 millions
de dollars US de
décaissement
moyen de l'APD par
PTF en 2022 contre
77,25 millions de
dollars US

**Graphique 5 : Montant moyen décaissé par secteur et par PTF entre 2019 et 2022
(en millions de dollars US)**



Source : DGCOOP, août 2023

3

TROISIÈME PARTIE : Profil de l'aide publique au développement en 2022

Cette partie qui porte sur le profil de l'APD fait une analyse de l'aide reçue par le Burkina Faso en 2022. Elle présente un aperçu général de cette aide avant de mettre en exergue quelques-unes de ses caractéristiques comme les sources, les instruments, les types de financement ainsi que la répartition sectorielle.

1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

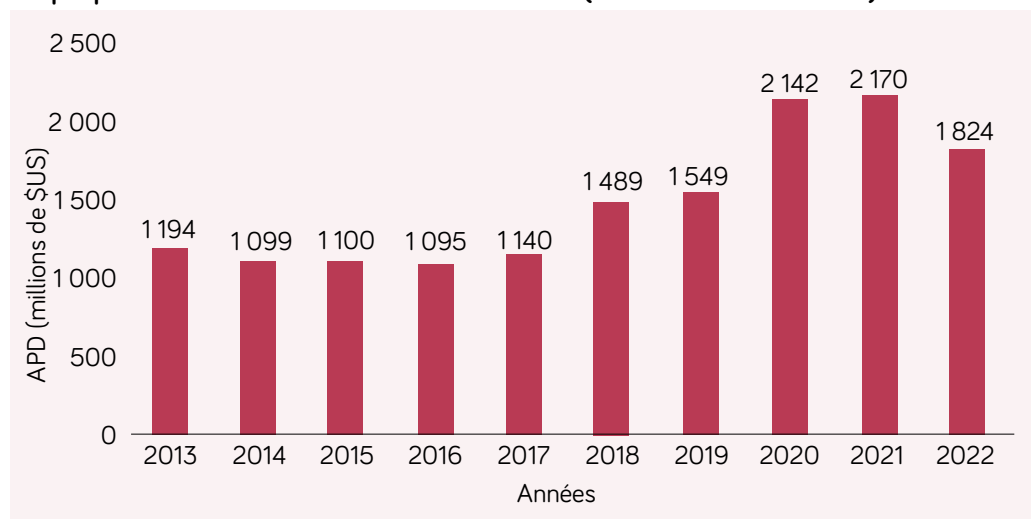
Ce point donne un aperçu général de l'évolution de l'APD et de ses caractéristiques, analyse son poids dans le budget de l'État et présente la situation des conventions signées.

1.1. L'APD en baisse en 2022

Le volume de l'APD reçue par le Burkina Faso sur la décennie 2013-2022 est estimé à 14 801,22 millions de dollars US, soit un flux annuel moyen de 1 233,43 millions de dollars US avec un taux moyen de croissance de 4,6%. L'évolution de l'APD au cours de cette période est caractérisée par une tendance globalement baissière de 2013 à 2016, une hausse de 2017 à 2021.

En 2022, l'APD reçue par le Burkina Faso s'est chiffrée à 1 823,54 millions de dollars US (1 137,45 milliards de FCFA) contre 2 169,70 millions de dollars US (1 203,16 milliards de FCFA) en 2021, soit une baisse de 16,0%. Cette baisse crée une rupture avec la tendance haussière constatée depuis 2017. Elle est expliquée principalement par la situation sociopolitique du pays qui a conduit à la suspension des décaissements de certains partenaires.

Graphique 6 : L'évolution de l'APD de 2013 à 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023



1 137,5
milliards de FCFA
d'APD reçu par le
Burkina Faso en
2022 contre
1 203,16 milliards de
FCFA en 2021 soit
une baisse de 16,0%

L'analyse de la structure de l'APD en 2022 présente les mêmes caractéristiques que celles des années antérieures, à savoir une prédominance :

- de l'Aide multilatérale (64,5%) par rapport à l'Aide bilatérale (32,7%) et à l'aide fournie par les ONG (2,8%) ;
- des dons (67,9%) par rapport aux prêts (32,1%) ;
- de l'Aide projet (81,9%) par rapport aux autres types d'instruments (18,1%).

Sur les quatorze (14) secteurs de planification, cinq (05) secteurs ont absorbé 64,0% de l'APD en 2022, indiquant une massification des financements extérieurs autour de ces secteurs. Ce sont les secteurs :



(i) Travail, emploi et protection sociale ;



(ii) Production agro-sylvo-pastorale ;



(iii) Santé ;



(iv) Gouvernance administrative et locale ;



(v) Infrastructures de transport, de communication et d'habitat.

Sur la période 2018-2022, le ratio « APD sur PIB courant » est ressorti en moyenne à 10,4%. Avec un taux de 9,7% en 2022, ce ratio est en baisse par rapport à son niveau de 2021 qui était de 11,1%. Cette amorce de baisse, constatée depuis 2021, traduit une diminution du ratio de dépendance de l'économie du pays vis-à-vis de l'aide extérieure. Cette diminution de la dépendance pourrait être appréciée comme volontariste au regard des performances économiques mais aussi être perçue comme subie du fait des crises que connaît le Burkina Faso et qui ne sont pas toujours favorables à la coopération au développement.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'APD par rapport au PIB au cours des cinq dernières années.

Tableau 9 : Évolution de l'APD par rapport au PIB de 2018 à 2022

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
APD (millions de dollars US)	1 489,19	1 548,72	2 141,66	2 169,70	1 823,54
Taux de change du dollar/FCFA	555,98	585,91	575,59	554,53	623,76
APD (en milliards de FCFA)	827,96	907,41	1 232,71	1 203,16	1 137,45
PIB courant (en milliards de FCFA)	8 920,40	9 369,20	10 153,60	10 802,40	11 777,50
Ratio APD/PIB (%)	9,3	9,7	12,1	11,1	9,7

Source : DGCOOP et DGER, août 2023



2 663,69
milliards de FCFA de
recettes mobilisées
en 2022 soit un taux
de recouvrement de
108,8%

1.2. L'analyse de l'APD dans le budget de l'État en 2022

Les prévisions des recettes et des dépenses du budget de l'État, exercice 2022, ont été établies respectivement à 2 449,11 milliards de FCFA et à 3 052,01 milliards de FCFA.

Les recettes mobilisées s'élèvent à 2 663,69 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 108,8%. Ce taux est imputable aux recettes ordinaires qui ont connu une mobilisation de 113,8%. Les recettes extraordinaires, qui représentent en majorité l'APD, ont été mobilisées à hauteur de 77,6% contre 88,0% en 2021.

Quant à la situation des dépenses, base liquidation³, elle fait ressortir un niveau d'exécution de 3 076,87 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 100,8%.

1.2.1. Une amélioration du niveau d'exécution des dépenses d'investissement sur financements extérieurs

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 1 131,69 milliards de FCFA, sur une prévision de 1 122,41 milliards de FCFA, soit un taux de 100,8%. Elles sont composées des dépenses sur ressources propres et sur financements extérieurs qui se sont exécutées respectivement de 94,0% et de 116,1%.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement sur financements extérieurs est en amélioration comparativement à 2021 où il était à 87,9%, soit un écart de 28,20 points. Cette performance s'explique en grande partie par l'allègement des procédures consenti par les partenaires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et l'insécurité.

Tableau 10 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2022 (en milliards de FCFA)

Budget	Prévisions (LFI)	Réalizations au 31 décembre 2022	Taux de réalisation (en %)
RECETTES	2 449,11	2 663,69	108,8
Recettes ordinaires	2 110,04	2 400,62	113,8
Recettes extraordinaires	339,07	263,07	77,6
- Dons programmes	117,40	60,27	51,3
- Dons projets et legs	221,67	202,80	91,5
DÉPENSES	3 052,01	3 076,87	100,8
Dépenses courantes	1 924,70	1 940,35	100,8
Dépenses en capital	1 127,30	1 136,52	100,8
- Investissements exécutés par l'État	1 122,41	1 131,69	100,8
- sur ressources propres	776,25	729,96	94,0
- sur financements extérieurs (subventions et prêts projets)	346,16	401,73	116,1
- Transferts en capital	4,90	4,83	98,6

Source : DGB, août 2023

³ La liquidation est l'opération qui consiste à constater et à arrêter les droits du créancier.

1.2.2. Une hausse du niveau d'exécution des contreparties nationales en 2022

Les dotations révisées des contreparties de l'État au financement des projets ont été exécutées à hauteur de 43,73 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'exécution financière de 91,7%. Ce taux était de 87,1% en 2021, d'où une hausse de 4,6 points de pourcentage.

1.2.3. Une légère baisse de la dépendance du budget vis-à-vis de l'APD en 2022

La part de l'APD dans les investissements publics a connu une évolution en dents de scie sur la période 2018-2022. En effet, elle est passée de 29,9% à 24,5% entre 2018 et 2019, puis elle a connu une hausse entre 2020 et 2021 en passant de 37,6% à 39,9%, avant de baisser de 4,4 points pour s'établir à 35,5% en 2022.

L'analyse de la part de l'APD dans le budget de l'État montre une tendance générale baissière sur la période 2018-2022, passant de 19,8% à 9,9% en 2022. Cette situation traduit une réduction de la dépendance de l'État à l'APD.

Tableau 11 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2018 à 2022 (en milliards de FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements publics	754,34	556,79	759	762,24	1.136,52
Total dons et prêts projets	225,16	136,5	285,39	303,88	401,73
Part des dons et prêts projets dans les investissements publics (en %)	29,9	24,5	37,6	39,9	35,5
Recettes et dons (budget)	1 745,87	1 931,97	1 953,56	2 250,84	2 663,69
Montant de l'APD dans le budget	346,07	290,37	301,61	276,83	263,07
Part de l'APD dans le budget (en %)	19,8	15,0	15,4	12,3	9,9

Source : DGCOOP, août 2023

1.3. Une baisse du montant des conventions signées en 2022

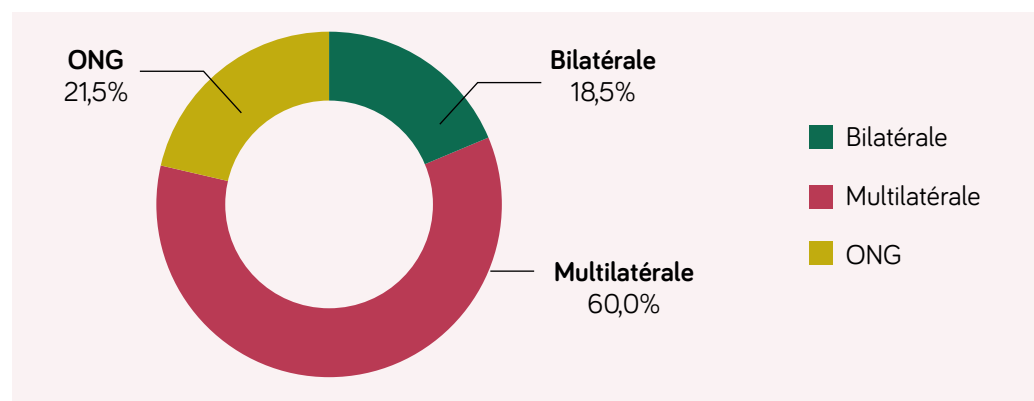
Dans le cadre de la coopération au développement en 2022, le Gouvernement du Burkina Faso a signé 79 conventions de financements avec les PTF. Ce nombre est en baisse par rapport à celui de 2021 qui était de 111 conventions. Selon le type de coopération, 15 conventions ont été signées avec les partenaires bilatéraux, 22 avec les multilatéraux et 42 conventions avec les ONG-ADF.

Le montant global de ces conventions est estimé à 486,57 milliards de FCFA contre 1 511,33 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 67,8%. Cette baisse considérable pourrait s'expliquer par la crise que traverse le pays.

De l'examen des conventions signées, il ressort que les engagements des partenaires multilatéraux sont les plus importants avec un montant de 291,91 milliards de FCFA, soit 60,0% du montant global. Pour les bilatéraux, leurs engagements se chiffrent à 90,10 milliards de FCFA, soit 18,5% et ceux des ONG se situent à 104,51 milliards de FCFA, soit 21,5%.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du montant total des conventions signées par type de coopération.

Graphique 7 : Répartition du montant des conventions signées en 2022 par type de coopération



Source : DGCOOP, août 2023

La répartition par type de financement montre une prédominance du montant des dons qui est estimé à 345,43 milliards de FCFA représentant 71,0% du montant total. Quant aux prêts, ils ont été accordés uniquement par les partenaires multilatéraux et se chiffrent à 141,14 milliards de FCFA, soit 29,0%.



2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT

Au cours de l'année 2022, les PTF ont financé le développement au Burkina Faso à travers quatre (04) instruments et selon deux (02) types de financement. Il s'agit de l'Aide projet, de l'Appui budgétaire, de l'Aide alimentaire ainsi que de l'Assistance et secours d'urgence pour les instruments de financement. En ce qui concerne les types de financement utilisés au Burkina Faso, il y a les dons et les prêts.

2.1. Le maintien de la prédominance de l'Aide projet par rapport aux autres instruments de financement

Malgré une baisse de l'Aide projet par rapport à son niveau de 2021, cet instrument reste toujours en première position comparativement aux autres types d'instruments de financement. Les décaissements de l'APD en 2022 en faveur du Burkina Faso font ressortir un montant décaissé sous forme d'Aide projet de 1 493,66 millions de dollars US, représentant 81,9% de l'APD totale. Les Appuis budgétaires gardent la deuxième position et totalisent un montant de 187,58 millions de dollars US, soit 10,3% de l'APD de 2022. L'Aide alimentaire et l'Assistance et secours d'urgence occupent respectivement les 3^{ème} et 4^{ème} places avec des montants respectifs de 126,26 millions de dollars US (6,9%) et 16,04 millions de dollars US (0,9%).

Tableau 12 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2022

Type d'Assistance	Montant en 2021	Montant 2022	
	Millions \$US	Millions \$US	En % de l'APD
Aide projet	1 802,94	1 493,66	81,9%
Aide projet sans fonds commun	1 699,00	1 452,34	79,6%
Aide projet avec fonds commun	103,94	41,32	2,3%
Appui budgétaire	258,09	187,58	10,3%
Appui budgétaire général	240,50	187,58	10,3%
Appui budgétaire sectoriel	17,58	0,00	0,0%
Aide alimentaire	64,63	126,26	6,9%
Assistance et secours d'urgence	44,04	16,04	0,9%
Total	2 169,70	1 823,54	100,0%

Source : DGCOOP, août 2023

2.1.1. Une contraction de l'Aide projet

D'un montant de 1 493,66 millions de dollars US en 2022 contre 1 802,94 millions de dollars US en 2021, l'Aide projet décaissée est en diminution de 309,28 millions de dollars US (17,2%). Elle se décompose en Aide projet sans fonds commun à hauteur de 79,6% et en Aide projet avec fonds commun pour 2,3%.



1 493,66
millions de dollars
US d'Aide projet
décaissés en 2022
contre 1 802,94
millions de dollars
US en 2021

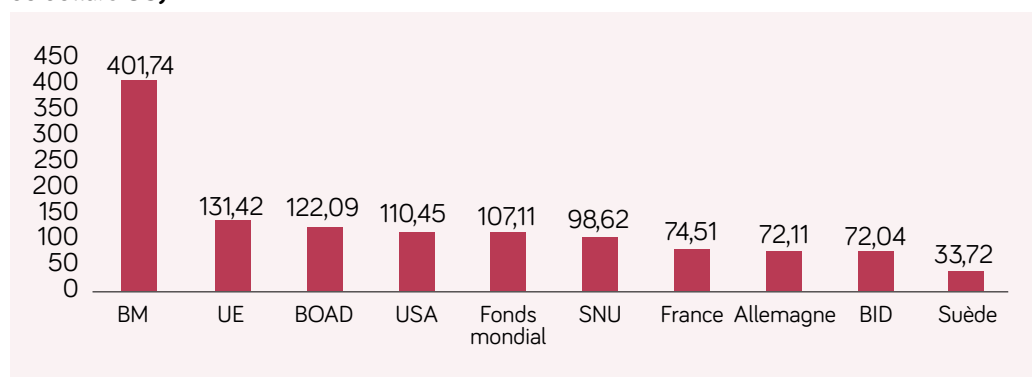
2.1.1.1. L'Aide projet sans fonds commun en baisse

S'élevant à 1 452,34 millions de dollars US en 2022 contre 1 699,00 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 14,5%, l'Aide projet sans fonds commun (AP/SFC) est l'instrument le plus utilisé dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement au Burkina Faso. Cette baisse est en partie consécutive à la diminution des décaissements de la BID (-67,7%), du SNU (-26,2%) et de la BOAD (-12,5%). Par contre, les contributions de certains partenaires tels que la Suède (+85,4%), l'Union européenne (+24,8%) et la Banque mondiale (+5,5%) ont connu une augmentation.

La contribution des dix (10) premiers PTF, en termes de montant décaissé en 2022, se situe à 1 223,80 millions de dollars US, représentant 84,3% de l'AP/SFC. Ce montant s'élevait à 1 400,64 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 12,6%. Parmi ces dix (10), la Banque mondiale (BM) vient en première position avec un montant de 401,74 millions de dollars US, représentant 27,7% de l'AP/SFC l'année sous revue. Elle est suivie de l'Union européenne qui a décaissé 131,42 millions de dollars US (9,0%), de la BOAD (8,4%), des USA (7,6%), du Fonds mondial avec une part de 7,4%, du Système des Nations unies (6,8%), etc.

Le classement de ces PTF ayant utilisé cet instrument est fourni dans le graphique ci-dessous.

Graphique 8 : Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

Les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de l'AP/SFC en 2022 sont :

- le « Projet d'urgence de développement local et de résilience » financé par la Banque mondiale à hauteur de 72,58 millions de dollars US ;
- le projet « Fonds mondial/Palu-RSS » financé par le Fonds mondial pour 71,04 millions de dollars US ;
- le projet « Santé (Lutte contre le paludisme, santé maternelle et infantile, planification familiale) » financé par les USA pour 54,82 millions de dollars US ;
- le projet de « corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey » financé par la Banque mondiale pour 42,74 millions de dollars US ;
- le « Projet régional d'interconnexion électrique de la Dorsale Nord » financé par la Banque mondiale pour un montant de 33,20 millions de dollars US.

Les montants décaissés au profit de ces cinq (05) projets se chiffrent à 274,37 millions de dollars US, représentant 18,9% de l'AP/SFC. Ce montant se situait à 356,03 millions de dollars US en 2021, soit une diminution de 81,66 millions de dollars US en 2022.

274,37
millions de dollars
US décaissés au
profit de 05 projets
en 2022 contre
356,03 millions de
dollars US en 2021

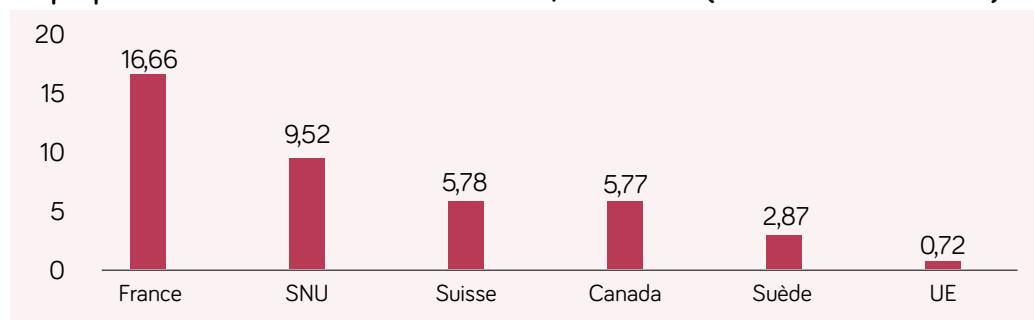
2.1.1.2. L'aide projet avec fonds commun en forte baisse

L'Aide projet avec fonds commun (AP/FC) a connu une baisse importante, passant de 103,94 millions de dollars US en 2021 à 41,32 millions de dollars US en 2022, soit une réduction de 60,2%. Elle représente 2,8% de l'Aide projet et 2,3% de l'APD totale. Cette diminution est due, d'une part, à la baisse de la contribution des partenaires tels que l'Union européenne (-18,29 millions de dollars US), la France (-12,02 millions de dollars US), la Suède (-5,31 millions de dollars US), la Suisse (-2,23 millions de dollars US), le Canada (-2,24 millions de dollars US) et, d'autre part, à la sortie de certains partenaires comme le Luxembourg et le Danemark.

En 2022, les décaissements de l'AP/FC ont été faits exclusivement sous forme de dons par six (06) PTF contre neuf (09) PTF en 2021. Il s'agit de la France (40,3%), de l'ONG GAVI Alliance (23,0%), de la Suisse (14,0%), du Canada (14,0%), de la Suède (7,0%) et de l'Union européenne (1,7%).

Le graphique suivant présente les partenaires ayant décaissé l'APD sous forme d'AP/FC en 2022.

Graphique 9 : Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

Les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de l'AP/FC en 2022 sont :

- le projet « PME Burkina 2 » financé par la France pour 8,48 millions de dollars US ;
- le projet « Appui à la coordination du programme et au plaidoyer » financé par le Système des Nations unies pour 6,96 millions de dollars US ;
- le projet « Appui au Programme de développement stratégique de l'éducation de base au Burkina Faso (PDSEB) » financé par le Canada pour 5,77 millions de dollars US ;
- le projet « Développement économique local » financé par la Suisse pour 4,08 millions de dollars US ;
- le projet « COSED (Cohésion sociale, État de droit et sécurité) /12 340 » financé par la Suède pour 2,87 millions de dollars US.

Les décaissements au profit de ces cinq (05) projets s'élèvent à 28,15 millions de dollars US, représentant 68,1% de l'AP/FC. Ce montant est en deçà de celui de 2021 qui se situait à 32,97 millions de dollars US, soit une baisse de 14,6%. Cette situation s'explique en partie par les changements institutionnels intervenus en 2022 qui ont conduit à un retard dans l'exécution des projets et programmes utilisant les procédures nationales.

2.1.2. Une forte baisse des Appuis budgétaires en 2022

Dans le cadre de la mobilisation des ressources des Appuis budgétaires en 2022, le Burkina Faso a poursuivi le dialogue avec les PTF tout en assurant la mise en œuvre des mesures et indicateurs pour leur décaissement.

Ainsi, à fin décembre 2022, le pays a bénéficié, au titre de la mise en œuvre de ces mesures et indicateurs, d'un décaissement de 187,58 millions de dollars US. Ce montant est composé uniquement d'appui budgétaire général. Ce qui indique qu'il n'y a pas eu de décaissement au titre des appuis budgétaires sectoriels en 2022.

Le montant des Appuis budgétaires décaissés a régressé en passant de 258,09 millions de dollars US en 2021 à 187,58 millions de dollars US en 2022, soit une baisse en valeur de 70,51 millions de dollars US (27,3%).

2.1.2.1. L'Appui budgétaire général

Sur une prévision de décaissement de trois (03) PTF (la France, la Suisse et la Banque mondiale) en 2022, seule la Banque mondiale a pu décaisser. Le montant global de l'Appui budgétaire général (ABG) décaissé s'est établi à 187,58 millions de dollars US contre 240,50 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 22,0%. Il est évalué à près de 10,3% du portefeuille de l'APD totale en 2022 contre 11,1% en 2021.

Cet Appui budgétaire général a été octroyé sous forme de prêts à hauteur de 90,96 millions de dollars US (48,5%) et de dons d'un montant de 96,62 millions de dollars US (51,5%).

2.1.2.2. L'Appui budgétaire sectoriel

En 2022, il n'y a pas eu de décaissement au titre des Appuis budgétaires sectoriels. En revanche, en 2021, son montant était de 17,58 millions de dollars US. La situation de 2022 est essentiellement imputable au changement institutionnel qui a conduit à l'annulation de l'Appui budgétaire de l'Union européenne (contrat d'appui à la consolidation de l'État et à la résilience) et à la suspension des Appuis budgétaires de l'Allemagne et du Danemark. Ces trois PTF ont décidé de transformer leurs Appuis budgétaires respectifs en Appuis projets.

2.1.3. Une augmentation exponentielle de l'Aide alimentaire

Les décaissements de l'APD sous forme d'aide alimentaire en 2022 se chiffrent à 126,26 millions de dollars US, soit 5,8% de l'APD totale. Ce montant est en nette augmentation de plus de 95,4% par rapport à celui de 2021 qui était de 64,63 millions de dollars US.

126,26
millions de dollars
US d'aide alimentaire
décaissés en
2022 contre
64,63 millions de
dollars US soit une
augmentation de
95,4%



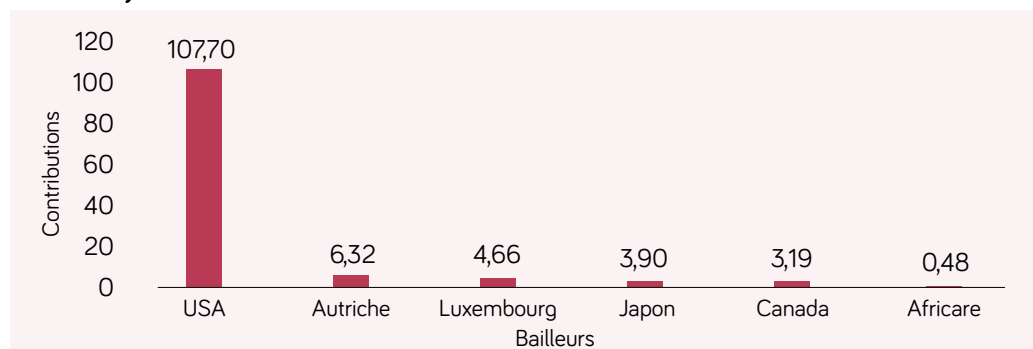
La principale cause de cette augmentation exponentielle de l'Aide alimentaire est la persistance de la crise humanitaire que traverse le pays et qui a engendré des déplacements massifs des populations du fait de la recrudescence des attaques terroristes. Exclusivement consentie sous forme de dons, cette aide a été octroyée par les USA à hauteur de 85,3%, l'Autriche à 5,0%, le Luxembourg à 3,7%, le Japon à 3,1%, le Canada à 2,5% et Africare à 0,5%.

Les projets et programmes majeurs financés par cet instrument de financement sont entre autres :

- le projet « Réponse humanitaire et secours d'urgence » financé par les USA (107,70 millions de dollars US) ;
- le projet « support to WFP Burkina Faso Country strategic plan and UNCHR Country Operation Plan 2019-2023 » financé par l'Autriche (3,05 millions de dollars US) ;
- le projet « support to WFP Burkina Faso Country strategic plan 2019-2023 » financé par l'Autriche (2,21 millions de dollars US) ;
- le « Projet d'Appui à l'alimentation scolaire (PAAS) dans le Centre-Nord » financé par le Luxembourg (2,11 millions de dollars US) ;
- le projet « Aide d'urgence » financé par le Japon (2,00 millions de dollars US).

Le graphique ci-dessous illustre le volume d'aide décaissée sous forme d'Aide alimentaire par partenaire en 2022.

Graphique 10 : Contribution des donateurs de l'Aide alimentaire en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

2.1.4. L'assistance et secours d'urgence en baisse

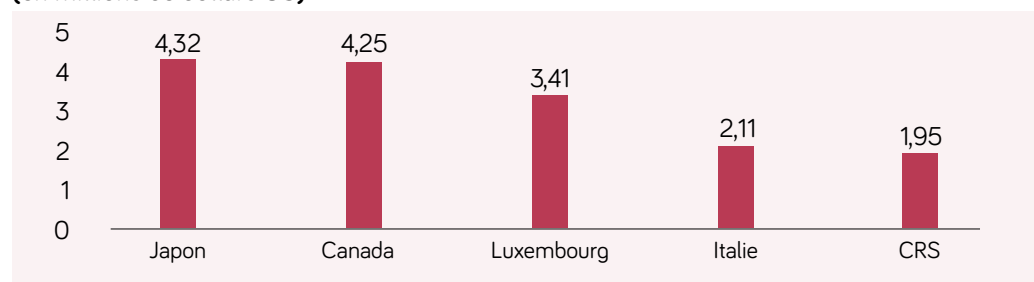
L'instrument « Assistance et secours d'urgence » a été utilisé en 2022 par plusieurs partenaires à hauteur de 16,04 millions de dollars US contre 44,04 millions de dollars US en 2021, soit une réduction de 63,6%. Cette baisse pourrait s'expliquer par la réorientation des ressources de certains partenaires vers d'autres instruments de financement comme l'Aide alimentaire.

Les partenaires ayant le plus accordé ce type d'appui sont le Japon (26,9%), le Canada (26,5%), le Luxembourg (21,3%), l'Italie (13,1%) et le Catholic relief services (CRS) (12,2%).

Le graphique ci-dessous montre la répartition des appuis par partenaire selon cet instrument.

Réduction de
63,6%
sur l'instrument
« Assistance et
secours d'urgence »
utilisé par plusieurs
partenaires entre
2021 et 2022

Graphique 11 : Contribution des donateurs de l'assistance et secours d'urgence en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

Les cinq (05) actions humanitaires ayant le plus bénéficié de financement sous forme d'assistance et secours d'urgence sont :

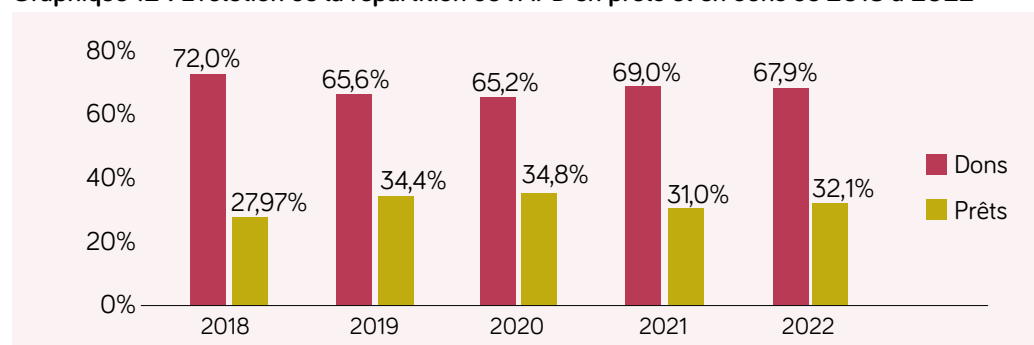
- la « Réponse d'urgence et renforcement de la résilience des communautés touchées par le conflit dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est du Burkina Faso » du Japon pour 3,32 millions de dollars US ;
- l'« Aide alimentaire d'urgence, assistance humanitaire et activités de résilience au profit des populations déplacées et des familles d'accueil au Burkina Faso - AID12499 » de l'Italie pour 2,11 millions de dollars US ;
- l'« Afrique-Financement aux niveaux régional et national - Appel du CICR 2021 » du Canada pour 1,63 million de dollars US ;
- le « Projet d'Appui aux PDI (PROFAP) » du Catholic Relief Services pour 1,17 million de dollars US ;
- l'action « Comblant le lien entre l'humanitaire et le développement pour les populations vulnérables au Burkina Faso » du Japon pour 1,00 million de dollars US.

Les montants décaissés au profit desdites actions se chiffrent à 9,22 millions de dollars US, soit 57,5% de l'assistance et secours d'urgence.

2.2 Une aide toujours caractérisée par une prédominance des dons

L'analyse de l'évolution de l'APD par type de financement sur la période 2018-2022 montre une prédominance des dons par rapport aux prêts. Sur cette période, les dons se sont situés en moyenne à 68,0% de l'APD et les prêts ont représenté 32,0%. Cette prédominance des dons a été aussi observée en 2022 avec une proportion de 67,9% de l'APD contre 32,1% pour les prêts. Toutefois, la tendance haussière de la proportion des prêts observée depuis quelques années dans la dynamique de l'APD, et qui avait été rompue en 2021, est reprise en 2022.

Graphique 12 : Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2018 à 2022



Source : DGCOOP, août 2023

2.2.1. Les dons

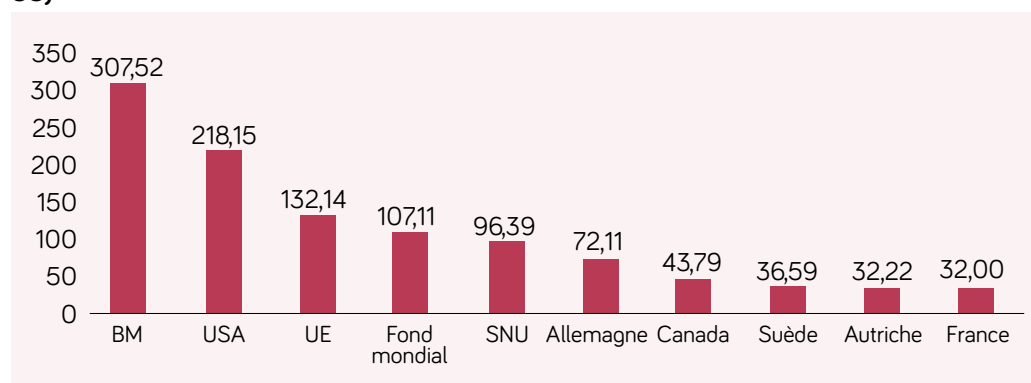
D'un montant total de 1 238,74 millions de dollars US en 2022 contre 1 497,82 millions de dollars US en 2021, les dons ont connu une baisse de 17,3% en 2022. Cette situation se justifie principalement par une baisse considérable des décaissements de la France (-66,2%), de la Belgique (-46,5%), de la Suisse (-30,1%), du SNU (-28,2%) et du Canada (-22,3%). La part des dons dans l'APD totale est ressortie en 2022 à 67,9% contre 69,0% en 2021.

La répartition des dons par instrument de financement se présente comme suit :

- 999,83 millions de dollars US en Aide projet, soit 80,7% ;
- 96,62 millions de dollars US en Appui budgétaire, soit 7,8% ;
- 126,26 millions de dollars US en Aide alimentaire, soit 10,2% ;
- 16,04 millions de dollars US en Assistance et secours d'urgence, soit 1,3%.

Le graphique ci-dessous présente les décaissements des dix (10) principaux partenaires en termes de dons en 2022.

Graphique 13 : Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

Le montant total des apports des dix (10) principaux partenaires est de 1 078,02 millions de dollars US, soit 87,0% de l'APD totale décaissée sous forme de dons en 2022.

Les cinq (05) projets ayant le plus reçu des décaissements sous forme de dons en 2022 sont :

- le projet "Réponse humanitaire et secours d'urgence" financé par les USA pour un montant de 107,70 millions de dollars US ;
- le Fonds mondial/Palu-RSS financé par le Fonds mondial pour un montant de 71,04 millions de dollars US ;
- le projet Santé (Lutte contre le paludisme, santé maternelle et infantile, planification familiale) financé par les USA pour un montant de 54,82 millions de dollars US ;
- le « Projet d'urgence de développement territorial et de résilience » financé par la Banque mondiale pour un montant de 36,29 millions de dollars US ;
- le « Projet résilience : assistance alimentaire pour la création d'actifs, appui aux petits agriculteurs, assurance agricole » financé par le SNU à hauteur de 29,97 millions de dollars US.

Le montant décaissé au profit desdits projets se chiffre à 299,82 millions de dollars US, soit un taux de 24,2% par rapport au total des dons.



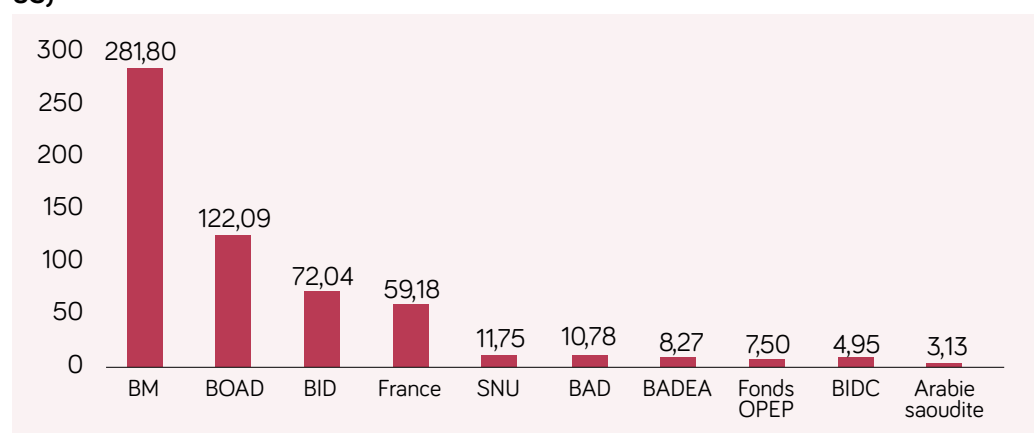
1 078,02
millions de dollars US
décaissés sous forme
de dons en 2022 par
les dix (10) principaux
partenaires

2.2.2. Les prêts

L'APD reçue par le Burkina Faso sous forme de prêts s'établit à 585,37 millions de dollars US en 2022, contre 671,88 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 12,9%. Les prêts ont été exclusivement décaissés à travers deux (02) instruments de financement que sont l'Appui projet sans fonds commun pour 494,40 millions de dollars US (84,5%) et l'Appui budgétaire général pour 90,96 millions de dollars US (15,6%). Ils ont été octroyés par les partenaires bilatéraux à hauteur de 66,19 millions de dollars US (11,3%) et les multilatéraux à hauteur de 519,17 millions de dollars US (88,7%).

Le graphique suivant présente le classement des partenaires ayant accordé des prêts en 2022.

Graphique 14 : Les dix (10) principaux pourvoyeurs de prêts en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

Les cinq (05) principales opérations financières sous forme de prêts sont :

- la Politique de gestion budgétaire, de croissance durable et de développement de la prestation de services (troisième financement) financée par la Banque mondiale pour un montant de 90,96 millions de dollars US ;
- le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience financé par la Banque mondiale pour un montant de 36,29 millions de dollars US ;
- le Projet de développement durable de Ouagadougou, phase 2 (PDDO2) financé par la France pour un montant de 28,38 millions de dollars US ;
- le Projet d'aménagement et bitumage de la ville de Ouagadougou financé par la BOAD pour un montant de 24,59 millions de dollars US ;
- le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) financé par la BOAD pour un montant de 23,63 millions de dollars US.

Le montant total décaissé à travers les cinq (05) principales opérations financières se chiffre à 203,85 millions de dollars US, soit un taux de 34,9% par rapport au total des prêts.

203,85
millions de dollars
US à travers les cinq
(05) principales
opérations
financières soit un
taux de 34,9%

3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

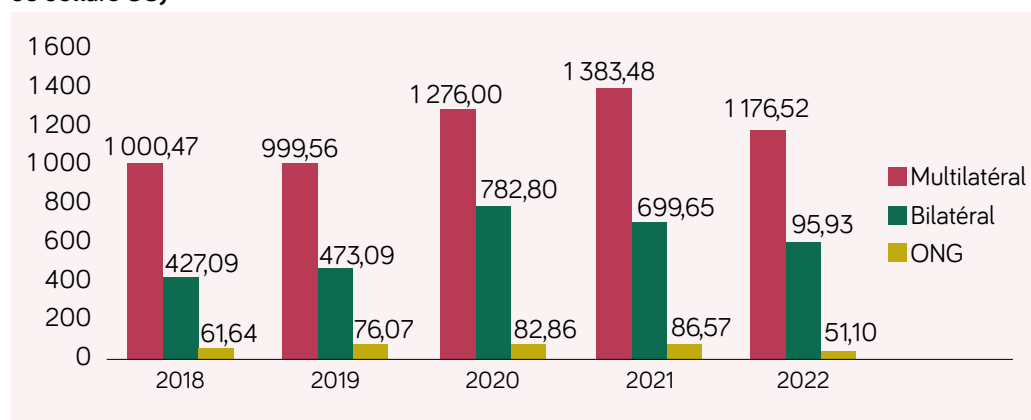
Cette section est consacrée à l'analyse de l'évolution de l'APD par source de financement (multilatérale, bilatérale, ONG) et des autres formes de coopération (technique, déléguée, appui aux ONG/ADF).

3.1. Une baisse généralisée de l'APD selon les sources de financement

En 2022, l'APD reçue par le Burkina Faso s'élève à 1 823,54 millions de dollars US. Contrairement aux quatre années précédentes où elle enregistrait une tendance haussière, l'APD a connu une baisse. Cette baisse a été observée au niveau des partenaires multilatéraux, bilatéraux et des ONG.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'APD par source de financement sur la période 2018-2022.

Graphique 15 : Répartition de l'aide par source de financement de 2018 à 2022 (en millions de dollars US)



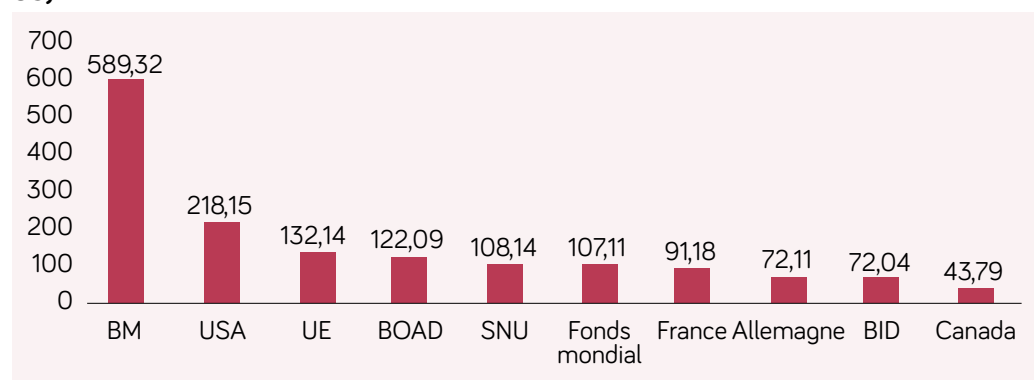
Source : DGCOOP, août 2023

L'analyse de l'APD de 2022 par source de financement indique une prépondérance de l'Aide multilatérale (64,5%) sur l'Aide bilatérale (32,7%) et l'aide provenant des ONG (2,8%).

Les dix (10) premiers donateurs en 2022 demeurent les mêmes qu'en 2021. Leur contribution cumulée s'élève à 1 556,05 millions de dollars US en 2022, soit 85,3% de l'APD totale. Elle a connu une baisse de 11,3% par rapport à 2021.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2022.

Graphique 16 : Contribution des dix (10) premiers donateurs en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

La Banque mondiale, avec un décaissement de 589,32 millions de dollars US en 2022, reste le premier contributeur de l'APD avec une part de 32,3%. Les USA occupent la deuxième place avec une contribution de 218,15 millions de dollars US pour une part de 12,0% de l'APD. L'UE vient en troisième position avec un montant de 132,67 millions de dollars US, soit une part de 7,2%. Ils sont suivis respectivement de la BOAD (6,7%), du SNU (5,9%), du Fonds mondial (5,9%), de la France (5,0%), de l'Allemagne (4,0%), de la BID (4,0%) et du Canada (2,4%).

3.1.1. L'Aide multilatérale

En 2022, l'apport des partenaires multilatéraux à l'APD a été de 1 176,52 millions de dollars US contre 1 383,48 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 15,0%.

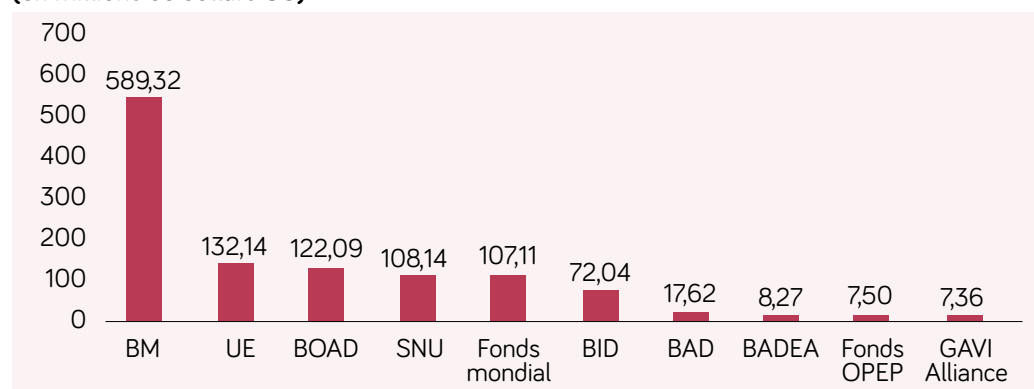
Cette régression s'explique par une baisse importante de la contribution de la BID (-67,7%), du Fonds OPEP (-56,1%) et de la BADEA (-25,9%), d'une part, et la fin des accompagnements et appuis divers reçus dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, d'autre part.

Sur l'ensemble des partenaires multilatéraux, seules la BAD et la Banque mondiale ont enregistré une évolution positive de leurs contributions comparativement à l'année 2021 avec des taux respectifs de 12,1% et 8,3%.

Les dix (10) premiers donateurs multilatéraux ont contribué en 2022 à hauteur de 1 171,57 millions de dollars US (99,6%) contre 1 379,74 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 15,1%.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2022.

Graphique 17 : Contribution des dix (10) premiers donateurs multilatéraux en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

La Banque mondiale demeure en tête avec une contribution de 50,1% de l'Aide multilatérale. L'UE (11,2%) occupe la deuxième place et la BOAD (10,4%) la troisième place. Ensuite suivent le SNU (9,2%), le Fonds mondial (9,1%), la BID (6,1%), la BAD (1,5%), la BADEA (0,7%), le Fonds OPEP (0,6%) et GAVI Alliance (0,6%).

L'Aide multilatérale a été délivrée à travers les deux (02) instruments que sont l'Aide projet (988,94 millions de dollars US) et l'Appui budgétaire (187,58 millions de dollars US).

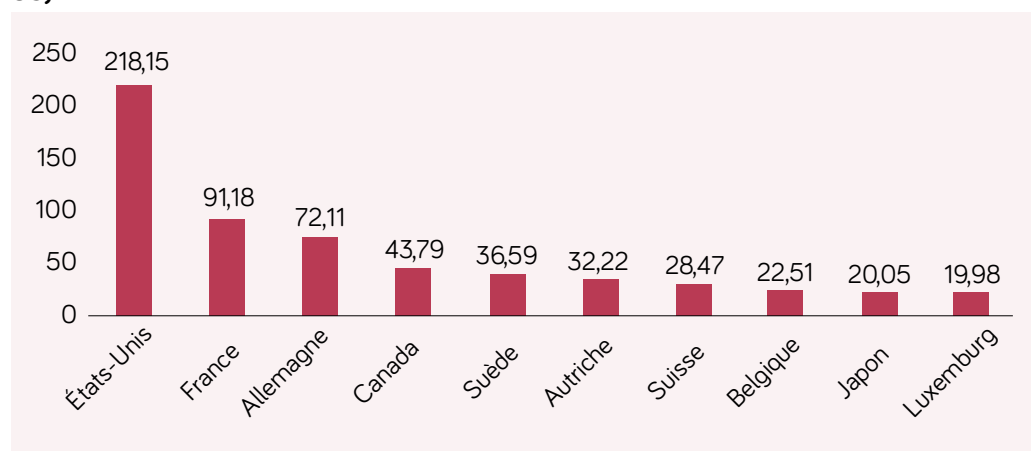
3.1.2. L'Aide bilatérale

Les partenaires bilatéraux ont contribué en 2022 à hauteur de 595,93 millions de dollars US contre 699,65 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 14,8%. Cette baisse est consécutive à celles des contributions de certains partenaires tels que l'Italie (63,1%), la Belgique (44,5%), le Luxembourg (39,7%) et le Japon (38,1%). Elle s'expliquerait par la fin de certains soutiens dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

La contribution des dix (10) premiers donateurs bilatéraux en 2022 se chiffre à 585,06 millions de dollars US, représentant 98,2% de l'aide bilatérale, contre 657,11 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 11,0%.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2022.

Graphique 18 : Contributions des principaux PTF bilatéraux en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

Les USA conservent la première place des PTF bilatéraux avec 218,15 millions de dollars US, soit 36,6% de l'Aide bilatérale, avec un accroissement de 20,9% comparativement à 2021 où sa contribution était de 180,45 millions de dollars US. Ils sont suivis par la France (15,3%), l'Allemagne (12,1%), le Canada (7,3%) et la Suède (6,1%).

Par instrument de financement, l'Aide bilatérale se répartit comme suit :

- l'Aide projet : 456,06 millions de dollars US ;
- l'Aide alimentaire : 125,77 millions de dollars US ;
- l'Assistance et secours d'urgence : 14,09 millions de dollars US.

3.1.3. L'aide des ONG⁴

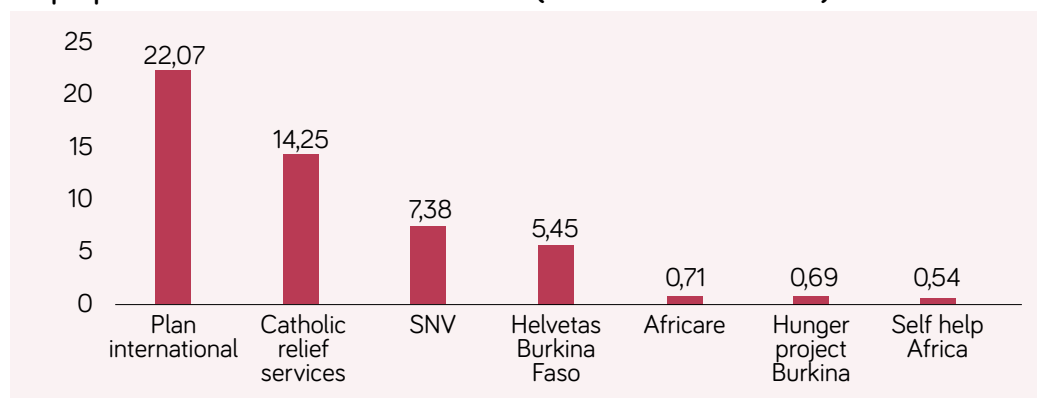
En 2022, sur la base des données fournies, les ONG bailleurs ont décaissé un montant de 51,10 millions de dollars US contre 86,57 millions de dollars US en 2021, soit un repli de 41,1%.

La plus forte contribution en 2022 provient de Plan International Burkina et représente 43,2% de l'ensemble des ressources, suivi de CRS avec 27,9%. Ces deux ONG ont toutes connu des progressions en matière de contribution, par rapport à l'année dernière, de 16,8% et de 12,5%, respectivement pour Plan International Burkina et CRS.

Toutefois, on constate une fourniture irrégulière des données concernant la contribution des ONG. Cette difficulté ne permet pas une bonne évaluation de leur apport global dans l'APD et entraîne une grande variation dans le positionnement ou le rang de celles-ci d'une année à l'autre.

Le graphique ci-dessous présente les ONG ayant contribué à l'APD en 2022.

Graphique 19 : Contribution des ONG en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2022



⁴ Il s'agit ici d'une analyse de l'aide provenant des ONG ayant une capacité de mobilisation des ressources à l'international au profit du Burkina Faso (en dehors des ressources mobilisées auprès des PTF résidents) et non de la contribution de toutes les ONG/ADF intervenant au Burkina Faso.

En 2022, par instrument de financement, l'aide extérieure décaissée par les ONG se répartit comme suit :

- Aide alimentaire : 0,48 million de dollars US ;
- Aide projet sans fonds commun : 48,66 millions de dollars US ;
- Assistance et secours d'urgence : 1,95 million de dollars US.

56,5%
de l'aide totale
est fournie par
les Institutions de
Bretton Woods et
la zone Europe

3.1.4. La contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique

Au cours de l'année 2022, l'analyse de la contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique fait ressortir que l'aide octroyée au Burkina Faso reste dominée par celle des Institutions de Bretton Woods et de la zone Europe.

Les Institutions de Bretton Woods et la zone Europe cumulent, à elles seules, 56,5% de l'aide totale avec respectivement 589,32 millions de dollars US et 340,69 millions de dollars US. Ces groupes sont suivis des PTF de la zone Amérique (14,4%), du SNU (12,2%). À cela s'ajoutent les PTF de la zone Afrique (7,9%), des PTF de la zone arabe (5,1%), des ONG (2,8%) et des PTF de la zone Asie (1,1%).

Le tableau suivant présente la contribution par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2022.

Tableau 13 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2022

Groupe de bailleur	Montant en millions de dollars US			% dans l'APD totale
	Prêts	Dons	Total	
Institutions de Bretton Woods	281,8	307,52	589,32	32,30%
PTF zone Europe	60,23	380,45	440,69	24,20%
PTF zone Amérique	0	261,93	261,93	14,40%
Système des Nations Unies	11,75	210,86	222,61	12,20%
PTF zone Afrique	137,82	6,83	144,65	7,90%
PTF zone Arabe	93,20	0	93,20	5,10%
ONG	0	51,10	51,10	2,80%
PTF zone Asie	0	20,05	20,05	1,10%
Total	584,80	1238,74	1 823,54	100,0%

Source : DGCOOP, août 2023

Les contributions des PTF de la zone Amérique, de la zone Asie et des ONG ont consisté uniquement en l'octroi de dons respectivement de 261,93 millions de dollars US, de 20,05 millions de dollars US et de 51,10 millions de dollars US.

Les plus grands pourvoyeurs de prêts en 2022 sont les Institutions de Bretton Woods et les PTF de la zone Europe avec des parts respectives de 48,2% et de 10,3%. Les plus grandes contributions en dons ont été apportées également par les PTF de la zone Europe et les Institutions de Bretton Woods dans des proportions respectives de 30,7% et de 24,8%.

3.2. Les autres formes de coopération

3.2.1. La coopération technique

La coopération technique, aussi connue sous l'appellation "assistance technique", comprend la coopération technique autonome et la coopération technique intégrée aux projets et programmes de développement. En 2022, le volume de l'aide publique au développement issue de cette coopération s'élève à 13,85 millions de dollars US contre 68,77 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 79,9%. Cette diminution est consécutive à la baisse du nombre de PTF ayant pratiqué cette forme de coopération qui est passé de 13 en 2021 à 6 en 2022 mais aussi à la baisse de leurs contributions.

Spécifiquement, l'aide décaissée au profit de la coopération technique autonome en 2022 se chiffre à 4,23 millions de dollars US tandis que celle de la coopération technique intégrée s'élève à 9,62 millions de dollars US.

Par ailleurs, les décaissements effectués en 2022 au titre de la coopération technique proviennent essentiellement de l'Allemagne (59,6%), du Japon (24,0%), du Luxembourg (8,8%) et de l'Union européenne (4,8%).

Selon le nombre de coopérants déployés au Burkina Faso en 2022, l'Allemagne demeure en tête avec 88 contre 105 en 2021, suivie de l'UE (33), du Luxembourg (17), de l'UNFPA (12) et de l'Italie (4).

Le tableau ci-dessous présente la situation de la coopération technique par PTF en 2022.

Tableau 14 : Situation par PTF de la coopération technique en 2022

Partenaires techniques et financiers	Montants par type de coopération technique (en millions de dollars US)		Total (en millions de dollars US)	Part (%) dans la coopération technique totale	Nombre de coopérants
	Autonome	Intégrée			
Italie	0,0	0,28	0,28	2,0	4
Japon	3,32	0,0	3,32	24,0	ND
Luxembourg	0,91	0,31	1,22	8,8	17
Allemagne	0,0	8,26	8,26	59,6	88
Union européenne	0,0	0,66	0,66	4,8	33
UNFPA	0,0	0,11	0,11	0,8	12
Total	4,23	9,62	13,85	100,00	154

Source : DGCOOP, août 2023

3.2.2. La coopération déléguée

La coopération déléguée est une forme de coopération qui consiste en une délégation de ressources par un partenaire (le mandant) à un autre partenaire (le mandataire ou PTF délégué) en vue de la mise en œuvre d'un projet ou programme de développement. Ce mécanisme favorise la réduction des coûts de transaction, la réalisation des gains d'efficacité et facilite les cofinancements pour la mise en œuvre notamment de grands projets. Cette forme de coopération est une modalité fortement encouragée dans la mise en œuvre de la Division du travail.

Concrètement, au cours de l'année 2022, les PTF mandants de la coopération déléguée ont octroyé 42,96 millions de dollars US contre 88,74 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 51,6%. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse de 50,0% du nombre de PTF mandants qui est passé de 8 en 2021 à 4 en 2022.

Par ordre d'importance suivant le montant des ressources déléguées, les PTF mandants en 2022 sont l'Allemagne (71,6%), le Japon (19,8%), l'Italie (8,2%) et l'UNFPA (0,4%).

Contrairement aux PTF mandants qui sont en nombre limité, les PTF mandataires sont plus nombreux. Ce sont, entre autres, la Banque mondiale, l'UE et des organismes du SNU (OCHA, OIM, PAM, PNUD, UNCDF, UNFPA, UNHCR, UNICEF, etc.).

Le tableau ci-dessous présente la situation des PTF ayant pratiqué la coopération déléguée en 2022.

Tableau 15 : Situation des PTF ayant pratiqué la coopération déléguée en 2022

Mandants			Délégues		
PTF	Montant (millions de dollars US)	En %	PTF	Montant (millions de dollars US)	Répartition par PTF délégués (%) (millions de dollars US)
Italie	3,51	8,2	PAM	2,00	57,0
			OMS	1,48	42,0
			UE	0,03	1,0
Japon	8,51	19,8	UNICEF	8,51	100,0
Allemagne	30,76	71,6	IOM	0,80	2,6
			UNICEF	0,57	1,9
			UNDPO	0,01	0,0
			OCHA	0,79	2,6
			UNHCR	0,04	0,1
			PAM	7,84	25,5
			BM	3,16	10,3
			PNUD	5,26	17,1
			PAM	9,56	31,1
			UNHAS	0,24	0,8
			UNHCR	2,48	8,1
UNFPA	0,19	0,4	United Nations Capital Dpt Fund (UNCDF)	0,19	100
Total	42,96	100	Total	42,96	100

Source : DGCOOP, août 2023

3.2.3. L'appui aux ONG/ADF

En 2022, l'ensemble des appuis financiers apportés aux ONG/ADF par les PTF s'élève à 128,37 millions de dollars US. Ce montant est en repli de 15,7% par rapport à celui de 2021 qui s'établissait à 152,24 millions de dollars US. Cette baisse est essentiellement justifiée par la diminution des appuis de la France (-58,0%), du Canada (-42,8%), de la Belgique (-24,2%), du Luxembourg (-23,9%), etc. malgré les apports du PAM et de la Suisse en tant que nouveaux partenaires appuyant les ONG/ADF.

Au titre de l'année sous revue, l'Union européenne est la plus importante contributrice avec 39,2% de l'appui total, suivie de l'Allemagne (14,4%) et de la Suède (12,2%).

Le tableau suivant présente la situation des PTF ayant fourni un appui aux ONG /ADF en 2022.

Tableau 16 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG /ADF en 2022

PTF	Nombre d'ONG/ ADF	Montant (en millions de dollars US)	Part dans le total de l'appui des PTF aux ONG/ADF
UE	20	50,30	39,2
Allemagne	68	18,54	14,4
Suède	12	15,72	12,2
Canada	31	10,70	8,3
Belgique	26	9,32	7,3
France	36	6,42	5,0
Luxembourg	18	4,78	3,7
PAM	33	4,21	3,3
Autriche	4	3,20	2,5
UNFPA	13	3,50	2,7
Suisse	3	1,11	0,9
Japon	7	0,49	0,4
Italie	1	0,06	0,1
Total	268	128,37	100

Source : DGCOOP, août 2023

4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION ET SELON LE GENRE

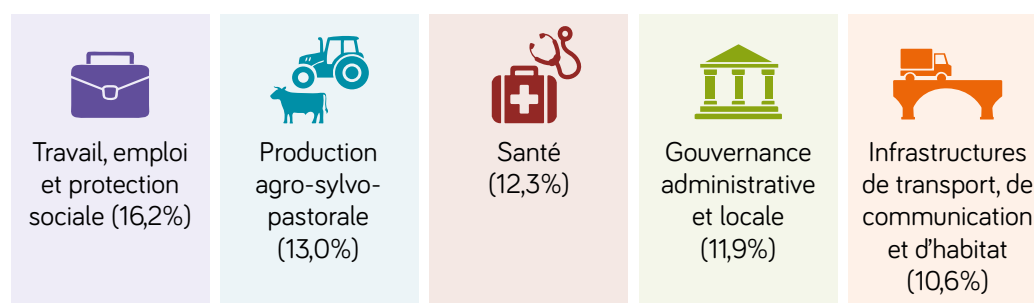
Un examen des flux d'aide reçue par le pays selon les quatorze (14) secteurs de planification définis dans le décret n°2016-931 du 03 octobre 2016 portant adoption du PNDES et une analyse de l'aide selon le genre permettront de mieux appréhender la répartition sectorielle de l'APD, d'une part, et d'apprécier la prise en compte de la problématique du genre par les PTF dans la délivrance de l'APD, d'autre part.

Le montant total de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2022 est réparti entre les quatorze (14) secteurs de planification. Sur ce montant, 10,3 % représentent l'Appui budgétaire général pour lequel il n'y a pas de la visibilité en termes de répartition sectorielle du fait des principes d'unicité de caisse et de non-affectation des ressources budgétaires. Par conséquent, l'analyse se focalise sur le montant de 1 635,96 millions de dollars US, soit 89,7% de l'APD en 2022, alloué aux différents secteurs de planification.

De façon générale, l'analyse montre que cinq (05) secteurs de planification ont reçu 64,0% de l'APD en 2022 et révèle que la baisse de l'APD a eu un effet négatif sur l'allocation sectorielle en dehors du secteur « Culture, sports et loisirs » dont le montant alloué est passé de 1,49 à 5,30 millions de dollars US.

4.1. L'analyse des cinq (05) principaux secteurs bénéficiaires de l'APD

Au cours de l'année 2022, les cinq (05) secteurs de planification qui ont le plus bénéficié de l'APD sont :



En termes de volume d'aide, ces cinq (05) secteurs ont bénéficié de 1 167,92 millions de dollars US en 2022 contre 1 301,56 millions de dollars US en 2021, enregistrant ainsi une baisse de 10,3%. De plus, le poids de ces cinq (05) secteurs dans l'APD a augmenté de 4,0 points de pourcentage par rapport à 2021 où il se situait à 60,0%.

Il faut noter qu'en 2022, quatre (04) secteurs bénéficiaires de l'APD faisaient partie des cinq (05) secteurs les plus grands bénéficiaires de l'APD en 2021. Le secteur « Environnement, eau et assainissement » a quitté le groupe des cinq (05) secteurs de planification qui ont le plus bénéficié de l'APD en 2022 au profit du secteur « Gouvernance administrative et locale ». À l'exception du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » qui a connu une légère hausse, les autres secteurs ont enregistré une variation négative en 2022.

Le tableau ci-après présente la répartition sectorielle de l'APD en 2021 et 2022.

Tableau 17 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2021 et 2022

2021			2022		
Secteurs	Montant (en millions \$US)	En % de l'APD	Secteurs	Montant (en millions \$US)	En % de l'APD
Santé	353,08	16,3	Travail, emploi et protection sociale	295,21	16,2
Travail, Emploi et Protection sociale	312,93	14,4	Production agro-sylvo-pastorale	237,16	13,0
Production agro-sylvo-pastorale	263,10	12,1	Santé	224,23	12,3
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	193,09	8,9	Gouvernance administrative et locale	217,51	11,9
Environnement, eau et assainissement	179,36	8,3	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	193,80	10,6
Total des principaux secteurs	1 301,56	60,0	Total des principaux secteurs	1 167,92	64,0
Autres secteurs	627,63	28,9	Autres secteurs	468,04	25,7
Appui budgétaire général	240,50	11,1	Appui budgétaire général	187,58	10,3
Total général	2 169,70	100	Total général	1 823,54	100

Source : DGCOOP, août 2023

L'analyse des cinq (05) principaux secteurs de planification bénéficiaires de l'APD est faite selon les types et instruments de financement et par donateur.

4.1.1. Le secteur « Travail, emploi et protection sociale »

Le secteur de planification « Travail, emploi et protection sociale » regroupe les domaines liés à la protection sociale (maladies et invalidités, vieillesse, famille et enfants, chômage, exclusion sociale), au travail décent, au dialogue social, au genre et à la jeunesse.

En 2022, l'APD reçue par le secteur représente 16,2% de l'APD totale, soit 295,21 millions de dollars US. Elle est en baisse de 5,7% comparativement à 2021 où elle se situait à 312,93 millions de dollars US.

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2022.



295,21
millions de dollars
US reçus du secteur
« Travail, emploi et
protection sociale »
soit 16,2% de l'APD
totale

Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2022

Travail, emploi et protection sociale	Montant (en millions \$US)	En % de l'APD totale
Total secteur	295,21	16,2
Répartition par type d'aide	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	2,11	0,7
Aide alimentaire	124,99	42,3
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	157,34	53,3
Assistance et secours d'urgence	10,77	3,6
Donateurs	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Principaux donateurs	229,72	77,8
USA	124,61	42,2
BM	32,82	11,1
Suède	26,50	9,0
Autriche	23,30	7,9
Canada	22,48	7,6
Autres donateurs	65,49	22,2
Répartition par condition	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Prêts	22,98	7,8
Dons	272,23	92,2

Source : DGCOOP, août 2023

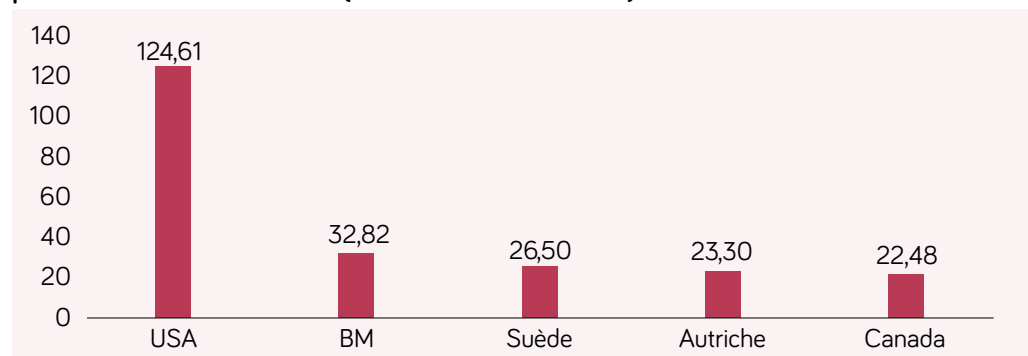
Les principaux instruments utilisés pour délivrer l'aide dans le secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2022 sont l'AP/SFC pour un montant de 157,34 millions de dollars US (53,3% de l'aide totale du secteur), l'Aide alimentaire pour un montant de 124,99 millions de dollars US (42,3% de l'aide totale du secteur), l'Assistance et secours d'urgence pour un montant de 10,77 millions de dollars US (3,6% de l'APD du secteur) et l'AP/FC pour un montant de 2,11 millions de dollars US (0,7% de l'aide totale du secteur).

Les financements accordés à ce secteur sont essentiellement composés de dons pour un montant de 272,23 millions de dollars US, soit 92,2% de l'APD totale du secteur. Le volume de ces dons est en baisse par rapport à 2021 où il ressortait à 99,5%. Les prêts ne représentent que 7,8% du total, soit un volume de 22,98 millions de dollars US.

Les cinq (05) principaux fournisseurs d'APD du secteur ont décaissé un montant global de 229,72 millions de dollars US, soit 77,8%. En termes de volume d'aide décaissée, les USA viennent en tête avec 124,61 millions de dollars US, suivis de la BM (32,82 millions de dollars US), de la Suède (26,50 millions de dollars US), de l'Autriche (23,30 millions de dollars US) et du Canada (22,48 millions de dollars US).

Le graphique suivant représente les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2022.

Graphique 20 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

Les décaissements effectués au profit des cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de financement de ce secteur en 2022 s'élèvent à 156,70 millions de dollars US, soit 53,1% de l'APD du secteur, contre 172,4 millions de dollars US en 2021.

Ces cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de financement sont :

- le projet « Réponse humanitaire et secours d'urgence », d'une valeur de 107,70 millions de dollars US, financé par les USA ;
- le projet « Filets sociaux », d'un montant de 20,56 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le « Projet communautaire de relèvement et de stabilisation pour le Sahel (PCRSS) », d'un montant de 12,26 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le projet « Prévention des conflits et stabilisation », d'un montant de 8,10 millions de dollars US, financé par les États-Unis d'Amérique ;
- le projet « EUTF-TUUMA Appui à la compétence professionnelle, l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes et des femmes dans les régions rurales du Burkina Faso-Fonds CE », d'un montant de 8,08 millions de dollars US financé par l'Autriche.

4.1.2. Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale »

Le secteur de planification « Production agro-sylvo-pastorale » se compose de plusieurs sous-secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse.

Pendant l'année 2022, l'ensemble des décaissements effectués au profit de ce secteur s'élève à 237,16 millions de dollars US, soit 13,0% de l'APD totale. Comparé au montant des décaissements de 2021 qui était de 263,10 millions de dollars US, il ressort une baisse de 9,9%.

Les principales caractéristiques de l'APD de ce secteur, à savoir les types et les instruments d'aide utilisés, sont consignées dans le tableau ci-après.



237,16
millions de dollars
US décaissés au
profil du secteur
« Production agro-
sylvo-pastorale »
soit 13,0% de l'APD
totale

Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2022

Production agro-sylvo-pastorale	Montant (en millions \$US)	En % de l'APD totale
Total secteur	237,16	13,0
Répartition par type d'aide	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	4,20	1,8
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	232,96	98,2
Donateurs	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Principaux donateurs	168,12	70,9
BM	62,31	26,3
SNU	40,55	17,1
Allemagne	34,88	14,7
Suisse	15,31	6,5
USA	15,07	6,4
Autres donateurs	69,04	29,1
Répartition par condition	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Prêts	72,17	30,4
Dons	164,99	69,6

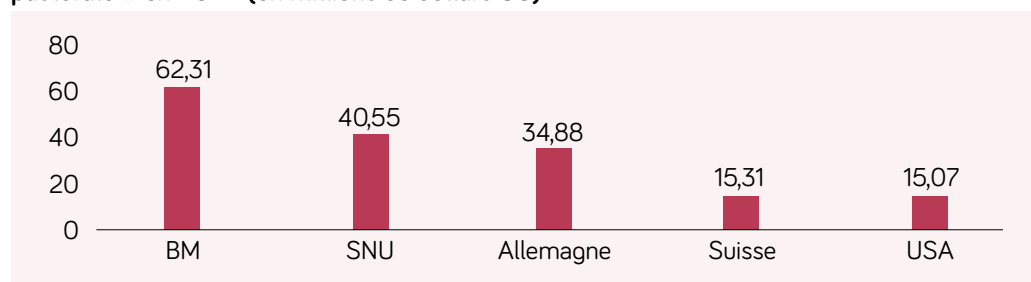
Source : DGCOOP, août 2023

Selon l'analyse du tableau, la répartition par type de financement fait ressortir une prédominance des dons (69,6%) par rapport aux prêts (30,4%).

En matière d'utilisation d'instruments de financement, les ressources octroyées par les donateurs au secteur ont été principalement décaissées sous forme d'AP/SFC avec 232,96 millions de dollars US (98,2% de l'APD). Quant à l'AP/FC, elle a été très faiblement utilisée avec un montant de 4,20 millions de dollars, soit 1,8% de l'APD.

Les principaux partenaires qui interviennent dans ce secteur sont représentés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 21 : Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

En 2022, le classement par volume d'aide décaissée dans le secteur montre que les ressources financières proviennent en premier lieu de la Banque mondiale avec 62,31 millions de dollars US, le SNU vient en deuxième position avec 40,55 millions de dollars US, suivi de l'Allemagne avec 34,88 millions de dollars US. La Suisse et les USA ont occupé respectivement les 4^{ème} et 5^{ème} places avec 15,31 millions de dollars US et 15,07 millions de dollars US.

Le volume d'aide déboursé par ces cinq (05) principaux partenaires s'élève à 168,12 millions de dollars US, soit 70,9% du volume total de l'APD du secteur en 2022 contre 172,66 millions de dollars US en 2021, soit une baisse de 2,6%.

Les ressources de l'APD fournies à ce secteur ont servi au financement de plusieurs projets et programmes dont les cinq (05) principaux sont :

- le projet « Résilience : assistance alimentaire pour la création d'actifs, appui aux petits agriculteurs, assurance agricole » financé à hauteur de 29,97 millions de dollars US par les Nations unies ;
- le « Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole » financé à hauteur de 23,00 millions de dollars US par la Banque mondiale ;
- le « Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-AO) » financé à hauteur de 16,37 millions de dollars US par la Banque mondiale ;
- le projet « Développement économique local » financé à hauteur de 15,31 millions de dollars US par la Suisse ;
- le projet « Assistance à la sécurité alimentaire (non-humanitaire) » financé à 15,07 millions de dollars US par les USA.

Le total des montants décaissés pour le financement de ces cinq (05) principaux projets en 2022 s'élève à 99,72 millions de dollars US, soit 42,0% de l'APD du secteur contre 94,65 millions de dollars US en 2021, soit une hausse de 5,4%.

4.1.3. Le secteur « Santé »

Le secteur de planification « Santé » comprend aussi bien les produits (appareils et matériels médicaux, services ambulatoires, services hospitaliers, services de santé publique) que la santé et l'action sociale, et le domaine de la nutrition.

Au titre de l'année budgétaire 2022, les ressources de l'APD injectées dans le secteur s'élèvent à 224,23 millions de dollars US (10,3% de l'APD totale) contre 353,08 millions de dollars US (16,3% de l'APD) en 2021, soit une baisse de 36,5%.

Tenant compte de l'importance des montants décaissés au profit de ce secteur, le Fonds mondial occupe la première place (107,11 millions de dollars US), suivi respectivement des USA (54,82 millions de dollars US), de la BM (18,96 millions de dollars US), du Canada (7,58 millions de dollars US) et du SNU (7,41 millions de dollars US).

Le tableau suivant présente les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2022.



Tableau 20 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2022 (en millions de dollars US)

Santé	Montant (en millions \$US)	% de l'APD totale
Total secteur	224,23	10,3
Répartition par type d'aide	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Aide projet - avec fonds commun et/ou CAST	2,83	1,3
Aide alimentaire	1,27	0,6
Aide projet - sans fonds commun et/ou CAST	220,13	98,2
Donateurs	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Principaux donateurs	195,87	87,4
Fonds mondial	107,11	47,8
USA	54,82	24,4
BM	18,96	8,5
Canada	7,58	3,4
SNU	7,41	3,3
Autres donateurs	28,35	12,6
Répartition par condition	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Prêts	12,14	5,4
Dons	212,09	94,6

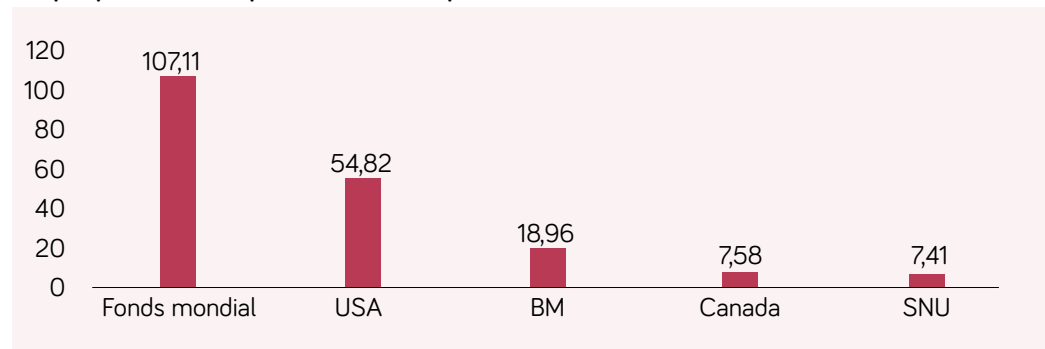
Source : DGCOOP, août 2023

Par instrument de financement utilisé, les ressources allouées par les partenaires au développement au secteur « Santé » ont été octroyées en majorité sous forme d'AP/SFC à hauteur de 220,13 millions de dollars US, soit 98,2% de l'APD du secteur. Les financements restants ont été décaissés sous forme d'AP/FC et d'Aide alimentaire avec des taux respectifs de 1,3% et de 0,6% de l'APD du secteur.

Ces financements ont été octroyés majoritairement sous forme de dons avec 94,6% des financements du secteur contre 5,4% pour les prêts.

Le graphique suivant représente les principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2022.

Graphique 22 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2022



Source : DGCOOP, août 2023

Les différents décaissements accordés au secteur « Santé » ont permis le financement de projets et programmes, dont les cinq (05) principaux sont :

- le projet « Fonds mondial/Palu-RSS », d'un montant de 71,04 millions de dollars US financé par le Fonds mondial ;
- le projet « Santé (Lutte contre le paludisme, santé maternelle et infantile, planification familiale) », d'un montant de 54,82 millions de dollars US, financé par les USA ;
- le projet « Fonds mondial/C19RM Palu », d'un montant de 23,77 millions de dollars US, financé par le Fonds mondial ;
- le « Projet de renforcement des services de santé », d'un montant de 13,95 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le projet « Fonds mondial/SIDA », d'un montant de 10,03 millions de dollars US, financé par le Fonds mondial.

Les ressources totales de l'APD déboursées pour la mise en œuvre de ces cinq (05) principaux projets en 2022 se chiffrent à 173,61 millions de dollars US, soit 77,4% de l'APD du secteur.

4.1.4. Le secteur « Gouvernance administrative et locale »

Le secteur « Gouvernance administrative et locale » se compose de plusieurs sous-secteurs tels que le fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, les affaires financières et fiscales, les affaires étrangères, les services généraux, les activités d'administration générale, l'économie, le social et les prérogatives publiques, les activités de services collectifs ou personnels, la Fonction publique et la décentralisation, les relations avec les institutions et les relations avec les Organisations de la société civile.

Le montant de l'APD décaissé au profit de ce secteur est ressorti à 217,51 millions de dollars US, soit 11,9% de l'APD globale en 2022. Comparé au montant de 2021 qui était de 263,10 millions de dollars US, il ressort une baisse de 17,3%.

Les principaux types et instruments d'aide de l'APD utilisés dans ce secteur sont consignés dans le tableau ci-après.

217,51
millions de dollars
US décaissés au
profil du secteur de
la « Gouvernance
administrative et
locale » soit 11,9% de
l'APD totale

Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2022

Gouvernance administrative et locale	Montant (en millions \$US)	En % de l'APD totale
Total secteur	217,51	11,9
Répartition par type d'aide	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Aide projet - avec fonds commun et/ou CAST	0,66	0,3
Aide projet - sans fonds commun et/ou CAST	216,85	99,7
Donateurs	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Principaux donateurs	206,77	95,1
UE	77,87	35,8
BM	72,58	33,4
France	28,55	13,1
SNU	17,16	7,9
Allemagne	10,61	4,9
Autres donateurs	10,74	4,9
Répartition par condition	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Prêts	64,67	29,7
Dons	152,85	70,3

Source : DGCOOP, août 2023

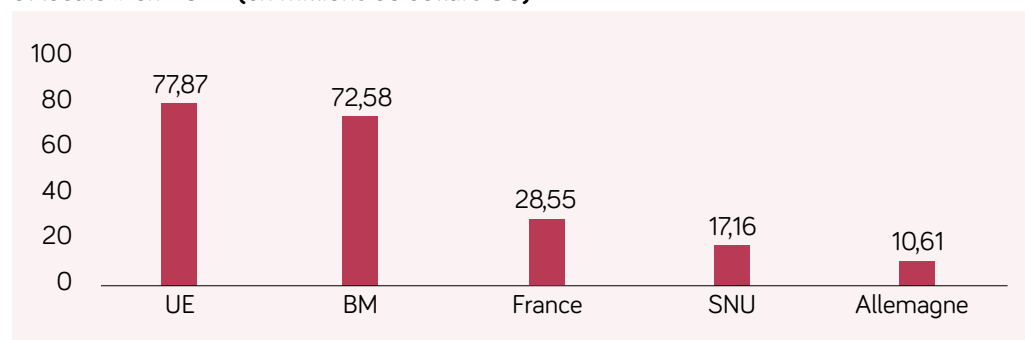
L'analyse par instrument montre que l'AP/SFC est la plus utilisée par les PTF de ce secteur. Elle a représenté 99,7% du volume total de l'aide du secteur et est suivie de l'AP/FC (0,3%).

On remarque également que les financements du secteur ont été octroyés majoritairement sous forme de dons (70,3%).

Les cinq (05) premiers donateurs de ce secteur en 2022 ont fourni un volume total de 206,77 millions de dollars US d'aide, représentant 95,1% de l'APD totale reçue par ledit secteur. Suivant l'importance des montants décaissés, l'UE se situe en première position avec une contribution de 77,87 millions de dollars US (35,8%), suivie respectivement de la Banque mondiale (33,4%), de la France (13,1%), du SNU de (7,9%) et de l'Allemagne (4,9%).

Le graphique suivant représente les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2022.

Graphique 23 : Les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

En 2022, les cinq (05) premiers projets/programmes ayant reçu le plus de financement dans ce secteur sont :

- le « Projet d'urgence de développement territorial et de résilience » (72,58 millions de dollars US) financé par la Banque mondiale ;
- le « Projet de développement durable de Ouagadougou Phase 2 (PDDO2) » d'un montant de 28,38 millions de dollars US) financé par la France ;
- le projet « Appui à la stabilisation de l'axe Ouaga-Kaya-Dori Renforcement sécuritaire social et économique », financé par l'UE à hauteur de 8,10 millions de dollars US ;
- le projet « Gouvernance et démocratie (décentralisation) », d'un montant de 4,46 millions de dollars US financé, par la Suisse ;
- le projet « Gouvernance locale et cohésion », d'un montant de 3,72 millions de dollars US, financé par le SNU.

Ces cinq (05) projets et programmes ont reçu 117,24 millions de dollars US en 2022, soit 53,9% de l'APD du secteur.

4.1.5. Le secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »

Le secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » regroupe principalement les domaines du logement et équipements collectifs et de la construction, les infrastructures de télécommunication, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'Urbanisme.

En 2022, le volume d'aide reçu par ce secteur est resté quasi stable par rapport à l'année précédente. En effet, ce secteur a reçu 193,80 millions de dollars US, soit 10,6% de l'APD totale contre 193,09 millions de dollars US en 2021.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2022.


193,80
millions de dollars
US reçus du secteur
« Infrastructures
de transport, de
communication et
d'habitat » soit 10,6%
de l'APD totale

Tableau 22 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2022

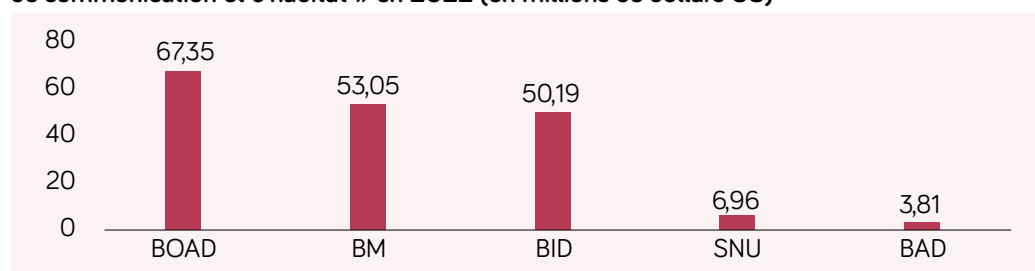
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	Montant (en millions \$US)	En % de l'APD totale
Total secteur	193,80	10,6
Répartition par type d'aide	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Aide projet - avec fonds commun et/ou CAST	6,96	3,6
Aide projet - sans fonds commun et/ou CAST	186,84	96,4
Donateurs	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Principaux donateurs	181,37	93,6
BOAD	67,35	34,8
BM	53,05	27,4
BID	50,19	25,9
SNU	6,96	3,6
BAD	3,81	2,0
Autres donateurs	12,44	6,4
Répartition par condition	Montant (en millions \$US)	% de l'APD du secteur
Prêts	151,62	78,2
Dons	42,19	21,8

Source : DGCOOP, août 2023

Les cinq (05) premiers donateurs du secteur en 2022 ont décaissé 181,37 millions de dollars US, soit 93,6% du volume total de l'APD du secteur. La BOAD se place en première position avec une contribution de 67,35 millions de dollars US, suivie de la Banque mondiale (53,05 millions de dollars US), de la BID (50,19 millions de dollars US), du SNU (6,96 millions de dollars US) et de la BAD (3,81 millions de dollars US).

Le graphique suivant présente les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2022.

Graphique 24 : Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2022 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, août 2023

L'analyse selon les instruments de financement montre que la majeure partie des ressources du secteur a été décaissée sous forme d'AP/SFC à hauteur de 186,84 millions de dollars US, soit 96,4% de l'APD du secteur. Le reste des ressources du secteur a été décaissé sous forme d'AP/FC à hauteur de 6,96 millions de dollars US, soit 3,6% de l'APD.

Les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié du financement de l'APD dans ce secteur sont :

- le « Projet de corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey », financé par la Banque mondiale à hauteur de 42,74 millions de dollars US ;
- le « Projet d'aménagement et bitumage de la ville de Ouagadougou », d'un montant de 24,59 millions de dollars US, financé par la BOAD ;
- le « Programme de construction de l'aéroport international de Donsin » (24,37 millions de dollars US) financé la BADEA ;
- le « Projet périurbain/OUAGA », d'un montant de 21,47 millions de dollars, US financé par la BID ;
- le « Projet de construction de la route GUIBA-GARANGO », financé par la BID à hauteur de 18,45 millions de dollars US.

Le montant total consacré au financement de ces cinq (05) projets en 2022 s'élève à 131,62 millions de dollars US, soit 67,9% de l'APD du secteur.

4.2. L'analyse des financements spécifiques au genre

Au cours de l'année 2022, les PTF ont soutenu et financé certaines activités et certains projets et programmes de développement spécifiques au genre d'un montant de 146,01 millions de dollars US en 2022 contre 63,20 millions de dollars US en 2021, soit une hausse de 131,0%. Ces financements ont été dirigés vers les domaines impliquant les femmes dans le processus de paix au Sahel, l'économie à travers les programmes d'autonomisation économique de la femme et le social touchant la santé, la prévention des mariages forcés et précoces, l'éducation et la nutrition.

Les donateurs qui ont le plus financé dans ces types d'activités sont, principalement par ordre d'importance des montants décaissés, l'Allemagne (49,46 millions de dollars US), le Canada (43,79 millions de dollars US), Plan International (22,07 millions de dollars US), la France (10,58 millions de dollars US), la Suède (5,26 millions de dollars US), la Banque mondiale (3,67 millions de dollars US) et l'UNFPA (2,26 millions de dollars US).

La contribution de l'Allemagne a connu une augmentation exponentielle, passant de 0,39 million de dollars US en 2021 à 49,46 millions de dollars US en 2022. Aussi, celle du Canada a connu une hausse significative, passant de 8,31 millions de dollars US en 2021 à 43,79 millions de dollars US en 2022.

Le tableau suivant présente les interventions des PTF spécifiques au genre en 2022.

Tableau 23 : Interventions des PTF spécifiques au genre en 2022

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant (en millions \$US)	
				2021	2022
1.	Allemagne	Services sociaux pour femmes et enfants, accès à l'éducation pour jeunes filles handicapés, appui aux femmes rurales, appuis divers	OSC, ONG	0,39	49,46
2.	Canada/Affaires mondiales	Autonomisation économique de la femme, Social (santé, éducation, etc.), politique (activer le potentiel des femmes dans le processus de paix au Sahel)	ONG et Ministères, récipiendaires des bourses, MAAH, SONABEL, femmes et filles, autres	8,31	43,79
3.	Plan international	Autonomisation économique de la femme	Groupements ou Associations des femmes et des filles Ministères en charge de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la justice, de la jeunesse et emploi Collectivités territoriales Leaders religieux et coutumiers Centres de santé, structures en charge de l'action sociale, structures en charge de la protection des enfants, etc.	-	22,07
4.	France	Droits et santé des femmes au Burkina : Prévenir et réduire les vulnérabilités en contexte de crise et post-crise COVID-19 - Burkina Faso	MENAPLN ; MJPEE ; Femme & action humanitaire ; ONG ÉQUILIBRES & POPULATIONS ; Mouvement français pour le planning familial (MFPF)	13,78	10,58
5.	Suède	Autonomisation économique de la femme	ONG Diakonia		5,26
6.	Banque mondiale	Autonomisation économique des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD) Domaines : santé, éducation, nutrition, etc.	Ministère	3,67	3,67

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant (en millions \$US)	
				2021	2022
7.	Fonds des nations unies pour la population (UNFPA)	Autonomisation économique de la femme, Social (santé, communication/jeunes)	Ministère en charge de la femme, de la santé, de la défense, et de la jeunesse ; ONG	2,62	2,26
8.	Belgique	Social (santé reproductive)	ONG (CRB, MdM), Enabel (Centre-Est)	4,65	1,59
9.	Autriche	Inclusion sociale basée sur le genre pour la résilience et la paix durable dans les régions du Sahel et de l'Est - Burkina Faso	UNICEF		
		Lutte contre les mutilations génitales féminines et promotion de la santé sexuelle et reproductive dans la région de la Boucle du Mouhoun (phase II)	Fondation privée Hilfe mit Plan Österreich/Boucle du Mouhoun		2,80
		Autonomisation économique de la femme	Self Help Africa Irland, MAAH (DGAHDI, RESA), Conseils régionaux (Csd, Hbs, BdM, Nord, Sahel), Communes, Associations		
10.	Union Européenne	CBGD, Planning familial et État civil	MEFP	6,76	1,26
11.	Italie	Autonomisation économique, Social - Santé	MAAHM, ONG Progetto Mondo MLAL et Medicus Mundi, OIM	0,51	1,21
12.	Helvetas	Autonomisation économique des femmes, formation professionnelle et technique des femmes, accès au crédit des femmes auprès des microfinances	OSC, Jeunes femmes entrepreneures, Groupements, Associations, Coopératives de femmes, Groupements de femmes	0,39	0,94

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant (en millions \$US)	
				2021	2022
13.	Luxembourg	Autonomisation économique de la femme	Table filière karité, autres organisations professionnelles de la filière et le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, collectivités territoriales Associations des femmes, entreprises forestières villageoises, faitières et Unions des coopératives des femmes. Fintechs, Coopératives, associations de jeunes	1,36	0,68
14.	ONG SNV	Autonomisation économique de la femme	Projet MOPSS avec les partenaires APES, RBM, ROPPA, HUB RURAL, CARE		0,25
15.	Suisse	Autonomisation économique et politique de la femme et social	Fonds commun genre des Partenaires techniques et financiers	0,32	0,19
16.	Hunger project	Microfinance, Activité Génératrices de revenus, Women Empowerment programme (Programme d'autonomisation des femmes)	Femmes des Epicentres de Yéguéresso, VY, Nongfairé, Nagréongo	20,15	0,15
17.	UNICEF	Inclusion sociale, santé, changement social et de comportement, communication extérieure et partenariat	Diakonia, SP-CO-NAP-Genre, DGESS/Ministère de la Jeunesse, SP-CN PS, Direction régionale de la santé du Nord, DGJEP, Association Déni Démé	0,17	
18.	SOS Sahel Int BF	Autonomisation économique des femmes	SOS Sahel international Burkina Faso	0,05	
19.	WHH	Autonomisation économique de la femme	Direction régionale de l'agriculture des Hauts-Bassins	0,04	
20.	RESPUBLICA	Autonomisation économique des femmes	Organisation paysanne féminine, Association des mères éducatrices	0,03	
Total général				63,2	146,01

Source : DGCOOP, août 2023



4

QUATRIÈME PARTIE :

Thème : « Coopération technique et financière : quel leadership national pour une coordination efficace des interventions des PTF au Burkina Faso ? »

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, pour relever les défis de développement, actionne les mécanismes de la coopération internationale pour assurer le financement des actions de développement. Le poids des ressources extérieures pour le financement de l'économie sur la période 2017-2021 est estimé à 11,02% et à 16,52% pour le financement du budget de l'État (RCD 2021). L'Aide publique au développement (APD) est ainsi une composante cruciale du financement du développement au Burkina Faso.

En dépit des flux d'aide reçus, bien d'études sur l'efficacité de la coopération au développement montrent une efficacité mitigée, voire une absence d'efficacité de l'Aide publique au développement. Cette conclusion part du constat que le véritable critère d'appréciation de l'efficacité de l'aide est l'amélioration des conditions de vie des populations. Bien souvent, l'impression qui se dégage est que l'aide est davantage guidée par la politique que par les besoins, ce qui nuit à son efficacité.

Les préoccupations sur l'efficacité de la coopération pour le développement ne sont pas nouvelles, mais un large consensus international se dégage sur ce qu'il convient de faire pour obtenir les résultats souhaités. Ce consensus se fonde sur les enseignements tirés de l'analyse des actions passées. Un de ces enseignements indique que lorsque les donateurs articulent leur programme d'aide autour d'une série de projets indépendants les uns des autres, conçus, pilotés et mis en œuvre par eux-mêmes, ils n'aboutissent pas à un développement durable. Même si ces projets sont bien conduits, ils sont bien trop souvent menés « en parallèle » des institutions du pays bénéficiaire ; ce qui contribue à saper les capacités de l'État.

Ainsi, l'approche du développement pilotée par les PTF débouche sur une multitude de projets menés sans coordination et qui, même en cas de succès, ne favorise pas le développement. Dans un tel contexte, la course à la visibilité étouffe les préoccupations réelles de développement.

L'aide doit être réellement ciblée sur les priorités de développement fixées par les

pays eux-mêmes. Pour y parvenir, donateurs et pays bénéficiaires doivent établir de véritables partenariats aux termes desquels ils sont conjointement et mutuellement responsables des résultats de développement.

Malgré les appels répétés des Fora internationaux sur la coopération au développement pour faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'aide, la majorité des interventions des PTF reste le fait d'une multitude de projets à court terme, peu coordonnés et qui induisent des coûts de transaction et d'opportunité élevés pour le pays.

Dans ces conditions, l'établissement d'un véritable partenariat entre deux acteurs ayant des projets qui se rencontrent - les donateurs qui veulent aider et les pays partenaires qui tentent d'atteindre un mieux-être - constitue un objectif vital de la réforme du système d'aide. Il s'agit de faire participer les bénéficiaires aux programmes d'aide en facilitant leur leadership dans la gestion de ces programmes. La coopération doit donc favoriser le développement institutionnel des pays bénéficiaires et l'amélioration du fonctionnement de l'appareil d'État. À leur tour, les pays bénéficiaires doivent établir clairement leurs besoins et priorités, et formuler leurs demandes en conséquence, au lieu de répondre simplement aux offres des donateurs. C'est tout l'enjeu du leadership dans la coordination de la coopération au développement que la présente étude analyse au niveau du Burkina Faso. Elle :

- présente tout d'abord le cadre théorique de la coordination de la coopération au développement ;
- analyse ensuite le leadership national dans le dispositif institutionnel et les mécanismes de coordination ;
- analyse, en outre, le leadership national dans le choix et l'utilisation des instruments de coordination ;
- formule enfin des recommandations pour une amélioration du leadership national dans la coordination de la coopération au développement.

1. CADRE THÉORIQUE DE LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Pour mieux appréhender le thème, cette partie est consacrée à la définition des concepts et des objectifs et enjeux de la coordination de la coopération au développement.

1.1. La définition des concepts

La définition des concepts permet d'avoir une compréhension commune et sans équivoque des notions clé du thème.

1.1.1. La notion de coopération au développement

La notion de coopération au développement a évolué avec le temps. À l'origine, le concept de développement est apparu après la deuxième guerre mondiale, lorsque s'achevaient les premiers processus de décolonisation. À cette époque, on considérait que les sociétés traditionnelles étaient en retard par rapport à la civilisation occidentale et qu'elles devaient franchir une série d'étapes afin d'atteindre le progrès. Le développement était vu comme une modernisation dans tous les domaines (économique, politique, social, administratif et même religieux). C'est ainsi que les États occidentaux ont mis en place des organismes officiels d'aide au développement qui avaient pour objectif de concourir à cette « modernisation ». C'est aussi une période où les Organisations non gouvernementales à caractère humanitaire et les missions religieuses (actives depuis longtemps) ont intensifié leurs actions pour aider ces populations défavorisées. À ce terme développement s'adjoint la notion de coopération qui est la construction de partenariats. Ainsi, on entend par coopération au développement, toute action internationale destinée à soutenir le développement des pays en développement (Conseil économique et social de l'ONU, 2015).

De façon plus pragmatique, la coopération pour le développement est une approche partenariale axée sur les pays en développement et les objectifs du programme de développement mondial reconnu sur le plan international. Elle a trois missions majeures :

- appuyer et compléter les efforts déployés par les pays en développement pour garantir la mise en place de normes sociales essentielles et universelles, permettant aux citoyens d'exercer leurs droits fondamentaux ;
- promouvoir la convergence des pays en développement (en particulier les plus pauvres) vers des niveaux plus élevés de revenu et de bien-être, et réduire les profondes inégalités qui persistent au niveau international ;
- soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux.

Selon les modalités de délivrance, la coopération au développement revêt plusieurs types que sont la coopération économique et financière ou en nature, et la coopération technique ou assistance technique.

La coopération économique et financière se matérialise sous forme d'Aide projet et d'Aide programme en soutien au financement des projets et programmes ainsi qu'au budget et à la balance des paiements. Tandis que la coopération technique a trait au renforcement des capacités des acteurs nationaux. Par contre, la coopération en nature aussi appelée « Aide alimentaire et secours d'urgence » vise le soutien à la sécurité alimentaire ou le soutien en cas de catastrophes ou d'urgence.

Dans le cadre de cette étude, la coopération technique et financière s'entend comme toute relation de coopération qui se matérialise sous forme d'Aide projet ou d'Aide programme ou sous forme de renforcement de capacités par le transfert de compétences, de connaissances techniques et administratives ou de technologies.

1.1.2. La coordination de la coopération au développement

Le terme coordination est omniprésent dans le langage mais n'est pas aisé à cerner. La coordination est souvent utilisée de manière assez vague pour décrire différents types de relation ; ce qui peut poser parfois des problèmes car faute de conception claire et commune, les divers acteurs risquent d'avoir des attentes différentes alors qu'ils œuvrent dans un même domaine.

Des différentes définitions données au terme, on peut retenir que la coordination est « l'organisation des différents éléments d'un organe ou d'une activité complexe de manière à leur permettre de fonctionner ensemble efficacement » (Oxford English dictionary, 2015). Le dictionnaire Le Robert, quant à lui, définit la coordination comme un agencement logique des parties d'un tout en vue d'obtenir un résultat déterminé (<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/coordination>).

Tout comme dans la plupart des domaines, dans la coopération au développement, la coordination est une notion aussi vaste que complexe qui intègre plusieurs fonctions du cycle de l'aide, notamment celles relatives à l'évaluation des besoins d'aide, à la programmation et à la planification, à la négociation, au suivi et à l'exécution, à la comptabilisation et à l'évaluation de l'impact. Elle implique également plusieurs acteurs tant du côté du pays bénéficiaire que des partenaires au développement.

En résumé, la coordination de la coopération au développement consiste en un agencement logique, à différents niveaux, des fonctions du cycle de l'aide en vue d'aboutir à une efficacité dans sa planification, sa mobilisation et sa gestion.

1.1.3. Le leadership dans la coopération au développement

Le leadership désigne une forme de charisme naturel dont sont dotées certaines personnes. Ce charisme provient à la fois de leurs qualités, de leurs compétences et de leur savoir-être. D'une manière générale, pour Stogdill (1950), le leadership désigne le processus ou l'acte d'influencer les activités d'un groupe organisé de personnes dans leurs efforts d'établissement et d'atteinte des objectifs. Cette définition met en exergue quatre éléments-clés du leadership : le processus, l'influence, le groupe et les objectifs. S'appuyant sur ces éléments-clés, House (2004) définit le leadership comme la capacité d'un individu à influencer, à motiver et à rendre les autres capables de contribuer à l'efficacité et au succès des organisations dont ils sont membres (2004).

Dans le domaine de la coopération au développement, le leadership épouse les éléments ci-dessus mentionnés mais demeure assez complexe comme concept. Cependant, on pourrait s'appuyer sur les termes de Plane (2015) pour souligner que le leadership dans la coopération au développement est un processus complexe qui se manifeste à travers la mobilisation et la fédération des interventions et des acteurs du développement autour d'un objectif collectif.

La réussite des interventions repose sur la collaboration entre les partenaires du développement et les Gouvernements nationaux pour garantir un alignement avec les priorités et procédures nationales. À cet effet, la Déclaration de Paris situe le leadership dans l'appropriation qui stipule que les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement. Ce leadership s'apprécie à travers les efforts déployés par les Gouvernements pour s'acquitter de leur responsabilité de diriger les actions de développement et de faciliter une approche de l'ensemble de la société. Les Gouvernements des pays partenaires sont les premiers responsables de l'élaboration et de la mise en place des stratégies nationales de développement, de la traduction de ces stratégies en programmes opérationnels

intégrant une hiérarchisation des priorités et de la coordination de l'aide de façon à éviter les doubles emplois, tout en impliquant la société civile et le secteur privé. Le leadership met également l'accent sur les efforts déployés pour mettre en place un solide système de gestion des finances publiques.

Selon la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD), le leadership national « traduit la volonté politique forte du Burkina Faso de conduire les actions de coopération au développement selon ses besoins et les priorités nationales. Dans ce sens, le Gouvernement doit affirmer ses choix

et préférences dans la mise en œuvre de la coopération au développement et cela passera nécessairement par un renforcement de son système national de planification ».

Autrement dit, le leadership national du Burkina Faso en matière de Coopération au développement signifie la capacité du Burkina Faso à concevoir ses politiques et programmes de développement et à assumer ses choix et préférences dans la coordination des flux de ressources nécessaires à leur mise en œuvre efficace, y compris celles issues de ses relations de coopération.

1.2. Les objectifs et enjeux de la coordination de la coopération au développement

En vue d'une analyse pertinente, il est rappelé les enjeux et les objectifs de la coordination de la coopération au développement.

1.2.1. Le rappel des objectifs de la coordination de la coopération au développement

La coordination de l'aide a pour but de permettre une meilleure utilisation et un meilleur suivi de l'aide reçue des partenaires au développement. Elle est devenue une urgente nécessité pour éviter la dispersion des efforts et pour permettre la réduction des divergences de points de vue, l'harmonisation des actions, la recherche d'une meilleure synergie dans les actions entreprises à travers :

- une concertation permanente Gouvernement/donateurs ;
- une bonne circulation de l'information et une maîtrise de celle-ci ;
- un meilleur suivi de l'aide ;
- une harmonisation des procédures et des modalités d'interventions des PTF ;
- la régulation voire l'ajustement des interventions des partenaires ;
- l'efficacité de l'aide ;
- le leadership du Gouvernement dans la conduite des actions d'aide au développement.

L'objectif premier d'une amélioration de la coordination de l'aide n'est pas d'accroître le volume des financements externes, mais d'en améliorer l'impact et l'efficacité, en termes de développement durable et de mobilisation des ressources, au plan technique et financier.

1.2.2. Les enjeux de la coordination de la coopération, une nécessité du leadership

L'analyse de l'efficacité de la coopération au développement se fonde sur le postulat prôné depuis les années 2000 selon lequel la coopération permet d'atteindre des résultats significatifs lorsque les actions de développement sont pilotées et conduites par les pays bénéficiaires. Dans ce sens, la capacité du pays à asseoir un système efficace de coordination de cette coopération constitue la clé de voûte d'une coopération réussie en termes de développement économique. De manière générale, l'efficacité de cette coordination repose sur de nombreux facteurs liés, l'efficacité de l'un jouant sur les performances de l'autre, notamment :

- un dispositif de programmation performant, à tous les niveaux, ce qui peut se mesurer par la qualité et la transparence de ses produits et, en aval, par la qualité de la coordination ;
- un cadre institutionnel clair et surtout suivi et respecté par les différents acteurs ;
- un environnement de travail suffisamment incitatif, ce qui suppose non seulement plus de moyens de fonctionnement, mais également une meilleure gestion des ressources humaines au sein de chaque service-clé du dispositif : organisation du travail, formation et responsabilisation.

L'aide extérieure dont bénéficie le Burkina Faso joue un rôle considérable dans l'orientation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement. L'importance de cette aide exige qu'elle s'inscrive dans les priorités et stratégies que s'est assignées le pays et que les apports des partenaires au développement soient mobilisés à cette fin. Le souci de l'efficacité de cette aide exige également une effective coordination par le Gouvernement. La coordination entendue comme la planification et l'intégration de l'assistance extérieure dans les priorités nationales est donc essentielle pour l'utilisation efficiente des ressources. Celle-ci nécessite des capacités nationales de gestion de l'économie et une appropriation des activités de développement par les bénéficiaires, conditions indispensables pour une aide efficace et un développement durable.

Les enjeux de la coordination de la coopération au développement au Burkina Faso découlent tant du nombre d'acteurs en présence que de la capacité institutionnelle du Gouvernement à asseoir et assumer ses choix de politique de développement et d'instruments de mobilisation des financements extérieurs.

Au Burkina Faso, l'un des principaux défis que la coordination doit relever est l'affirmation de l'appropriation nationale de la conduite des actions d'aide. Il appartient en effet au

Gouvernement d'assumer le leadership de la coordination de l'aide, ceci dans la mesure où il lui revient non seulement la mission de formulation mais aussi celle de mise en œuvre de la politique de développement, l'assistance extérieure n'ayant d'autre objectif que celui de venir en appui à la mise en œuvre de cette politique.

Dans ce sens, l'efficacité des politiques et la qualité des institutions sont les principaux éléments d'un environnement favorable au développement. Les indicateurs d'appréciation de cet environnement favorable sont l'engagement du pays et les capacités de ses institutions qui vont de pair avec le leadership du pays dans la coordination de l'aide. Ainsi, quand l'engagement du pays et les capacités institutionnelles sont faibles, il est probable que les partenaires au développement voudront imposer une coordination de l'aide animée par les donateurs, au nom du principe de l'efficacité du développement.

Un autre élément de défi de la coopération réside dans le nombre des partenaires au développement. Certes l'existence d'engagement et des capacités institutionnelles permet d'améliorer l'efficacité d'une coordination de l'aide dirigée par le pays, mais le nombre et les politiques des agences d'aide influencent également les effets de ce leadership. Les conditions sont favorables au leadership des pays quand ces agences sont relativement peu nombreuses et donnent la priorité aux objectifs de développement définis par le pays. En revanche, l'augmentation du nombre des agences et la multiplicité des projets compliquent la coordination de la coopération.

Dans la pratique, on note quelques limites et insuffisances dans cette affirmation du leadership du Gouvernement burkinabè dans la conduite des actions d'aide. Ces limites et insuffisances sont, à priori, liées au faible niveau d'engagement et de capacités institutionnelles dans les choix des priorités, des outils de pilotage et des instruments de financement. Elles sont également le reflet de la multiplicité des projets et des donateurs qui ne facilite pas la promotion d'une coordination efficace.

2. LEADERSHIP NATIONAL DANS LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET LES MÉCANISMES DE COORDINATION

La gestion de la coopération au développement implique l'intervention de plusieurs acteurs (État, PTF, ONG/ADF, OSC, secteur privé, populations bénéficiaires, etc.). Ces acteurs doivent interagir afin d'assurer de meilleurs résultats dans l'identification, le financement et la mise en œuvre des actions et programmes de développement. L'exposé ci-après apprécie les capacités institutionnelles et de mécanismes de coordination de la coopération au développement du Burkina Faso.

2.1. Les capacités institutionnelles de la coordination

Cette partie est consacrée à la présentation et à l'analyse des capacités institutionnelles par rapport au leadership dans la coordination de la coopération au développement.

2.1.1. La présentation des capacités institutionnelles

Les capacités institutionnelles regroupent le dispositif institutionnel et organisationnel, le cadre juridique et le dispositif de gestion des finances publiques.

2.1.1.1. Le dispositif institutionnel et organisationnel

Dans l'optique d'assurer une meilleure répartition des rôles des acteurs, le Gouvernement a défini les missions et les attributions de chaque acteur intervenant dans la coordination de la coopération au développement. Il s'agit des acteurs étatiques, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des organes de contrôle et des PTF.

- Les acteurs étatiques

Dans le cadre de la coopération au développement, le dispositif institutionnel au niveau étatique est placé actuellement sous la tutelle du Ministère en charge de l'économie et des finances. La Direction générale de la coopération (DGCOOP) assure le rôle de point focal et travaille en étroite collaboration avec les autres structures du Ministère que sont principalement :

- la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), pour la gestion de la dette publique, les demandes d'appel de fonds et le suivi des décaissements des PTF ;

- la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEF), qui est chargée de la formulation des politiques de développement et de leur traduction en plans et programmes ainsi que le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement ;
- la Direction générale du budget (DGB), pour la programmation et la budgétisation des financements extérieurs.

Le Ministère en charge de l'économie et des finances est responsable de la coordination permanente et travaille avec l'ensemble des départements ministériels qui assurent les coordinations sectorielles ou thématiques. En effet, les autres Ministères assurent l'identification, la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes de développement. Pour permettre la coordination au niveau des départements ministériels, il est apparu nécessaire de mettre en place des structures de coordination sectorielle. Ainsi, il a été créé les Directions des études et de la planification (DEP) dont les missions ont été renforcées plus tard par leur érection en Directions générales

des études et des statistiques sectorielles (DGESS).

En plus des acteurs ministériels (Ministère en charge des finances et les autres Ministères) qui assurent une coordination opérationnelle, il y a la Présidence du Faso et le Ministère en charge des affaires étrangères qui ont un rôle beaucoup plus stratégique. La Présidence du Faso a en charge la définition des grandes orientations en matière de coopération au développement et le Ministère en charge des affaires étrangères assure la coordination, la négociation, la signature et le suivi des Accords-cadres de coopération internationale avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le dispositif institutionnel a été élargi pour prendre en compte de nouvelles formes de financement, notamment le Partenariat public-privé (PPP). Ainsi, l'Unité de PPP (UPPP) a été créée et a pour missions de promouvoir et d'accompagner le développement des Partenariats public-privé au Burkina Faso.

- Les collectivités territoriales

Au Burkina Faso, les collectivités territoriales sont constituées des régions et des communes qui fonctionnent sous la tutelle technique du Ministère en charge de la décentralisation et la tutelle financière du Ministère en charge de l'économie et des finances. Ces collectivités territoriales sont parties prenantes du dispositif institutionnel de la gestion de la coopération au développement. Elles assurent la coordination au niveau décentralisé pour la mobilisation des ressources de financement et la mise en œuvre des actions de développement. Elles sont en relation avec les collectivités étrangères dans le cadre de la coopération décentralisée.

- Le secteur privé

Le secteur privé joue également un rôle très important dans la coordination de la coopération au développement au Burkina Faso. Il intervient dans la mobilisation des ressources financières et l'exécution des PPD à travers la commande publique. En outre, le secteur privé est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la mobilisation des ressources pour le financement du développement dans le cadre du Partenariat public-privé (PPP).

- Les acteurs de la société civile

Il existe des espaces de dialogue sur les questions de politiques nationales en matière de développement auxquels participent les Organisations de la société civile (OSC). Celles-ci sont régulièrement consultées sur ces questions à travers divers mécanismes. En effet, dans le processus d'élaboration des Référentiels nationaux de développement, les OSC sont consultées et leurs contributions sont prises en compte.

En plus de leur rôle de veille, les OSC participent à la mobilisation des ressources extérieures auprès des partenaires pour la mise en œuvre des actions de développement dans plusieurs domaines (humanitaire, social, production, soutien à la production et gouvernance) au profit des populations.

- Les organes de contrôle

Les organes de contrôle jouent un rôle important dans la coordination de la coopération au développement. Ils sont chargés d'assurer la légitimité, la conformité et la régularité des actes d'engagement. Il s'agit entre autres :

- du Parlement qui donne l'autorisation de ratification des Accords internationaux ;
- de la Cour des comptes qui est chargée du contrôle des finances publiques ;
- du Conseil constitutionnel qui est chargé de statuer sur la constitutionnalité des lois, des ordonnances ainsi que sur la conformité des Traités et Accords internationaux avec la Constitution ;
- de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de la Lutte contre la corruption (ASCE-LC) qui mène des investigations sur les pratiques de délinquance économique et de corruption au sein de l'Administration publique ;
- de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) qui est chargée de la régulation des marchés publics et des délégations de service public ;

- de l'Inspection générale des finances (IGF) qui assure le contrôle de tout organisme bénéficiant de l'aide financière de l'État.

- Les Partenaires techniques et financiers

Les Partenaires techniques et financiers sont composés essentiellement de partenaires bilatéraux et multilatéraux, qui appuient le Gouvernement dans son processus de développement à travers la mise à disposition de ressources financières et techniques. Ils interviennent également dans la sécurisation des fonds et le suivi des actions du Gouvernement.

2.1.1.2. Le cadre juridique

Dans le cadre de la gestion de sa coopération avec ses partenaires, le Burkina Faso a mis en place un cadre juridique constitué d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires. Les dispositions sur la coopération se retrouvent également dans la Constitution.

Le cadre législatif et réglementaire de la coopération au développement est régi par :

- la Constitution du Burkina Faso ;
- les lois de finances ;
- la loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso ;
- la loi n°055-2004/AN, ensemble ses modificatifs, portant Code général des collectivités territoriales ;
- le décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- les lois et décrets de ratification ;
- les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement des départements ministériels ;
- le décret n°2022-0273/PRES/TRANS/PM/MEFP du 31 mai 2022 portant réglementation générale de l'endettement public et de la gestion de la dette publique ;

- le décret n°2000-274/PRES/PM/MATDS, portant création de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CONACOD).

Plusieurs circulaires viennent s'ajouter à ces textes juridiques.

Ces textes nationaux sont complétés par ceux des organisations régionales et internationales dont le Burkina Faso est membre.

Au niveau international, ces organisations sont principalement l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Partenariat mondial. L'OCDE travaille à l'élaboration de meilleures politiques qui favorisent la prospérité, l'égalité, les opportunités et le bien-être pour tous. Concernant le Partenariat mondial, il soutient la mise en œuvre pratique des principes internationalement reconnus pour l'efficacité de la coopération au développement.

Ces organisations sont chargées du suivi des engagements pris au niveau international dans le cadre de la coopération au développement, notamment la Déclaration de Paris, l'Accord de partenariat de Busan et l'Agenda 2030 auxquels le Burkina Faso a souscrit.

Au niveau régional, des organisations telles que l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) prévoient des dispositions pour assurer la coordination de la coopération au développement. Ces dispositions se trouvent dans les traités, les directives et les accords signés. Il s'agit notamment de la directive N°01/2022/CM/UEMOA portant cadre juridique et institutionnel des PPP dans l'UEMOA. Ces organisations disposent d'institutions de financements que sont la Banque africaine de développement (BAD), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) qui financent la mise en œuvre de projets et programmes de développement d'envergure régionale ou nationale.

2.1.1.3 Le système de gestion des finances publiques

Il existe un dispositif national performant de gestion des finances publiques qui facilite le leadership national dans la coordination de la coopération au développement. Ce dispositif

définit des procédures et une répartition claire des rôles entre les acteurs ainsi qu'un système de contrôle interne et externe balisé par la réglementation. Par ailleurs, des évaluations selon les standards internationaux sont régulièrement réalisées.

2.1.2 L'analyse des capacités institutionnelles

Les capacités institutionnelles du Burkina Faso pour assurer le leadership national dans la coordination de la coopération au développement sont aussi bien fortes que limitées.

2.1.2.1 L'analyse du dispositif institutionnel et organisationnel

Dans le système de coordination de la coopération au développement au Burkina Faso, les différents acteurs (État, collectivités territoriales, secteur privé, OSC, organes de contrôle et PTF) interagissent suivant leurs rôles de façon dynamique. L'existence de ce système de coordination constitue une force car celui-ci permet d'assurer un certain leadership dans la gestion de la coopération au développement.

Au niveau de l'État, les structures intervenant dans la gestion de la coopération au développement sont bien identifiées et leurs missions clairement définies. Elles assurent la conception et la programmation des actions de développement, la coordination et le suivi de la coopération économique, technique et financière avec les PTF. Ces structures disposent d'un personnel compétent et qualifié ainsi que d'une longue expérience dans la gestion de la coopération au développement. Toutefois, la forte mobilité du personnel constitue un handicap.

D'une manière générale, l'organisation étatique nécessite l'intervention de plusieurs structures, ce qui permet de mieux encadrer les finances publiques et de renforcer la crédibilité du système auprès des PTF. C'est le cas du processus de mise en place des projets où la chaîne de validation des documents de projet fait intervenir de façon cumulative le Comité national de validation des études de faisabilité et des documents de projet, le Comité national de la dette publique et le contrôle financier.

Cependant, force est de constater que le leadership de l'État peut être limité à plusieurs niveaux. En effet, l'insuffisance dans la dotation

des moyens de fonctionnement des organes du dispositif institutionnel oblige parfois l'État à faire recours aux PTF pour le financement du fonctionnement de certaines structures qui ont en charge la gestion de la coopération au développement à travers les appuis institutionnels. Le manque de moyens limite également les capacités de ces structures à assurer le leadership dans la mise en place des actions de développement. C'est le cas du Fonds national d'études et de préparation des projets (FONEPP) pour lequel l'insuffisance en dotations financières ne permet pas d'assurer efficacement le financement des études de faisabilité des PPD. Cette insuffisance de ressources financières oblige les potentiels porteurs de projets à faire recours au financement extérieur dès la conception des projets.

S'agissant de la synergie d'actions entre les différentes structures du cadre institutionnel de gestion de la coopération au développement, il y a une insuffisance de concertation de la partie nationale dans ses relations de coopération avec les PTF. En effet, l'organisation sous azimuts de tables rondes de financement sectoriel, le faible respect des procédures en matière de signature des Accords de financement, la fragmentation des projets, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des indicateurs de décaissements des Appuis budgétaires sont autant d'exemples qui illustrent le manque de synergie entre les différentes structures étatiques.

Concernant la gestion du personnel, l'absence d'un système d'information efficace et de fiches de description des postes de travail ne permet pas la capitalisation des compétences nécessaires pour faire face aux difficultés techniques de la gestion de la coopération au

développement. Toute chose qui entrave le leadership national.

Le manque de leadership national dans l'encadrement des interventions des PTF ne favorise pas non plus une allocation rationnelle des ressources dans les secteurs prioritaires. Cette situation entraîne une fragmentation et une dispersion de l'APD allouée au financement des actions de développement. Pour y remédier, un référentiel sur la division du travail avait été élaboré mais compte tenu de la non-adhésion des acteurs, celui-ci n'a pas été adopté.

Sur le plan organisationnel, il existe des faiblesses qui limitent la gestion de la coopération au développement. Il s'agit de l'absence d'un système d'archivage efficace et de manuels de procédures.

Au niveau des collectivités territoriales, les principales forces en matière de coopération au développement résident dans l'existence de structures faïtières au niveau des communes et des régions qui sont organisées en associations, à savoir l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) et l'Association des régions du Burkina Faso (ARBF), et permettent de mutualiser leurs moyens d'actions dans divers domaines. L'AMBF et l'ARBF sont en partenariat avec des associations sœurs du reste du monde. Ces partenariats offrent des opportunités de développement de la coopération décentralisée.

En outre, il faut noter la mise en place d'une Commission nationale de la coopération décentralisée (CONACOD) qui est chargée, entre autres, de susciter et d'encourager la concertation entre les différents acteurs de la coopération décentralisée, de formuler des recommandations pour une meilleure coordination des interventions des différents acteurs et de proposer des domaines prioritaires d'intervention aux acteurs de la coopération décentralisée.

Cependant, les insuffisances constatées au niveau des collectivités territoriales limitent l'efficacité du leadership national dans la gestion de la coopération avec les partenaires. Il s'agit principalement des difficultés liées à la faiblesse des capacités opérationnelles des acteurs, à la traçabilité et capitalisation des ressources issues de cette coopération

et la dimension affective de la coopération décentralisée.

Au niveau du secteur privé, l'organisation des acteurs autour de faïtières facilite le dialogue avec l'État et les PTF. En effet, pour la coordination de leurs actions, le secteur privé dispose de faïtières qui servent d'interlocutrices auprès de l'État et des PTF. Ces faïtières bénéficient souvent de l'accompagnement des PTF pour la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités de leurs membres.

La contribution du secteur privé est cependant limitée par le manque de capacité financière, de moyens humains et matériels pour exécuter les projets d'envergure. Par ailleurs, le secteur privé national n'est pas encore suffisamment structuré pour assurer une bonne exécution des actions de développement et tirer durablement profit de la commande publique.

Pour ce qui concerne les OSC, elles interviennent en tant qu'actrices dans la promotion de la démocratie au niveau national et aussi dans la lutte contre la pauvreté et la corruption. Elles participent dans ce sens à la promotion de la transparence et à la reddition des comptes.

Cependant, leur nombre élevé et l'absence de coordination de leurs interventions entre elles et avec l'État dans la mise en œuvre des PPD limitent l'efficacité de leurs interventions. En effet, ces OSC reçoivent des ressources des PTF et mettent en œuvre des PPD qui ne sont pas suffisamment capitalisés par l'État.

Concernant les organes de contrôle, leurs actions permettent de s'assurer du respect et de la conformité des textes qui régissent la coopération au développement ; ce qui contribue à rendre crédible le processus de gestion de la coopération au développement. Mais la plupart de ces organes ont des effectifs réduits en personnel et des moyens de fonctionnement limités au regard de l'étendue de leur mission.

Quant aux PTF, pour faciliter leurs actions, plusieurs d'entre eux ont ouvert des représentations au Burkina Faso. Ces partenaires sont organisés au sein de structures de coordination telles que la Troika des PTF, le Cadre général des appuis budgétaires

(CGAB) et le Secrétariat permanent des ONG (SPONG). L'appartenance d'autres partenaires à une organisation internationale constitue en soi une forme de coordination qui facilite la coopération avec le Gouvernement. Il en est ainsi des agences du Système des Nations unies (SNU) ainsi que des pays partenaires membres de l'Union européenne.

Néanmoins, la faible délégation de pouvoir de décision des sièges aux missions résidentes ou locales représente une source de lourdeur dans les prises de décision des PTF. De ce fait, ces missions résidentes ou locales se trouvent souvent dans l'obligation de se référer à leurs sièges pour se prononcer sur certaines décisions.

Par ailleurs, certaines exigences des PTF dans le processus de délivrance de leur aide alourdissent la procédure de gestion des PPD. Il s'agit notamment des redondances constatées dans le recours aux avis de non-objection des PTF pour l'exécution des projets sur financement extérieur.

2.1.2.2. L'analyse du cadre juridique

Le Burkina Faso a mis en place un cadre juridique attractif qui régit la coopération au développement. Ce cadre juridique permet de rassurer les PTF ainsi que le secteur privé dans leur relation avec l'État.

Cependant, des difficultés existent dans le contenu et la mise en œuvre du cadre normatif régissant la coopération au développement. Ainsi, la lourdeur administrative limite le dynamisme du leadership national. Cette lourdeur est souvent citée comme un obstacle dans la mise en œuvre des PPD. Elle se manifeste dans le processus de ratification et les conditions de mise en vigueur des Accords de financement, les marchés publics (procédures de passation et exécution), etc.

Toutefois, l'alignement des PTF sur la réglementation générale des PPD constitue une opportunité pour le respect du cadre juridique de la coopération au développement au Burkina Faso même si l'engouement de certains d'entre eux pour les agences d'exécution et les ONG/ADF dans la mise en œuvre des PPD peut en être une entrave.

2.1.2.3. L'analyse du système de gestion des finances publiques

Depuis les années 2000, le Burkina Faso a entrepris des réformes qui ont contribué à la performance de son dispositif de gestion des finances publiques. En effet, des évaluations suivant les méthodologies DeMPA, PIMA, PEFA et TADAT ont été réalisées entre 2008 et 2018 en vue d'améliorer la gestion des finances publiques nationales. Sur la base des insuffisances et recommandations faites par ces évaluations, des plans d'action de réformes ont été élaborés et mis en œuvre dans les domaines concernés. Au nombre de ces plans peut être citée la Stratégie de Renforcement des finances publiques (SRFP) qui a été adoptée en 2007 avec pour objectif d'établir un système de gestion des finances publiques performant et conforme aux standards internationaux. Par la suite, en 2011, la Politique sectorielle de l'économie et des finances (POSEF) a été adoptée et a permis d'internaliser l'ensemble des directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.

Ces réformes ont permis d'améliorer la fiabilité budgétaire, la transparence des finances publiques, les stratégies budgétaires et l'établissement du budget fondé sur les politiques publiques, la prévisibilité et le contrôle de l'exécution budgétaire, la comptabilité et l'établissement des rapports, et la supervision et l'audit externe.

Malgré ces réformes, des insuffisances sont toujours constatées dans la gestion des finances publiques, notamment dans la gestion de la dette publique, la maîtrise des flux financiers, la gestion du solde de trésorerie et l'audit.

Toutefois, l'alignement des PTF sur les procédures nationales en matière de passation de marchés constitue une opportunité pour une bonne gestion des finances publiques. En effet, selon l'enquête 2020 sur les indicateurs de Busan, le taux d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés publics en 2019 est de 60,0% contre 56,0% en 2017 et 55,0% en 2015. Aussi, en 2019, le volume d'aide inscrit dans le budget de l'État représente 33% des prévisions d'APD.

2.2. Les mécanismes de coordination

Le leadership national de la coopération au développement passe par la mise en place de mécanismes de coordination. Ces mécanismes de coordination regroupent l'ensemble des cadres d'échanges et de concertation entre le Gouvernement et ses partenaires. Aussi, le Burkina Faso a mis en place un ensemble de mécanismes pour assurer une meilleure coordination de la coopération au développement. Ces mécanismes présentent des atouts mais aussi des insuffisances.

2.2.1. Les cadres de dialogue

2.2.1.1. La présentation des cadres de dialogue

Il existe plusieurs cadres de concertation qui sont organisés en fonction de thématiques bien déterminées. On pourrait citer principalement à cet effet :

- le Comité national de pilotage de la politique nationale de développement ;
- les Cadres sectoriels et régionaux de dialogue ;
- les rencontres Gouvernement-PTF ;
- les commissions mixtes de coopération ;
- les rencontres Gouvernement-secteur privé ;
- les Journées nationales de concertation (JNC) État-ONG/ADF ;
- les rencontres Gouvernement-OSC ;
- les Cadres de concertation autour des appuis budgétaires ;
- les cadres d'évaluation des PPD.

- Le comité national de pilotage de la politique nationale de développement

Pour le pilotage et la gestion de la Politique nationale de développement (PND), le Gouvernement du Burkina Faso s'est doté d'un nouveau dispositif national de suivi-évaluation créé par décret 2022-0437/PRES/TRANS/PM/MEFP du 12 juillet 2022. Le Comité national de pilotage (CNP) est l'organe politique dans le dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale de développement. Il est présidé par le Premier ministre et le Ministre en charge de l'économie en assure la vice-présidence. Il est composé

de membres dont les Ministres Présidents ou Vice-Présidents des CSD, les Gouverneurs des régions, la Troïka des PTF, les acteurs de la société civile, le secteur privé, etc.

- Les Cadres sectoriels et régionaux de dialogue

Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) sont des organes qui permettent aux acteurs des secteurs de planification de conduire le dialogue sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions prioritaires du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Ainsi, quatorze (14) Cadres sectoriels de dialogue ont été mis en place et desquels les Partenaires techniques et financiers sont membres. Au niveau régional, le dialogue sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation sont assurés par les Cadres régionaux de dialogue.

- Les rencontres Gouvernement-PTF

Elles ont été instituées en vue de faciliter les échanges entre le Gouvernement et les PTF sur les questions de développement en général et celles liées à la coopération au développement en particulier. Il existe deux cadres de rencontres entre les membres du Gouvernement et les PTF : les rencontres entre le Ministre en charge des finances et la Troïka des PTF qui se tiennent chaque trimestre et les rencontres Gouvernement-PTF présidées par le Premier ministre qui se tiennent semestriellement.

- Les commissions mixtes de coopération

Les commissions mixtes de coopération ou les consultations bilatérales intergouvernementales constituent des instances de concertation bilatérales mises en place par le Burkina Faso et ses partenaires

bilatéraux. Il s'agit d'instruments de mise en œuvre de la politique de coopération bilatérale dont les objectifs sont essentiellement la promotion et le renforcement de la coopération. En lien avec ces concertations, le processus de mobilisation des financements est couronné par la signature de conventions de financement.

- **Les rencontres Gouvernement-Secteur privé**

Le Gouvernement a institué depuis 2001 un cadre de concertation permanent avec le secteur privé en vue d'instaurer un climat durable de partenariat autour des questions majeures de développement. Au fil des différentes éditions, ce cadre de dialogue s'est imposé en tant qu'espace d'échanges entre l'État et le secteur privé.

- **Les Journées nationales de concertation État-ONG/ADF**

Les Journées nationales de concertation (JNC) sont un espace de dialogue et d'échanges entre l'État et les ONG/ADF autour des grandes questions de développement. Elles permettent d'apprécier la contribution des ONG/ADF aux efforts de développement du pays et de proposer des solutions aux difficultés rencontrées. Les JNC se tiennent chaque année et sont présidées par le Premier ministre.

- **Les rencontres Gouvernement-OSC**

Les OSC sont membres statutaires des cadres de dialogue institués pour suivre et évaluer les performances des différents secteurs de développement. En sus de cela, il a été créé un cadre de concertation entre le Gouvernement et la société civile. Ce cadre de dialogue de haut niveau dénommé « Rencontre Gouvernement-OSC » est organisé chaque année, sous la présidence du Premier ministre. Il a pour but d'examiner et de renforcer la participation des OSC à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques.

- **Les cadres de concertation autour des Appuis budgétaires**

Dans le cadre du suivi des mesures/indicateurs de décaissements des Appuis budgétaires avec les PTF membres du Cadre général des appuis budgétaires (CGAB), des rencontres régulières sont organisées entre le Ministère en charge des finances, les PTF et les Ministères sectoriels concernés. Elles visent à échanger, entre autres, sur l'identification des mesures/indicateurs de décaissements, les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre pour trouver des solutions à la mobilisation des montants alloués ou à réaffecter à d'autres projets qui font l'objet des avenants.



- Les cadres d'évaluation des PPD

Les projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso sont régis par une réglementation générale adoptée par décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 qui institue les cadres d'évaluation suivants : (i) Assemblée générale des PPD ; (ii) Assemblées sectorielles ; (iii) Assemblées régionales et (iv) Comité de pilotage. Ces cadres qui regroupent les acteurs nationaux et les PTF permettent d'évaluer la performance des projets et programmes, d'évaluer leur contribution au développement économique et social du pays et de faire des recommandations.

2.2.1.2. L'analyse des cadres de dialogue

L'existence des cadres de dialogue entre l'État et les partenaires au développement facilite le dialogue dans la coordination de la coopération au développement. Ces cadres permettent aux différents acteurs de se concerter, d'échanger et d'harmoniser leurs points de vue sur l'identification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement.

Cependant, des limites sont à relever dans le fonctionnement des cadres de dialogue. Ces limites portent principalement sur le faible respect du calendrier des rencontres ainsi que l'insuffisance du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des différentes rencontres. À ces limites, on peut

ajouter l'irrégularité dans la tenue de certaines revues de coopération, l'insuffisance de moyens pour assurer l'autofinancement de ces cadres par l'État, le non-respect du processus de préparation desdites concertations, la non-capitalisation des processus de concertation, etc.

Il convient de souligner qu'il existe des cadres de rencontre internationaux parmi lesquels on peut citer les Fora de haut niveau sur l'efficacité de la coopération au développement, le Forum sur le suivi du financement du développement, le Forum de haut niveau sur le développement durable, l'Assemblée des membres de l'Initiative internationale sur la transparence de l'aide (IITA). Les principaux engagements pris dans le cadre de ces rencontres visent essentiellement l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

L'existence de ces cadres de rencontre internationaux constitue des opportunités pour le renforcement du leadership national de la coopération au développement à travers le partage d'expériences, la prise d'engagement, l'harmonisation des points de vue, l'identification de nouveaux partenaires, etc.

Toutefois, la faible représentativité de l'expertise nationale à ces rencontres et le non-respect des engagements pris par certains partenaires constituent une menace pour l'atteinte de leurs objectifs.

2.2.2. Les mécanismes de mobilisation des financements

Cette partie présente les mécanismes de mobilisation des ressources extérieures et analyse leurs forces et faiblesses.

2.2.2.1. La présentation des mécanismes de mobilisation

Dans le cadre de la mobilisation des ressources, différents mécanismes sont utilisés au Burkina Faso. Il s'agit principalement des tables rondes, des rencontres techniques de plaidoyer et des requêtes de financement assorties de fiches de projet ou de notes conceptuelles.

- Les tables rondes

Au Burkina Faso, les tables rondes globales entre le Gouvernement et les PTF sont des cadres de concertation de haut niveau

régulièrement organisés. Ces concertations visent, entre autres, à présenter la vision du pays en matière de développement et à mobiliser les financements pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement ou d'un programme sectoriel. On distingue la table ronde générale ou Conférence internationale des partenaires, la table ronde sectorielle et la table ronde thématique.

La table ronde générale est présidée par le Premier ministre et permet de mobiliser les ressources pour le financement du Référentiel national de développement. Les tables

rondes sectorielles et thématiques, quant à elles, découlent de la table ronde générale et sont présidées par le Ministre en charge des finances. Elles permettent de mobiliser les ressources destinées au financement des thématiques nouvelles et des secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement mais insuffisamment financés.

- **Les rencontres techniques de plaidoyer**

Les rencontres techniques de plaidoyer entre les deux parties (État-Partenaires) portent généralement sur des thématiques spécifiques ou des initiatives innovantes pouvant faire l'objet de mobilisation de ressources financières. Elles se tiennent sur l'initiative de l'une des deux parties et consistent en des échanges fructueux sur le bien-fondé et la pertinence de la thématique ou de l'initiative, et sont présidées par le Directeur général de la coopération.

- **Les requêtes de financement assorties de fiches de projets ou de notes conceptuelles**

Dans le cadre de la coopération bilatérale avec certains partenaires, notamment certains pays européens et asiatiques, il est instauré, chaque année à une date précise, la préparation et la soumission de fiches de projet ou de notes conceptuelles de projet sur des problématiques d'intérêts communs selon des canevas

spécifiques. Les projets de fiches de projet ou de notes conceptuelles de projet font l'objet d'un arbitrage. Une fois sélectionnée pour être financée, la fiche de projet servira de base pour la conception du document de projet, objet de mobilisation des ressources.

2.2.2.2. L'analyse des mécanismes de mobilisation de financement

Les mécanismes de mobilisation de financement utilisés constituent pour le Gouvernement des opportunités de plaidoyer auprès des partenaires au développement sur les besoins de financement et les perspectives de développement à moyen et long termes. En termes d'analyse, l'existence de politiques de développement, d'un cadre institutionnel et juridique et de ressources humaines compétentes sont des atouts pour la mise en œuvre de ces mécanismes.

Bien que les mécanismes de mobilisation soient rendus possibles grâce à de nombreux facteurs, ils rencontrent certaines difficultés pratiques non négligeables. Il s'agit principalement du non-respect des délais de préparation des négociations, de l'incompréhension entre certains départements ministériels et le Ministère en charge de l'économie et des finances dans la mise en œuvre des procédures de mobilisation des ressources.



3. LEADERSHIP NATIONAL DANS LE CHOIX ET L'UTILISATION DES INSTRUMENTS DE COORDINATION

La partie sur le leadership national dans le choix et l'utilisation des instruments de coordination de la coopération au développement sera abordée sous l'angle du leadership dans l'élaboration des documents de politique et de programmation, et la maîtrise de l'information sur la coopération au développement.

3.1. Le leadership dans l'élaboration des documents de politique et de programmation

Ce point est consacré à la présentation et l'analyse des différents documents de politique et de programmation.

3.1.1. La présentation des documents de politique et de programmation

Le Burkina Faso a une grande expérience en matière de planification et de programmation budgétaire dans le cadre de l'orientation de son développement économique et social. Ainsi, dans le domaine de la planification, cela s'est traduit par l'élaboration, à partir des années 80, des Plans quinquennaux de développement (PQD). Au milieu des années 90, l'option d'une vision de développement à long terme a été mise en œuvre à travers l'élaboration de l'Étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 qui projetait le Burkina Faso à l'horizon d'une génération.

Cependant, face aux conséquences économiques et sociales néfastes de la mise en œuvre des Programmes d'ajustement structurel (PAS), les années 2000 ont été plutôt marquées par la mise en place de Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP I et II) pour prendre en charge le phénomène grandissant de la pauvreté. Ce n'est que dans les années 2010 que les orientations de l'ENP Burkina 2025 ont été explicitement prises en compte dans l'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), suivie du Plan national de développement économique et social (PNDES I et II). Les crises politiques que le Burkina Faso a connues ces deux dernières années n'ont pas impacté significativement cette grande expérience en matière de planification.

Pour ce qui concerne la programmation budgétaire, le Burkina Faso a une longue tradition dans l'élaboration des outils tels que le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), le Programme d'investissement public (PIP) et le Budget objet. Depuis 2009, le pays a adopté un projet de mise en place du budget programme de l'État dont l'opérationnalisation a commencé le 1er janvier 2017, avec une mise en œuvre progressive des innovations prévues.

En effet, après la rédaction de la Note technique sur la situation économique et financière du pays et les perspectives à court terme, le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) ainsi que le Programme d'investissements publics (PIP) sont produits. L'ensemble de ces documents permet la conception du budget programme de l'État. À partir de l'exercice 2023, la Loi de finances initiale (LFI) est désormais annexée d'une Déclaration sur les risques budgétaires (DRB).

L'importance de ces documents dans le domaine de la coordination de la coopération se situe à plusieurs niveaux. En effet, les documents d'orientations stratégiques et les référentiels de

développement présentent la vision et les grandes orientations du développement du pays facilitant ainsi un meilleur alignement des partenaires au développement. Ceux relatifs à la programmation budgétaire mettent en exergue le système national de programmation financière et un circuit de la dépense publique conformes aux standards internationaux.

3.1.2. L'analyse des documents de politique et de programmation

Le processus d'élaboration des documents de politique et de programmation se heurte souvent à des difficultés bien que s'effectuant sous le leadership du Gouvernement.

3.1.2.1. L'analyse des documents de politique

Bien que le Burkina Faso ait une longue expérience dans la planification du développement, l'encadrement clair et précis du processus n'a été consacré qu'avec l'adoption en 2018 de la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement.

Cette loi a pour objet d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques. Elle indique, entre autres, les différents documents de planification au Burkina Faso, leur hiérarchisation et leur horizon temporel.

Aux termes de cette loi, les principaux documents de politique en vigueur au Burkina Faso sont, entre autres :

- (i) l'Étude nationale prospective (ENP) ;
- (ii) le Document d'orientation stratégique du développement (DOS) ;
- (iii) les Politiques sectorielles (PS) ;
- (iv) la Politique nationale de développement (PND) ;
- (v) les stratégies assorties des plans d'action (telles que la Stratégie nationale de la coopération au développement) ;
- (vi) les Plans locaux de développement (PLD).

Le processus d'élaboration des documents de politique au Burkina Faso est bien articulé. Ainsi, dans la plupart des cas, la volonté politique des gouvernants s'est manifestée par la mise en place de structures et/ou de directions dédiées à l'élaboration de ces documents stratégiques.

Aussi, pour la phase pratique de l'élaboration de ces documents, des groupes de travail ou des commissions techniques et/ou thématiques sont mis en place. Ces groupes composés de cadres compétents de l'Administration publique, des centres de recherches, des universités nationales, des partenaires sociaux, des Partenaires techniques et financiers, du secteur privé national ou local, des Organisations de la société civile nationale, etc., sont chargés de proposer des projets de documents qui sont, par la suite, soumis à validation aux instances techniques composées de hauts responsables de l'Administration publique.

Ces projets de documents sont ensuite soumis à des instances plus larges que sont les Assises nationales, les ateliers nationaux de validation, le Conseil économique et social, l'Assemblée nationale, etc.

Ce processus participatif et inclusif se poursuit par l'examen et la validation des projets de documents par la Commission nationale pour la planification du développement (CNPDP), avant leur adoption par le Conseil des ministres.

Après l'adoption de ces documents, ils constituent des référentiels et sont alors utilisés comme instruments de plaidoyer auprès des Partenaires techniques et financiers. En ce qui concerne la Politique nationale de développement, sa stratégie de financement élaborée à la suite d'une estimation des besoins globaux fait apparaître un gap additionnel à mobiliser auprès des bailleurs classiques, du secteur privé national et international, de la diaspora, etc.

Pour les PTF, certains de ces documents sont indispensables non seulement pour la mise en place de leurs stratégies de coopération, mais aussi pour leur meilleur alignement

aux priorités du Burkina Faso sur la période couverte par ces documents de politique.

La Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) est, quant à elle, un document stratégique en matière de coopération au développement. Élaborée sous le leadership du Gouvernement, elle ambitionne une meilleure coordination des interventions des PTF pour plus d'efficacité de l'Aide publique au développement.

Elle identifie les meilleurs instruments de financement qui apportent plus de flexibilité et de marge de manœuvre au Gouvernement, à savoir les Appuis budgétaires globaux ou sectoriels, les fonds communs de financement, etc.

Malgré la pertinence de cette stratégie, sa mise en œuvre rencontre quelques difficultés, à savoir :

- (i) la prise en charge des activités identifiées ;
- (ii) l'insuffisance des ressources financières allouées à l'exécution des activités ;
- (iii) la remontée tardive des preuves de réalisation des activités ; etc.

Même si le processus d'élaboration des documents de politique publique sous le leadership du Gouvernement est bien outillé, certaines préoccupations demeurent.

La principale difficulté est relative à la problématique du financement sur ressources propres de l'élaboration de ces documents. Aussi, pour certains documents comme la Politique nationale de développement, une hiérarchisation claire des priorités ne transparaît pas sur la période. De plus, compte tenu des ressources financières limitées, certains projets et programmes identifiés comme étant des projets structurants ne disposent pas d'études de faisabilité. Ce qui rend peu crédibles les estimations des coûts.

De même, la non-identification claire et précise des instruments de financement exclusifs des gaps des référentiels nationaux est aussi une limite du leadership national, en ce sens que

cela ne permet pas de mieux canaliser les PTF sur les meilleurs instruments de financement conformément à certains principes édictés par les différents fora sur l'efficacité du financement de la coopération au développement tel que l'alignement qui permet une plus grande utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques.

Aussi, souvent après l'adoption du Référentiel national de développement, le document de programme présidentiel continue de coexister, créant ainsi le flou dans l'esprit des acteurs du dispositif de suivi-évaluation qui sont souvent doublement sollicités pour fournir les mêmes données dans le cadre de l'animation dudit dispositif. De même, les partenaires au développement se trouvent désorientés quant aux choix des interventions.

Pour ce qui est des documents de politiques sectorielles, les insuffisances concernent principalement la non-maîtrise des champs de certains secteurs de planification, la non-existence des programmes budgétaires sectoriels ainsi que le faible lien entre les actions du secteur et les actions du budget programme.

Quant aux PLD, les limites concernent le manque de cohérence entre les actions du Plan régional de développement (PRD) et celles du Plan communal de développement (PCD), le manque de réalisme dans les choix des priorités des collectivités territoriales, compte tenu des insuffisances de leurs ressources propres. De plus, certaines collectivités territoriales ne disposent pas de ressources financières propres pour prendre en charge les coûts d'élaboration de leur document de planification, sans oublier la non mise en œuvre effective des actions des PLD par les principaux acteurs.

3.1.2.2. L'analyse des documents de programmation

Cette section analyse le leadership dans l'élaboration des documents de programmation budgétaire et résume comment la conception de ces programmes impacte la coopération technique et financière.

Les cadrages macroéconomiques, bien que ne faisant pas partie des documents budgétaires, constituent des préalables à la rédaction de ces documents. À cet effet, ils donnent lieu à la rédaction de notes techniques qui sont des outils d'analyse et d'information présentant les différents agrégats macroéconomiques sur la situation économique et financière du Burkina Faso. Ces outils d'analyse permettent aux décideurs de mieux orienter les choix stratégiques pour le développement économique et social.

La production régulière de ces documents de programmation confirme la capacité institutionnelle du pays et l'engagement des autorités.

En effet, ces documents permettent, entre autres, de mesurer le degré de réalisme des dotations antérieures, d'améliorer la fiabilité des prévisions et une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et les priorités du Gouvernement.

Le processus d'élaboration de ces documents est participatif, en ce sens qu'il regroupe les différents acteurs concernés à toutes les étapes et ces documents constituent des instruments indispensables dans les échanges avec les PTF. Aussi, chaque année, depuis 2016, le DPBEP fait l'objet d'un Débat d'orientation budgétaire (DOB) devant le Parlement qui peut donner des orientations pour l'élaboration des budgets futurs.

L'existence des textes juridiques encadrant la gestion des projets et programmes (décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso) et d'une commission d'arbitrage des investissements publics renforce la fiabilité des données contenues dans le PIP.

Par ailleurs, la Déclaration sur les risques budgétaires permet de renforcer l'analyse et la transparence dans la gestion des finances publiques sur les court et moyen termes conformément aux bonnes pratiques prônées aux niveaux régional et international.

Toutefois, l'indisponibilité de certaines données à temps et l'instabilité institutionnelle entraînent un caractère volatile des données utilisées dans les documents de programmation budgétaire.

De plus, d'autres difficultés peuvent être constatées dans l'élaboration de ces documents de programmation budgétaire. Il s'agit, entre autres, de la non-maîtrise de la budgétisation des Autorisations d'engagement et des Crédits de paiement (AE-CP) et de l'absence d'un système informatisé pour la collecte des données.

Aussi, il y a un problème de fiabilité des chiffres du DPBEP qui sont souvent affectés par d'autres orientations données par le Parlement et/ou le Gouvernement après son élaboration. Par conséquent, sont parfois observés d'importants écarts entre les prévisions du DPBEP et celles de la LFI, d'une part, et entre les prévisions du DPBEP et l'exécution budgétaire, d'autre part.

3.2. Les instruments de financement et gestion de l'information sur la coopération au développement

Dans le cadre de la coopération au développement, le Burkina Faso dispose de plusieurs instruments pour financer son développement. Aussi, pour permettre d'animer de façon avisée la coopération au développement, le Gouvernement a mis en place un système d'information sur cette coopération. Ce système d'information se compose du Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) et d'outils de gestion de l'information. La maîtrise de ces aspects est indispensable pour une meilleure coordination des multiples intervenants de la coopération au développement.

3.2.1. Les instruments de financement

L'Aide projet, l'Appui budgétaire, l'Aide alimentaire ainsi que l'Assistance et secours d'urgence sont des instruments de financement utilisés dans le cadre de la coopération. Cette partie sera consacrée à l'analyse des deux instruments de financement qui donnent plus de résultats⁵ en matière de coopération au développement, à savoir l'Appui budgétaire et l'Aide projet avec fonds commun.

3.2.1.1. L'Aide projet avec fonds commun

Le fonds commun ou panier commun constitue une modalité de financement préconisée par les engagements internationaux sur l'efficacité de l'aide en vue d'harmoniser les procédures et les conditions de décaissements. Un des PTF, chef de file, assure la coordination avec le Gouvernement dans sa mise en œuvre.

balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Il est composé de l'Appui budgétaire général (ABG) et de l'Appui budgétaire sectoriel (ABS).

Les Aides projets avec fonds commun et les Appuis budgétaires sont des instruments efficaces en matière de coopération au développement en ce sens que l'Appui budgétaire utilise les systèmes nationaux et les projets avec fonds commun utilisent la procédure d'un bailleur chef de file. Ces deux instruments renforcent le leadership de l'État en matière de coordination des bailleurs, d'utilisation des ressources et de réduction des coûts de transaction. Ce qui permettra à terme d'avoir plus d'efficacité dans la production de biens et services au profit des populations.

3.2.1.2. L'Appui budgétaire

L'Appui budgétaire est une assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis ou de coopération technique, mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement économique et/ou qui peut être fournie dans le but précis d'améliorer la

3.2.2. La présentation du système d'information sur la coopération au développement

Le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) et les outils de gestion de l'information sur l'Aide publique au développement sont ici présentés.

3.2.2.1. Le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD)

Afin d'améliorer l'accès et la diffusion de l'information en matière de coopération au développement et permettre une meilleure coordination des multiples intervenants, il a été initié l'élaboration d'un Rapport sur la coopération au développement (RCD).

En vue de permettre une appropriation de cet outil et d'affirmer le leadership de la partie nationale en matière de coordination de l'aide, des cadres de la DGCOOP ont été impliqués dans son élaboration. Cette implication a abouti à l'engagement du Gouvernement, en 2000, de prendre la relève du PNUD pour l'élaboration du RCD.

C'est ainsi que depuis 1984, le Burkina Faso a entrepris avec l'accompagnement du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la production de ce rapport qui est un document qui recense et analyse les flux d'aide reçue par le pays au cours d'une année calendaire. Pour sa production, les données sont collectées auprès des Partenaires techniques et financiers, des Organisations non gouvernementales ainsi que des structures de l'État.

Dans cet élan, l'agence nationale du PNUD au Burkina Faso a procédé, au niveau de la DGCOOP, à l'installation du Système d'analyse de la coopération au développement (SACD/DCAS), un système informatique conçu pour générer les données sur l'aide et produire les tableaux du RCD. Ce système a été remplacé, entre-temps, par le FINEX puis par la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) à partir de 2008. Depuis lors, les informations collectées sont saisies et traitées dans cette plateforme.

⁵ La SNCD identifie les appuis budgétaires et les Aides projets avec fonds commun comme meilleurs instruments de financement.

Le RCD a pour objectif de rendre publiques l'information sur les flux et la gestion de l'APD au Burkina Faso. Son élaboration répond au souci de :

- disposer d'un document qui synthétise l'ensemble des ressources d'aide reçues ;
- diffuser des informations détaillées sur l'aide extérieure reçue par le pays à l'ensemble des acteurs de développement et du public ;
- servir d'outil de coordination et d'aide à la décision ;
- servir d'instrument de dialogue et de plaidoyer avec les partenaires au développement.

Il permet également d'apprécier la dynamique de la coopération pour le développement, notamment les informations sur tous les types et sources de courants d'aide au niveau du pays ; de présenter des informations sur le niveau de décaissements des projets et programmes ; de fournir les données concourant à l'élaboration de rapports produits au niveau international (OCDE, IITA) et de créer une base de données utile à l'orientation de la prise de décision dans la mobilisation des ressources extérieures.

Le RCD constitue pour les PTF et le Gouvernement le principal document d'information sur la coopération au développement. Sa publication revêt un intérêt particulier, aussi bien pour le Gouvernement, les PTF, les institutions nationales que la société civile.

Le RCD est publié annuellement depuis sa première publication en 1998. Il est diffusé à travers plusieurs plateformes et supports (sites web, clés USB, etc.) dans l'optique de faciliter l'accès de ses données aux différents types d'utilisateurs.

Le Gouvernement, ayant compris l'enjeu de la maîtrise des statistiques concernant l'Aide publique au développement sur l'amélioration de son efficacité, a entrepris depuis 1998 la production régulière du RCD. Cette production s'appuie sur l'existence d'un vivier de cadres compétents de l'Administration publique nationale.

Malgré la richesse de son contenu, le RCD

n'arrive pas jusqu'à présent à comptabiliser l'exhaustivité des données des PTF ; ce qui entraîne des écarts élevés entre les sources de publication de statistiques sur l'APD (OCDE, PGA, IITA).

3.2.2.2. Les outils de gestion de l'information

Il existe plusieurs outils de gestion de l'information que sont la Plateforme de gestion de l'aide (PGA), le Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) et la Banque intégrée des projets et programmes (BIP), le Circuit intégré de la dépense (CID), le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et le Système intégré des financements extérieurs (SIGFE).

- La Plateforme de gestion de l'aide

La PGA est un outil de collecte et de traitement de données sur les flux d'Aide publique au développement qui permet de rationaliser les processus de planification, de suivi et de reporting sur les flux d'aide. Elle est une base de données qui prend en compte les besoins essentiels de gestion de l'APD. Elle stocke les données de l'Aide publique au développement depuis les années 2000 et est accessible en ligne.

- Le Circuit intégré de la dépense

Le CID est l'outil principal de gestion de la chaîne de la dépense publique. Sa première version a été développée depuis 1991. Il permet l'élaboration et l'exécution du budget de l'État en dépenses. En effet, c'est un outil intégré de gestion des dépenses publiques à la disposition directe des acteurs des finances. Il permet, entre autres, une saisie unique des données, une disponibilité de l'information en temps réel avec une garantie de la confidentialité. De plus, il y a la possibilité de contrôler les consommations budgétaires et de réguler les dépenses ainsi que l'intégration de la nomenclature des pièces justificatives.

- Le Circuit intégré des financements extérieurs

Le CIFE est un outil qui permet la gestion des flux financiers en provenance de l'extérieur dans le cadre du financement des PPD. Il permet d'assurer la traçabilité des flux des

financements durant tout le cycle de vie des projets avec la particularité que ces flux d'aide sont pris en compte dans le budget de l'État.

- **Le Système intégré des financements extérieurs**

Le SIGFE est un logiciel innovant de sécurisation de données sur internet utilisant le système de la blockchain qui est une technologie de stockage et de transmission d'informations. En cours de développement, il a été initié pour pallier les insuffisances du CIFE, notamment le volet accessibilité, transport de documents et retour d'information rapide, fiable et infalsifiable.

Il est interfacé avec le CIFE dès la formulation d'une requête de financement d'un projet. Il permettra ainsi le transport de documents numérisés et les échanges d'informations avec les Partenaires techniques et financiers, notamment les avis de non-objection, les avis de crédits sur les demandes de paiements. Pour le cas des avis de crédits, l'interface avec le CIFE permettra d'afficher automatiquement lesdits avis dès que le bailleur effectue l'opération de paiement.

Il est en cours de finalisation et sera fonctionnel d'ici fin 2023.

- **La Banque intégrée des projets**

La BIP est un outil de suivi des projets et programmes. Elle est développée sur le logiciel Access et permet le stockage des données des projets. Elle a été mise en place en 2007 et mise à jour en 2017 pour prendre en compte les implications de l'approche budget programme. Elle capitalise les informations relatives aux projets et programmes de développement ainsi que les dotations d'investissement exécutées par l'Administration publique. Les données concernent principalement la programmation financière et l'exécution financière annuelles des projets et programmes par source et mode de financement ainsi que les indicateurs de performance annuelle.

- **Le Système de gestion et d'analyse de la dette**

Le SYGADE est un logiciel conçu pour aider les pays à gérer leur dette publique intérieure et extérieure. Il permet de suivre les obligations au titre de la dette telles que les dettes de l'État, les dettes garanties par le secteur public, les dettes rétrocédées ainsi que les dons. Il est aussi utilisé pour surveiller la dette extérieure privée non garantie.

3.2.3. L'analyse des outils de gestion de l'information sur la coopération au développement

La volonté politique affichée des différentes autorités dans la maîtrise de l'information sur la coopération au développement a permis l'implémentation de plusieurs outils de gestion de l'information (PGA, CIFE, BIP, CID, SYGADE, SIGFE) sur l'Aide publique au développement.

Le processus de conception de ces outils a été possible grâce à la disponibilité d'une expertise nationale et à l'existence d'un bon système d'information sur les finances publiques. La mise en place de ces outils a permis de disposer des données de plus d'une dizaine d'années dont la majorité est accessible en ligne.

Les outils de gestion de l'information sont capitaux en ce sens qu'ils peuvent fournir une base de données utile à l'orientation de la prise de décision dans l'élaboration des politiques publiques et dans la mobilisation des ressources extérieures. Ils fournissent des données concourant à l'élaboration de rapports produits aussi bien au niveau national (DPBEP, cadrage macroéconomique, bilan BIP, etc.) qu'au niveau international (OCDE, IITA).

Le CID contient les contreparties nationales des projets et programmes en exécution au Burkina Faso. Ces inscriptions indiquent de manière claire l'engagement de l'État à prendre en charge les dépenses du projet qui lui sont imputées. Ceci a pour avantage d'améliorer les taux d'exécution et d'absorption des ressources de ces projets.

Malgré ces acquis majeurs constatés dans la gestion de l'information sur l'APD, force est de reconnaître que les informations sur la coopération pour le développement ne se limitent pas

seulement à l'APD. Bien d'autres flux d'informations émanent de cette coopération sans que le système national d'information ne puisse les prendre en compte. De plus, l'instabilité de la connexion internet rend difficile l'exploitation des plateformes. Aussi, l'existence d'une multitude de plateformes de gestion ne favorise pas la centralisation des données sur l'APD.

Également, la contribution de certaines ONG de même que des données des projets gérés directement par les PTF ne sont pas toujours prises en compte dans les statistiques de l'APD, ce qui peut poser des problèmes d'exhaustivité des données.

De plus, il est constaté une sous-exploitation du potentiel de ces outils de gestion de l'information, occasionnant ainsi leur faible appropriation par les acteurs de l'APD.

Nonobstant ces difficultés, il existe des courants favorables en termes de connectivité avec les projets backbone qui devront permettre de stabiliser la connexion internet et G-cloud pour le stockage des données. Aussi, la disponibilité des PTF à accompagner le Burkina Faso dans la gestion du système d'information sur l'APD est appréciable.

Le Burkina Faso, en matière de leadership national, a une grande expérience dans le choix et l'utilisation des instruments de coordination.

De l'analyse du leadership dans l'élaboration des documents de politique et de programmation, il ressort que la problématique du financement sur ressources propres de l'élaboration de ces documents demeure. Aussi, la non-identification claire et précise des instruments de financement exclusifs et des gaps des référentiels nationaux reste une limite.

En ce qui concerne les instruments de financement et la gestion de l'information sur la coopération au développement, la multitude de plateformes de gestion et la non prise en compte de la contribution de certaines ONG dans les données de l'APD demeurent des insuffisances qui nécessitent une prise en charge.

4. RECOMMANDATIONS POUR UNE AMÉLIORATION DU LEADERSHIP NATIONAL DANS LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la gestion de la coopération au développement, le Burkina Faso doit s'appuyer sur les bonnes pratiques pour tirer le meilleur profit des opportunités pour le financement des politiques publiques. Les pouvoirs publics doivent tenir les leviers de l'allocation et de l'utilisation des ressources mobilisables à travers la coopération au développement. L'analyse du dispositif et des mécanismes, du choix et de l'utilisation des instruments de coordination révèle des faiblesses et des difficultés auxquelles il convient d'adresser des corrections afin de renforcer le leadership du pays. Pour ce faire, des recommandations sont formulées, à l'endroit des deux principaux acteurs de développement que sont l'État et les Partenaires techniques et financiers, en vue de leur mise en œuvre au niveau du dispositif et des mécanismes de coordination, d'une part, et au niveau du choix et de l'utilisation des instruments de coordination, d'autre part.

4.1. Les recommandations liées au dispositif et aux mécanismes de coordination

Les principales recommandations en lien avec le dispositif et les mécanismes de coordination sont :

- **Au niveau de l'État**

Des efforts doivent être consentis, par l'État, en vue de faire des réformes suivant les mesures ci-après :

- actualiser l'étude diagnostique sur la cartographie des interventions des PTF ;
- adopter le référentiel de la Division du travail actualisé pour assurer un meilleur alignement des PTF sur les priorités nationales ;
- animer périodiquement les revues de coopération afin de renforcer la coordination et la synergie d'actions entre les acteurs nationaux impliqués dans la gestion de la coopération au développement ;
- réformer l'organisation des consultations multipartenaires (tables rondes, rencontres de plaidoyer...) pour mieux asseoir le leadership national ;
- assurer le fonctionnement régulier de tous les cadres de concertation sur la gestion de la coopération au développement par des dotations budgétaires conséquentes ;
- accroître les dotations budgétaires du FONEPP pour le financement adéquat des études de faisabilité pour tous les projets structurants identifiés.

- **Au niveau des Partenaires techniques et financiers**

Dans le cadre du dispositif et des mécanismes de coordination, il est essentiel :

- d'alléger la délivrance des avis de non-objection et les conditions de décaissements ;
- d'avoir une démarche concertée avec l'Administration publique, surtout avec l'ordonnateur national de la coopération au développement dans le recours aux agences d'exécution et aux ONG/ADF dans la mise en œuvre des PPD.

4.2. Les recommandations liées au choix et à l'utilisation des instruments de coordination

Les principales recommandations en lien avec le choix et l'utilisation des instruments de coordination sont :

- **Au niveau de l'État**

Afin de faire de bons choix et d'améliorer l'utilisation des instruments de coordination, l'État doit mettre l'accent sur les efforts ci-après :

- améliorer le contenu du Référentiel national de développement en y programmant formellement les mécanismes/instruments de financement qui seront utilisés dans le cadre de la mobilisation des ressources extérieures ;
- assurer la cohérence des plans d'investissement, des PRD, des PCD, des projets et programmes mis en œuvre avec les politiques et stratégies nationales en faisant en sorte que les investissements soient réalisés sur la base des orientations contenues dans les référentiels de développement économique et social ;
- mettre en place un système d'information intégré de la gestion de la coopération pour le développement pour éviter la déperdition des informations et les conflits de compétences entre les acteurs.

- **Au niveau des Partenaires techniques et financiers**

Dans leur rôle d'appui au développement, les Partenaires techniques et financiers doivent adhérer au choix des instruments retenus par l'État dans son référentiel national de développement tels que les Appuis budgétaires et les Aides projets avec fonds commun.

Les recommandations proposées dans le cadre de cette étude méritent une attention particulière en rapport avec le thème : « Coopération technique et financière : quel leadership national pour une coordination efficace des interventions des PTF au Burkina Faso ? ». Il va sans dire qu'un dispositif de suivi de leur mise en œuvre est indispensable pour s'assurer de l'atteinte des objectifs qui ont justifié le choix du thème.

CONCLUSION

La gestion de la coopération au développement implique l'intervention de plusieurs acteurs qui interagissent afin d'assurer de meilleurs résultats dans la mise en œuvre des actions de développement. Cette interaction exige la mise en commun d'une intelligence collective pour parvenir à une coordination efficace de cette coopération. La présente étude a analysé le leadership du Burkina Faso dans la coordination de la coopération pour le développement en se focalisant sur le dispositif institutionnel et les mécanismes de coordination, d'une part, et sur le choix et l'utilisation des instruments de coordination, d'autre part.

Les résultats de l'étude indiquent que le dispositif institutionnel mis en place au Burkina Faso est suffisamment cohérent pour piloter efficacement la coordination de la coopération au développement. Il est également ressorti que la mise en place effective de cadres de dialogue facilite la collaboration et harmonise les interventions dans le cadre de la coopération au développement. Cependant, des insuffisances dans la gestion limitent le leadership du Gouvernement dans cette coordination. Il s'agit, entre autres, de la faible dotation des organes du dispositif institutionnel en moyens conséquents de fonctionnement et du faible niveau de synergie d'actions entre les structures.

S'agissant du choix et de l'utilisation des instruments, l'analyse révèle que le pays a une riche expérience dans la planification qui facilite et canalise la coopération pour le développement. Ainsi, la dynamique dans l'élaboration des référentiels de développement enclenchée depuis la période des indépendances s'est toujours poursuivie et a résisté au temps malgré les différentes crises et les chocs qu'a connus le Burkina Faso. De plus, l'existence d'un système d'information garantit une certaine transparence de la coopération pour le développement. Ces acquis sont nuancés au regard de certaines difficultés. La principale difficulté dans la planification est la faible allocation des ressources financières pour assurer l'élaboration efficace de ces documents de politique. Aussi, l'absence de synergie dans la mise en place des outils de gestion de l'information limite la qualité du système d'information.

La coopération pour le développement implique le développement d'une influence réciproque pour assurer la coordination des actions. Cette influence réciproque constitue ce que certains appellent le leadership partagé qui est issu de l'apport différentiel et complémentaire des uns et des autres à l'avancement des idées et de la mobilisation collective. Certains exerceront une influence en raison de leur expertise, d'autres grâce à leurs capacités de rassembler et d'intégrer différents points de vue. Le processus est constamment réactivé selon l'apport des uns et les besoins des autres, toujours en fonction du but visé. Dans ce sens, le leadership ne devrait pas être perçu comme une influence dominante mais plutôt comme la mise en place d'une intelligence qui permet de tirer le meilleur de tous les acteurs en présence.



CONCLUSION GÉNÉRALE

En 2022, le Gouvernement burkinabè a poursuivi la mise en œuvre des actions de développement pour l'épanouissement de la population, en dépit des crises sécuritaire et sociopolitique qui ont marqué l'année. Ces efforts de développement ont été soutenus par l'accompagnement de ses Partenaires techniques et financiers.

En effet, dans la mise en œuvre de ses actions de développement en 2022, le Burkina Faso a mobilisé 1 823,54 millions de dollars US (1 137,45 milliards de FCFA) dans le cadre de la coopération au développement. Certes, ce montant est en baisse par rapport à celui enregistré l'année précédente (2 169,70 millions de dollars US), cependant, il est appréciable au regard du contexte national et de la conjoncture internationale marquée par la crise russo-ukrainienne.

Aussi, cette aide extérieure reçue se caractérise par la prédominance, d'une part, de l'aide multilatérale (64,5%) par rapport à l'aide bilatérale (32,7%) et à l'aide fournie par les ONG (2,8%) et, d'autre part, des dons (67,9%) par rapport aux prêts (32,1%). L'instrument Aide projet a également été utilisé à 81,9% par rapport aux autres types d'instruments de financement.

Par ailleurs, dans le souci de contribuer à l'amélioration de la gestion de l'Aide publique au développement, le présent RCD s'est penché sur le leadership national dans la coordination de la coopération au développement. En termes de coordination, l'analyse du dispositif et des mécanismes, du choix et de l'utilisation des instruments a révélé des faiblesses dans le leadership de l'État et des difficultés générées par les pratiques des partenaires et de l'Administration publique. La mise en place d'un dispositif devra être envisagée pour permettre un suivi adéquat des recommandations qui ont été formulées en vue de renforcer l'affirmation de la volonté politique du Burkina Faso de conduire les actions de coopération selon ses besoins et ses priorités.

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents internationaux en matière de Coopération au développement

- OXFAM (2021), « Total Official Support for Sustainable Development (TOSSD), Game changer or mirage ? » *OXFAM Discussion Papers, March 2021*
- BAD (2004), « Directives révisées relatives aux opérations du Groupe de la Banque faisant appel à l'approche sectorielle globale (SWAp) » *BAD, avril 2004*
- Addis Tax Initiative (ATI) (2019) « Étude sur la coordination des donateurs pour la mobilisation des ressources nationales » *International Tax Compact (ITC), Bonn, juin 2019*
- Knox Clarke, P. et Campbell, L. (2015) « Étude de la coordination dans les groupes sectoriels humanitaires », *ALNAP Study. Londres : ALNAP/ODI*
- John Eriksson (1999), « Vers un partenariat : la Banque mondiale et la coordination de l'aide », *Banque mondiale, Département de l'évaluation des opérations, 16 novembre 1999. www.worldbank.org/html/oecd*
- Jean-Michel Plane (2015) « Théories du leadership, Modèles classiques et contemporains », *Management sup - Management, ressources humaines, Dunod, novembre 2015*
- House, R.J. (2004) « Culture, Leadership, and Organizations: The Globe Study of 62 Societies », *Sage, Thousand Oaks.*
- Stogdill, R. M. (1950) « Leadership, membership and organization », *Psychological Bulletin, 47(1), 1-14. <https://doi.org/10.1037/h0053857>*
- OCDE (2003), « Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité », *Service des Publications de l'OCDE, 2003*
- OCDE (2005), « La gestion de l'aide : Pratiques des pays membres du CAD », Volume 2, Éditions OCDE, 2006
- OCDE (2006), « Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité : le soutien budgétaire, les approches sectorielles et le développement des capacités en matière de gestion des finances publiques », Volume 2, Éditions OCDE, 2006
- LUC, Édith (2010), *Le leadership partagé*. Nouvelle édition [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2010. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pum/6416>>. ISBN : 9782821898110. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pum.6416>
- OCDE, « Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra », *Direction de la coopération pour le développement, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/declarationdeparisurlefficacitedelaide.htm>*
- FMI (2023), « Perspectives de l'économie mondiale : Une reprise cahoteuse », *International Monetary Fund, Publication Services Washington, avril. <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2023/01/31/world-economic-outlook-update-january-2023>*

2. Documents de politiques et de stratégies nationales de développement

- Burkina Faso (2016), « Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 », Premier ministre, juillet 2016
- Burkina Faso (2021), « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES II) », Premier ministre, juillet 2021
- Burkina Faso (2022), « Plan d'action de la Transition (PAT) », Primature, juillet 2022
- Burkina Faso (2023), « Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) », Primature, janvier 2023
- MINEFID (2020), « Stratégie nationale de la coopération au développement 2020-2025 », DGCOOP, février 2020

3. Rapports de mise en œuvre et notes techniques :

- MEF (2004), « L'expérience du Burkina Faso en matière de coordination de l'Aide publique au développement », Atelier international sur les instruments de gestion de l'aide des réponses aux questions d'harmonisation et d'alignement, Ouagadougou, 13, 14, 15 septembre 2004
- MEF (2015), « Rapport d'étude sur la cohérence des politiques publiques », *Ministère de l'économie et des finances, décembre 2015*
- MINEFID (2018), « Guide de maturation et d'évaluation ex-ante des projets et programmes de développement » Direction générale de l'économie et de la planification, septembre 2018
- MEFP (2022), « Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2022 et perspectives 2023-2025 », Direction générale de l'économie et de la planification, décembre 2022
- MEFP (2022), « Rapport sur la coopération pour le développement 2021 », DGCOOP, août 2022
- MINEFID (2021), « Rapport sur la coopération pour le développement 2020 », DGCOOP, août 2021
- MINEFID (2020), « Rapport sur la coopération pour le développement 2019 », DGCOOP, août 2020
- MINEFID (2019), « Rapport sur la coopération pour le développement 2018 », DGCOOP, août 2019
- MINEFID (2021), « Programme pluriannuel de convergence 2022-2026 », SP/CNPE
- MEFP (2022), « Rapport sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2022 », SP/CNPE
- MEFP (2022), « Tableaux des opérations financières de l'État », DGTCP
- MEFP (2023), « Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'État, exercice 2022 au 31 décembre » DGB, Février 2023
- MEFP (2023), « Projet de rapport de performance 2022 de la PND », SEN/PND

4. Plateforme de données

- MEFP (2023), « Instrument automatisé de prévision (IAP) », DGEP
- MEFP (2023), « Plateforme de gestion de l'aide (PGA) », DGCOOP
- MEFP (2023), « Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) », DGTCP

5. Site web/Internet

- www.finances.gov.bf
- www.dgcoop.gov.bf
- www.dgb.gov.bf
- www.insd.gov.bf
- <https://pga.finances.gov.bf>
- <https://data.imf.org>

ANNEXES

Annexe 1 : Taux de change moyen en 2022 des principales devises utilisées

Devise	Valeur de la devise par unité de dollar US	Cours en FCFA par unité devise
DKK	7,08	88,10
SEK	10,11	61,70
CAD	1,30	479,82
USD	1,00	623,76
EUR	0,95	656,59
XOF	623,76	1,00
NOK	9,61	64,91
Dinar koweïtien	0,31	2012,13
DTS	1,34	465,49
GBP	0,81	770,07
JPY	131,50	4,74
UCB	1,33	468,99
Rial saoudien	3,75	166,34

Source : <https://www.imf.org>

Annexe 2 : L'APD par instrument et source de financement en 2022
(en millions de dollars US)

Bailleurs	Aide projet - avec fonds commun et/ou CAST	Aide projet - sans fonds commun et/ou CAST	Appui budgétaire général	Appui budgétaire sectoriel	Aide alimentaire	Assistance et secours d'urgence	Total
Bilatérale	31,08	424,99			125,77	14,09	595,93
Allemagne		72,11					72,11
Arabie Saoudite		3,13					3,13
Autriche		25,91			6,32		32,22
Belgique		22,51					22,51
Canada	5,77	30,57			3,19	4,25	43,79
États-Unis d'Amérique		110,45			107,70		218,15
Espagne		0,19					0,19
France	16,66	74,51					91,18
Italie		3,18				2,11	5,28
Japon		11,83			3,90	4,32	20,05
Koweït		2,27					2,27
Luxembourg		11,91			4,66	3,41	19,98
Suède	2,87	33,72					36,59
Suisse	5,78	22,70					28,47
Multilatérale	10,24	978,70	187,58				1 176,52
BAD		17,62					17,62
BADEA		8,27					8,27
Banque mondiale		401,74	187,58				589,32
BID		72,04					72,04
BOAD		122,09					122,09
BIDC		4,95					
Fonds OPEP		7,50					7,50
Indépendants		114,47					114,47
Système des Nations unies	9,52	98,62					108,14
Union européenne	0,72	131,42					132,14
ONG		48,66			0,48	1,95	51,10
ONG internationales		48,66			0,48	1,95	51,10
Total	41,32	1 452,34	187,58	-	126,26	16,04	1 823,54

Source : DGCOOP, août 2023

**Annexe 3 : L'APD par type et source de financement en 2021-2022
(en millions de dollars US)**

Bailleurs	2021		Total	2022		Total
	Prêts	Dons		Prêts	Dons	
Bilatéraux	38,47	661,18	699,65	65,63	530,30	595,93
Arabie Saoudite			0,00	3,13		3,13
Allemagne		80,20	80,20		72,11	72,11
Autriche			0,00		32,22	32,22
Belgique	0,12	40,47	40,59	0,86	21,65	22,51
Canada		56,35	56,35		43,79	43,79
France	37,37	94,76	132,13	59,18	32,00	91,18
Italie		14,32	14,32		5,28	5,28
Japon		32,38	32,38		20,05	20,05
Koweït	0,98		0,98	2,27		2,27
Luxembourg		33,14	33,14		19,98	19,98
Pays-Bas		31,55	31,55			0,00
Suède		29,58	29,58		36,59	36,59
Suisse		40,75	40,75		28,47	28,47
États-Unis d'Amérique		180,45	180,45		218,15	218,15
Espagne				0,19		0,19
République populaire de Chine			0,00			0,00
Multilatéraux	633,41	750,07	1 383,48	519,17	657,34	1176,52
Banque africaine de développement	8,18	7,54	15,72	10,78	6,83	17,62
BADEA	11,16		11,16	8,27		8,27
Banque mondiale	226,53	317,56	544,09	281,80	307,52	589,32
BID	223,02		223,02	72,04		72,04
BOAD	139,55		139,55	122,09		122,09
BIDC				4,95		4,95
Fonds monétaire international		29,99	29,99			0,00
Fonds OPEP	17,09		17,09	7,50		7,50
Indépendants		109,44	109,44		114,47	114,47
Système des Nations unies	7,89	134,26	142,15	11,75	96,39	108,14
Union européenne		149,45	149,45		132,14	132,14
UEMOA		1,83	1,83			0,00
ONG		86,57	86,57		51,10	51,10
ONG Internationales		86,57	86,57		51,10	51,10
Total	671,88	1 497,82	2 169,70	584,80	1 238,74	1 823,54

Source : DGCOOP, août 2023

**Annexe 4 : Répartition de l'APD par secteur de planification du PNDES
2021-2022 (en millions de dollars US)**

Secteurs	2021		2022		Variation en %
	Montant en millions \$US	En % de l'APD	Montant en millions \$US	En % de l'APD	
Travail, emploi et protection sociale	312,93	14,42	295,21	16,2	-5,7
Production agro-sylvo-pastorale	263,10	12,13	237,16	13,0	-9,9
Santé	353,08	16,27	224,23	12,3	-36,5
Gouvernance administrative et locale	110,84	5,11	217,51	11,9	96,2
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	193,09	8,9	193,80	10,6	0,4
Éducation et formation	156,25	7,2	135,11	7,4	-13,5
Transformations industrielles et artisanales	155,12	7,1	121,48	6,7	-21,7
Environnement, eau et assainissement	179,36	8,3	94,68	5,2	-47,2
Gouvernance économique	93,38	4,3	81,60	4,5	-12,6
Recherche et innovation	31,58	1,5	10,77	0,6	-65,9
Défense et sécurité	49,64	2,3	9,62	0,5	-80,6
Justice et droits humains	27,09	1,2	9,47	0,5	-65,0
Culture, sports et loisirs	1,49	0,1	5,30	0,3	256,9
Commerce et services marchands	1,52	0,1	0,00	0,0	-100,0
Non affecté	0,73	0,0	0,00	0,0	-100,0
Total des secteurs	1 929,20	88,9	1 635,96	89,7	-15,2
Appui budgétaire général	240,50	11,1	187,58	10,3	-22,0
Total	2 169,70	100	1 823,54	100	16,0

Source : DGCOOP, août 2023

Annexe 5 : Situation des prévisions des décaissements de l'APD pour 2023, 2024, 2025 (en millions de dollars US)

Type de donateur	PTF	Année		
		2023	2024	2025
Bilatéral	Allemagne	27,52		
	Autriche	13,27	5,87	3,86
	Espagne			
	Belgique	2,67	2,68	2,34
	Canada	40,11	28,33	27,37
	Danemark	29,51	27,18	
	France	109,05	93,83	38,74
	Italie	7,63	3,10	1,26
	Japon	25,57	7,47	4,95
	Luxembourg	17,83	17,60	14,40
	Suisse	29,20	34,63	33,59
	Suède	23,13	17,27	10,00
		325,49	237,97	136,51
Multilatéral	BAD	65,17	51,54	
	Banque mondiale	548,22	567,06	557,44
	Union européenne	310,58	35,62	
	Indépendants	142,77		
	Système des Nations Unies	130,08	24,78	23,68
		1 196,82	679,00	581,12
ONG	Africare	0,66	0,00	
	Catholic relief services	21,18	5,52	
	Compassion international	122,21	128,32	
	Helen Keller international	1,53	0,48	
	Helvetas Burkina Faso	6,35	5,99	3,00
	Hunger project Burkina	62,54	0,28	0,29
	Organisation néerlandaise de développement	5,72	4,26	3,47
	Plan international Burkina Faso	25,11	22,53	
	Self help Africa - Programme de l'Afrique de l'Ouest	0,69	0,83	0,86
	Water Aid	3,37	5,05	
	SOS Sahel International	0,29		
		2 49,65	173,26	7,62
Total		1 771,96	1 090,22	725,25

Source : DGCOOP, août 2023

Annexe 6 : Définition des termes

La liste suivante des termes utilisés dans le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) repose sur des considérations opérationnelles dans le cadre de la coopération au développement et n'est pas censée être exhaustive.

Aide alimentaire : fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles, par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

Aide humanitaire : aide destinée à sauver des vies, à atténuer les souffrances, et à préserver et protéger la dignité humaine pendant et après des situations d'urgence. Pour être comptabilisés dans l'aide humanitaire, les apports d'aide doivent être conformes aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Aide publique au développement (APD) : correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'État et les autorités locales ou leurs agences d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

- avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement ;
- avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément don d'au moins 35%.

Aide programme/Appui budgétaire ou Appui à la balance des paiements (PBB) : assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macroéconomique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.

Aide projet : composée de l'aide projet sans fonds commun et de l'aide projet avec fonds commun, elle est destinée à financer des projets et programmes de développement.

Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST :

- ✓ **Approche-programme** : modalité de coopération pour le développement qui repose sur le principe du soutien coordonné à un programme de développement ancré au niveau local, par exemple une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches-programmes présentent les caractéristiques communes suivantes : i) conduite des opérations (leadership) assurée par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée ; ii) cadre unique intégré de programmation et de budgétisation ; iii) processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés ; iv) effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation.
- ✓ **Approche sectorielle** : processus conjoint de dialogue (Gouvernement, Partenaires techniques et financiers, autres acteurs du secteur) permettant au Gouvernement de définir et de mettre en œuvre son programme sectoriel. Une approche sectorielle répond généralement à trois critères :
 - existence d'un document de politique sectorielle et d'un cadre stratégique global ;
 - existence d'un cadre de dépense sectoriel à moyen terme et d'un budget annuel ;
 - existence d'une coordination des bailleurs de fonds organisée par le Gouvernement dans le secteur concerné.

Assistance et secours d'urgence : fourniture de ressources visant à alléger immédiatement des situations de détresse et à améliorer le bien-être des populations touchées par des catastrophes naturelles ou sociales. L'aide alimentaire à des fins humanitaires et dans les situations d'urgence fait partie de cette rubrique. Cette assistance est essentiellement humanitaire. L'assistance et les secours d'urgence ne sont généralement pas liés aux efforts de développement du pays et ne visent pas à accroître les moyens d'action de ce dernier. Bien qu'elle soit incluse dans l'APD, cette forme d'assistance humanitaire ne relève pas de la coopération au développement, *stricto sensu*.

Approbation : une approbation est une obligation ferme appuyée par l'ouverture d'un crédit ou la mise à disposition de fonds publics. Le Gouvernement du pays qui fait l'objet du rapport s'engage à fournir un montant précis de ressources, assorti de conditions financières précises et à des fins précises. Les approbations sont considérées comme étant faites à la date de signature de l'accord de prêt ou de don (qui précise le montant, les conditions financières et le but du prêt ou du don). Pour certains déboursements spéciaux comme les contributions d'urgence, la date de déboursement est assimilée à la date d'approbation (voir également Engagements).

Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) : logiciel accessible exclusivement à l'Administration publique qui permet d'assurer la traçabilité des flux des financements extérieurs. Il comporte des interfaces avec d'autres applications exploitées par le Ministère en charge de l'économie et des finances.

Cofinancement : le financement de projets et programmes est assuré par plus d'une source. Les arrangements de cofinancement peuvent faire appel à la participation de tiers aux coûts ou à un fonds d'affectation spéciale.

Contrepartie du Gouvernement aux projets : contribution, en espèces ou en nature, du Gouvernement aux projets ou activités de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel.

Convention de financement : contrat par lequel les parties au financement et à la mise en œuvre d'un projet s'engagent pour accompagner sa réalisation. La Convention ou l'accord de financement comporte nécessairement en annexe, le document du projet et ses accessoires.

Convention ratifiée : convention approuvée par un acte juridique (une loi, un décret) d'un État, par lequel un État indique son consentement à être lié par un traité, si elle est la manière dont les parties au traité ont décidé d'exprimer leur consentement.

Convention signée : convention ayant reçu l'approbation formelle ou signature manuscrite des autorités habilitées ou contractantes.

Coopération pour le développement : approche partenariale axée sur les pays en développement et les objectifs du programme de développement mondial ayant pour but de garantir le respect des normes fondamentales universelles en matière de protection sociale, de promouvoir la convergence des niveaux de vie des différents pays et de soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux.

Coopération technique autonome/Coopération technique pure : fourniture de ressources visant à assurer le transfert de compétences et de connaissances techniques et administratives ou de technologie afin de renforcer la capacité nationale à entreprendre des activités de développement, sans que ces ressources soient liées à l'exécution de tel ou tel projet d'investissement. Elle comprend aussi les activités de pré investissement telles que les études de faisabilité, lorsque l'investissement lui-même n'a pas encore été approuvé ou le financement obtenu. Cette catégorie correspond à la catégorie «coopération technique» du CAD/OCDE.

Coopération technique intégrée/Coopération technique liée à des projets d'investissement : fourniture de ressources visant directement à renforcer la capacité d'exécution de projets d'investissement précis. Figurent sous cette rubrique les activités de pré investissement directement liées à l'exécution d'un projet d'investissement approuvé. Par définition, cette coopération technique n'existe que s'il y a parallèlement un projet d'investissement. Elle correspond à la catégorie «assistance technique» du CAD/OCDE.

Coordination de l'aide : action de diriger les initiatives ou les actions des Partenaires techniques et financiers de manière à ce qu'elles contribuent efficacement au développement économique et social du pays bénéficiaire.

Décaissements : transferts internationaux effectifs de ressources financières comptabilisés au prix coûtant pour le donateur. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades : fourniture de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un compte réservé, paiement de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

Don : fourniture de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

Fonds communs ou paniers communs : instrument d'intervention des PTF. Ils permettent aux PTF de cofinancer des programmes d'envergure dans une perspective d'harmonisation des procédures et des conditions de décaissements. Dans sa mise en œuvre, un PTF chef de file est désigné pour assurer la coordination avec le Gouvernement.

Fonds verticaux : initiatives internationales en dehors du système de l'ONU, levant des fonds significatifs au niveau des pays pour soutenir des objectifs thématiques ciblés. Ils ont pour objet de traiter des problématiques planétaires sur les thèmes suivants :

- ✓ **la santé**, avec le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), UNITAID (Organisation de solidarité internationale) et GAVI (Global alliance for vaccines and immunization) ainsi que PEPFAR (President's emergency plan for AIDS Relief) ;
- ✓ **l'environnement**, avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), le Fonds d'adaptation aux changements climatiques, le Fonds vert climat ;
- ✓ **l'éducation de base**, avec l'Initiative à l'éducation de base (primaire) pour tous les enfants. Le mécanisme Fast Track est complexe puisqu'il fait intervenir deux fonds fiduciaires : le fonds catalytique pour financer les plans nationaux d'éducation et le Fonds de développement des programmes (EPDF) pour aider les pays en amont dans l'élaboration de leur politique sectorielle d'éducation.

Organisation non gouvernementale (ONG) : organisation privée, volontaire et sans but lucratif, financée au moins en partie par des contributions volontaires versées par le public. Une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) ou d'institution exécutante ou bénéficiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement d'ONG locales.

Partenariat public-privé : forme de collaboration qui associe l'autorité publique et une personne physique ou morale de droit privé dans le but de fournir des biens ou des services au public en optimisant les performances respectives des secteurs public et privé afin de réaliser dans les meilleurs délais et conditions des projets à vocation sociale ou de développement d'infrastructures et de services publics dans le respect des principes d'équité, de transparence, de partage de risques et de viabilité à long terme.

Plateforme de gestion de l'aide (PGA) : application ouverte au public (à l'adresse : pga.finances.gov.bf) qui permet de recenser tous les flux d'aide reçue par le Burkina Faso, de gérer l'information sur l'aide, sur tout le processus (collecte, traitement suivant le cycle du projet) et les exigences internationales.

Prêt : fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

Avec l'appui financier du PNUD
et de l'Union Européenne



© Direction générale de la coopération

Pour plus d'informations sur le rapport :
www.dgcoop.gov.bf